

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 73^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 29 Novembre 1978.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

I. — Questions au Gouvernement (p. 8474).

ACCORD COMMERCIAL ENTRE L'ESPAGNE ET LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE (p. 8474).

MM. Cousté, Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

CRISE DANS LES INDUSTRIES SITUÉES EN AVAL DE LA SIDÉRURGIE (p. 8474).

MM. Neuwirth, Monory, ministre de l'économie.

SITUATION DU JOURNAL *L'Aurore* (p. 8475).

MM. Séguin, Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

PRIX DES CARBURANTS (p. 8476).

MM. Schnelzer, Monory, ministre de l'économie.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ (p. 8476).

MM. Brocard, Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

VINS DE MUSCADET (p. 8476).

MM. Maujouan du Gasset, Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DE SERVICES D'AIDE MÉNAGÈRE (p. 8477).

MM. Briane, Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille.

ACCORD SUR LE VIET-NAM (p. 8477).

MM. Ballanger, le président, Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

ACIÉRIES DE PARIS-OUTREAU (p. 8478).

MM. Bardol, Giraud, ministre de l'industrie.

LICENCIEMENTS DANS LE BOULONNAIS ET A HIRSON (p. 8479).

MM. Dupilet, Monory, ministre de l'économie.

PLAN DE REDRESSEMENT DE MANUFRAANCE (p. 8479).

MM. Auroux, Monory, ministre de l'économie.

CONCENTRATION DANS LA PRESSE (p. 8480).

MM. Beix, Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

ANNULATION DE CIRCULAIRES PAR LE CONSEIL D'ETAT (p. 8480).

MM. Hauteceur, Boulh, ministre du travail et de la participation.

Suspension et reprise de la séance (p. 8481).

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ LA COMBE

2. — Rappel au règlement (p. 8481).

MM. Hamel, le président.

3. — Approbation d'un rapport sur l'adaptation du VII^e Plan. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 8481).

Discussion générale (suite):

MM. Robert-André Vivien, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan;

Rocard,
Debré, Rocard,
Poreu,
Montagne,
Grussenmeyer,
Couillet,
Billardon,
Malliel,
Longuet,
Soury.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. — Ordre du jour (p. 8500).

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe du rassemblement pour la République.

ACCORD COMMERCIAL ENTRE L'ESPAGNE
ET LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

M. le président. La parole est à M. Cousté.

M. Pierre-Bernard Cousté. Chacun sait que, depuis 1970, il existe un accord entre l'Espagne et la Communauté, accord dont le renouvellement nous préoccupe.

En effet, cet accord assimile l'Espagne à un pays en voie de développement et lui accorde une situation préférentielle qui fait que les droits de douane sont très élevés pour les produits d'origine française qui entrent en Espagne, alors qu'ils sont très bas pour les produits espagnols que nous importons.

C'est si vrai que le dispositif européen de protection périphérique — le fameux plan Davignon — adopté pour la sidérurgie, a exclu de son champ d'application les produits de première transformation de l'acier, ce qui permet aux produits ouverts espagnols d'être proposés sur le marché français à un prix inférieur à celui de la matière première.

Ainsi, au mois de septembre 1978, on relevait des prix d'importation franco-frontière de ronds étirés AG5 en provenance de l'Espagne à 1 588 francs la tonne, alors que le prix d'orientation du laminé marchand utilisé comme matière première pour cette même fabrication en France était de 1 665 francs la tonne.

Cette situation aberrante permet de comprendre pourquoi, d'après les statistiques douanières de la Communauté, si 1 703 tonnes sont entrées en France en 1975, il y en a eu treize fois plus en 1977, soit 24 495 tonnes. A ce rythme, les importations en provenance d'Espagne atteindront 36 000 tonnes en 1978, c'est-à-dire vingt fois plus.

Que fait le Gouvernement pour remédier à cette situation ? Nous ne pouvons pas rester dans l'inaction. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat. Comme vous vous en souvenez, monsieur le député, c'est après de longues négociations entre la Communauté économique européenne et l'Espagne qu'un accord préférentiel a été conclu en 1970.

Cet accord tendait à établir, en deux étapes, des relations équilibrées entre les six pays de la Communauté et l'Espagne qui, à l'époque, n'avait pas atteint le niveau de développement économique qui est aujourd'hui le sien.

La première étape de six ans devait être marquée par un désarmement tarifaire dans le domaine industriel, selon un rythme qui était plus rapide pour la Communauté que pour l'Espagne, et cela pour tenir compte des caractéristiques économiques de cette dernière.

La seconde étape consistait en la création d'une véritable union douanière.

Pour différentes raisons, et notamment la mise au point par la Communauté d'une approche méditerranéenne, la deuxième phase de cet accord n'a pas été mise en œuvre. Nous avons donc, dans ces conditions, demandé un rééquilibrage de l'accord, et nous continuons de penser que la perspective de l'adhésion de l'Espagne à la Communauté économique européenne ne remet en aucune façon en cause le bien-fondé de la demande que nous avons faite.

Je dois néanmoins indiquer que les discussions qui ont été conduites par la Communauté économique européenne avec l'Espagne ont montré que la solution du problème ne serait pas facile, notamment parce que l'Espagne demande des compensations sur le plan agricole que nous ne saurions évidemment accepter.

Nous n'entendons pas pour autant nous accommoder de ce refus de l'Espagne, car nous considérons que la situation actuelle n'est pas satisfaisante pour nos industriels qui se plaignent à juste titre.

Nous souhaitons donc que, pour le moins, la lettre et l'esprit des accords existants soient respectés, et c'est sur ce point que nous faisons porter l'essentiel de nos efforts.

La Communauté doit reprendre les discussions avec l'Espagne à ce sujet, et il est évident que si elle n'obtient pas, au cours des prochains mois, le rétablissement de conditions d'échanges équilibrés tenant compte de l'évolution respective des économies de part et d'autre des Pyrénées, elle devra en tirer les conséquences dans sa réflexion sur les conditions d'adhésion de l'Espagne. Cette adhésion doit, en effet, s'effectuer avec le souci d'assurer l'égalité des conditions de concurrence et dans le respect des disciplines communautaires. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

CRISE DANS LES INDUSTRIES SITUÉES EN AVAL DE LA SIDÉRURGIE

M. le président. La parole est à M. Neuwirth.

M. Lucien Neuwirth. Ma question était à l'origine la suivante : quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour faire face à la situation alarmante des industries situées en aval de la sidérurgie — tréfilage, laminage, étirage, boulonnerie, etc. — et pour aider les départements sinistrés ?

Or, depuis hier, hélas ! j'ai encore plus de raisons de vous interroger, monsieur le ministre de l'économie, sur le sort des départements sinistrés économiquement en raison de la tournure prise par l'affaire Manufrance.

Est-il normal que, deux jours avant la réunion du tribunal de commerce de Lyon, on prenne, sans les préparer minutieusement, des mesures de l'importance de celles qui ont été annoncées ?

C'est dès l'acceptation par les pouvoirs publics du plan de sauvetage de l'entreprise qu'aurait dû être mise en place la restructuration, en particulier en ce qui concerne la division des produits manufacturés, dont on savait que les prix de revient étaient trop élevés depuis fort longtemps, qui n'avait plus de programme de fabrication, et qui était pratiquement dépourvue de direction, en sorte que les problèmes n'étaient jamais réglés.

Monsieur le ministre de l'économie, lorsque vous étiez responsable de l'industrie, vous nous aviez aidés à créer un groupement d'intérêt économique pour le secteur des armes, et la rénovation indispensable du département des armes de Manufrance pouvait s'opérer grâce à ce GIE. Malheureusement, ce problème n'a pas été réglé quand il l'aurait fallu, et voici que, brusquement, on supprime tout, y compris un label réputé dans le monde entier.

L'objectivité m'oblige à reconnaître que, jusqu'à présent, monsieur le ministre, vous avez tenu vos engagements. Mais, pour l'avenir, la solidarité nationale devra s'exercer pour une partie du département de la Loire qui comptera dans les mois qui viennent près de 14 p. 100 de demandeurs d'emploi sur l'ensemble de la population salariée qui cotise aux ASSEDIC.

Mais Manufrance, malheureusement, n'est pas la seule entreprise en difficulté de notre département. Ces difficultés, on les retrouve en effet dans les vallées du Gier et de l'Onandine, et nous avons lieu d'être particulièrement inquiets à l'avant-veille des décisions qui doivent être prises par Marel-Frères et Creusot-Loire, à Rive-de-Gier et, à terme, à Saint-Chamond, à Firminy et à Saint-Etienne. Qu'envisagez-vous pour nous aider, monsieur le ministre ?

Ma deuxième question concerne d'autres départements que celui de la Loire, et je pense à ceux de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Haute-Marne, à d'autres encore qui sont frappés de plein fouet par la dramatique situation des industries situées en aval de la sidérurgie. Depuis plusieurs mois, j'ai mis en garde le Gouvernement contre la concurrence étrangère sauvage. On nous a répondu que nous ne devions pas faire de protectionnisme. Certes, mais nous nous trouvons confrontés à une politique de dumping sous toutes ses formes, à commencer par le travail noir officialisé.

Le Gouvernement doit changer d'attitude, faute de quoi il condamnerait à mort nos usines. En effet, notre marché est envahi par des produits travaillés qui sont vendus au prix où nos entreprises paient le métal brut. Nous demandons simplement, monsieur le ministre, que les règles du jeu soient les mêmes pour nos entreprises que pour leurs concurrentes étrangères. Le reste est leur affaire et, croyez-moi, elles ne seront pas en retard !

Prendrez-vous, monsieur le ministre, les mesures d'urgence qui permettront de faire respecter les règles de la concurrence, mesures sans lesquelles — et je veux prendre date aujourd'hui — dans les six prochains mois, les industries concernées risquent de tourner à moins de 50 p. 100 de leur capacité ?

M. Louis Mexandeau. Cela ne vous empêchera pas de continuer à voter le budget !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. René Monory, ministre de l'économie. Je vous rappelle, monsieur le député — car vous avez eu l'occasion de suivre les pourparlers au sujet de Manufrance — que, il y a quelques mois, j'ai reçu à plusieurs reprises, à sa demande et à celle de parlementaires, le président de Manufrance.

Il m'a alors présenté un plan qui engageait les pouvoirs publics à hauteur de huit millions de francs. Au mois de septembre, l'intégralité de cette somme était versée, et la première partie du plan a été exécutée.

Pour l'instant, nous ne pouvons que constater que le conseil d'administration, au sein duquel il est difficile aux pouvoirs publics de s'immiscer, semble avoir décidé de mettre en œuvre un deuxième plan, plus draconien que le premier, consistant à faire disparaître presque entièrement la production d'une unité qui, dans le bilan de Manufrance, était responsable de la partie essentielle de la perte.

Dans la mesure où les pouvoirs publics seront saisis de cette nouvelle situation, qu'il s'agisse de M. le ministre de l'industrie ou de moi-même, il va sans dire que nous essaierons de trouver, là encore, des solutions.

Je tenterai également de répondre à votre seconde question, bien qu'elle s'adresse plus précisément à mon collègue ministre de l'industrie. Mais il semble qu'il soit d'usage qu'un seul ministre réponde à une intervention.

M. le ministre de l'industrie et moi-même nous exprimons toujours avec une grande fermeté à Bruxelles. Récemment, nous avons demandé à M. Davignon de faire en sorte qu'il soit mis fin à un certain laxisme qui se traduit notamment par l'existence de circuits parallèles dans le domaine fiscal dans certains pays concurrents. Nous poursuivrons dans cette voie nos rapports avec la Commission de Bruxelles.

Je suis convaincu — je parle également au nom de M. le ministre de l'industrie — que la fermeté du Gouvernement sera encore plus grande...

M. Jean Bardol. Va-t-on enfin y venir ?

M. le ministre de l'économie. ... et qu'au cours des prochaines semaines de nouvelles réunions auront lieu à ce sujet. J'espère que nous pourrons enfin résoudre définitivement le problème en ce qui concerne plus particulièrement les sidérurgistes italiens que vous n'avez pas nommés, mais qui, je crois, étaient visés dans votre question.

La situation des industries situées en aval de la sidérurgie nous préoccupe. Aussi, après avoir traité au fond le problème sidérurgique, sommes-nous décidés à apporter les remèdes qui s'imposent. (Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Exclamations sur les bancs des communistes.)

M. Jean Bardol. Allons donc !

SITUATION DU JOURNAL L'Aurore

M. le président. La parole est à M. Séguin.

M. Philippe Séguin. Ma question s'adresse à M. le ministre de la culture et de la communication.

Un grand quotidien parisien, *L'Aurore*, dont l'histoire se confond, au cours des trois dernières Républiques, avec de grandes heures de la vie nationale, est aujourd'hui menacé dans son indépendance et peut-être même dans son existence.

Les plus hautes autorités de l'Etat ont exprimé à ce sujet leurs préoccupations. Le Président de la République, il y a quelques jours, rappelait son attachement au pluralisme de la presse. Le Premier ministre a annoncé qu'il saisissait le Conseil économique et social en vue de déterminer les mesures à prendre pour assurer les conditions économiques de ce pluralisme.

Mais, s'agissant de *L'Aurore*, le problème se pose en termes très urgents. Je suis donc conduit à poser deux questions.

Premièrement, est-il vraiment exclu que le Gouvernement puisse prendre des initiatives ou des contacts qui seraient de nature à garantir que la survie nécessaire de *L'Aurore* ne passera pas par la remise en cause de l'autonomie de sa rédaction ?

Deuxièmement, est-il légitime d'espérer à terme que la contradiction qui peut trop souvent exister entre les contraintes de la gestion et les nécessités de la liberté d'expression ne se règlera pas toujours au détriment de cette dernière ? (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. M. le ministre de la culture et de la communication, qui présente devant le Sénat le projet de budget de son ministère, m'a demandé de répondre en son nom.

Les difficultés actuelles de *L'Aurore*, qui viennent d'être évoquées et que chacun connaît, illustrent les problèmes de gestion auxquels ont été ou sont confrontés les divers quotidiens d'information générale, car ce journal n'est pas seul dans ce cas.

La question posée appelle deux remarques. La première est que la presse française dans son ensemble n'est pas la seule à connaître de telles difficultés, comme en témoigne la crise actuelle du *Times*. La seconde est que la France n'est pas le pays le plus touché par ce phénomène de concentration de la presse. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Jean Fontaine. Ce n'est pas une raison !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Il suffit, en effet, d'examiner la situation dans les grandes capitales étrangères pour voir exactement ce qu'il en est. Du reste, Paris demeure, et de loin, la capitale occidentale qui bénéficie du plus grand nombre de quotidiens d'information. (Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)

Faites les comptes, messieurs, et vous verrez !

La situation actuelle est néanmoins préoccupante. (Mêmes mouvements.)

Excusez-moi, mais je réponds à M. Séguin, et non pas à ce côté de l'hémicycle. (L'orateur désigne les bancs de l'opposition.)

Le Gouvernement mesure pleinement l'étendue de l'inquiétude des journalistes de *L'Aurore*. Cette dernière provient bien évidemment de l'incertitude qui plane d'abord sur l'avenir de leur emploi. Mais elle revêt également un caractère moral et affectif, lié aux relations qui se sont établies au sein de l'équipe qui a fait vivre ce journal ainsi qu'aux rapports qui se sont développés au fil des années entre les journalistes et leurs lecteurs.

Le Gouvernement est sensible à tous les aspects du problème posé par les difficultés actuelles de *L'Aurore*. Il exprime le souhait qu'une solution permettant de sauvegarder ce journal puisse être rapidement trouvée, encore qu'il ne lui appartienne pas, ce qui serait anormal, de s'immiscer dans sa gestion.

Sur le problème général de la presse, monsieur Séguin, vous avez vous-même rappelé que, conformément à la suggestion faite par M. le Président de la République au cours de sa dernière conférence de presse, le Premier ministre vient de saisir

le Conseil économique et social des problèmes économiques de la presse, en demandant qu'il soit procédé à l'étude des conditions de gestion des entreprises de presse.

Cette étude devrait permettre de déterminer les mesures qui seraient de nature à maintenir, voire à accentuer le pluralisme de l'information et l'indépendance des journaux.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'union pour la démocratie française.

PRIX DES CARBURANTS

M. le président. La parole est à M. Schneider.

M. Jean-Louis Schneider. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie.

Depuis le début de cette législature, monsieur le ministre, vous avez entrepris de libérer les prix industriels et les résultats, à ce jour, paraissent répondre à vos espoirs. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Mais si, mais si messieurs !

La majorité de cette assemblée vous a apporté, monsieur le ministre, dans ce domaine, tout son soutien et a su, j'en suis convaincu, faire comprendre votre politique à l'ensemble de nos concitoyens.

Cependant, l'accent a toujours été mis sur les règles de la concurrence de façon que, d'une part, les prix ainsi libérés ne s'envoient pas et que, d'autre part, tous les secteurs de l'économie et de la distribution puissent continuer à travailler et à vivre. Or, dans l'affaire du rabais sur les carburants, cette règle de la concurrence n'a pas été respectée et les petits détaillants se sont trouvés menacés.

Vous avez déjà, les semaines passées, répondu à différentes questions sur ce point et vous avez précisé que des négociations s'ouvriraient et qu'elles aboutiraient. Elles se sont en effet ouvertes mais, à ce jour, nous ne savons pas si elles ont abouti ou non.

Je vous demande donc de faire devant l'Assemblée le point sur ces négociations dont le but doit être de permettre à tous les détaillants, quels qu'ils soient, de trouver auprès des compagnies pétrolières des prix d'approvisionnement concurrentiels leur garantissant leur droit au travail. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. René Monory, ministre de l'économie. Cela fait plusieurs fois que l'on m'interroge sur le prix des carburants. Je m'en réjouis car cela permet de mieux s'expliquer.

Vous avez bien voulu rappeler, monsieur le député, que nous étions en régime de liberté. En dépit des quelques protestations que j'ai entendues, les résultats des trois premiers mois de liberté tendent à démontrer que cette orientation n'était pas aussi mauvaise que certains l'avaient prôné ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Cela dit, je tiens à rappeler quelle est la situation des revendeurs de carburant. Cette profession devra elle aussi acquiescer la liberté que nous avons octroyée à d'autres. Elle y accèdera par étapes successives au cours desquelles les différents agents économiques se prépareront à l'assurer en pesant ses avantages et ses inconvénients.

Certains professionnels importent et distribuent leurs produits soit directement, soit par l'intermédiaire des réseaux auxquels ils sont liés par contrat. D'autres, indépendants — je ne pense pas seulement aux grandes surfaces, à qui il est habituellement reproché de consentir des rabais alors que ceux-ci ne leur sont pas exclusivement réservés — achètent dans les meilleures conditions possibles, soit sur le marché intérieur, soit sur le marché extérieur.

La pratique des rabais, je le rappelle, ne date pas de quelques jours : depuis 1972, une remise de 0,06 franc, portée à 0,10 franc par la suite, existait. Or, les prix ont, dans l'intervalle, considérablement augmenté.

Le problème est que certains distributeurs sont actuellement liés par des contrats, parfois de longue durée, dans lesquels ils ont vu souvent des avantages, lesquels ne se sont pas matérialisés par la suite. Nous souhaitons donc qu'apparaisse dans les prochains mois une plus grande clarté dans les rapports entre les pétroliers, les importateurs et les distributeurs quels qu'ils soient.

Mon collègue M. Giraud et moi-même avons engagé récemment par lettre ces partenaires à ouvrir des discussions en vue d'instaurer plus de transparence dans les contrats, afin que chacun puisse obtenir les meilleures conditions de marché possibles. Je l'annonce d'autant plus franchement qu'il n'est pas dans les habitudes des pouvoirs publics de prendre part à des discussions que je qualifierai de paritaires professionnelles.

Mais de grâce, ne laissons pas croire que seules les grandes surfaces sont habilitées à consentir des rabais ! Ce sont les contrats qui lient, dans des conditions parfois difficiles, certains distributeurs aux pétroliers, qui les empêchent de bénéficier des mêmes possibilités et avantages.

Je souhaite vivement — je le répète officiellement — que les partenaires engagés le plus rapidement possible, ainsi que le ministre de l'industrie et moi-même le leur avons conseillé, des négociations, afin d'instaurer des relations normales entre fournisseurs et acheteurs.

Des avantages, tels que des facilités d'installation, peuvent avoir été consentis dans le contrat ; il faudra en tenir compte lors des discussions.

Telle est la situation actuelle. Le Gouvernement n'a nullement l'intention d'introduire du jour au lendemain la révolution dans cette profession. Toutes les précautions seront prises pour que, par étapes successives, la liberté devienne la règle sans pour autant entraîner la disparition de certains distributeurs ou des changements dans le mode d'exercice de la profession.

M. Pierre-Charles Krieg. Diminuez le prix de l'essence : ce serait plus simple !

ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ

M. le président. La parole est à M. Brocard.

M. Jean Brocard. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Monsieur le ministre, je souhaiterais connaître les délais dans lesquels seront publiés les décrets d'application de la loi du 28 juillet 1978 relative à l'enseignement agricole privé, décrets qui doivent définir les conditions d'agrément des établissements et, par là même, les modalités de calcul de l'aide financière de l'Etat.

En outre, pouvez-vous nous confirmer que le nouveau dispositif mis en place par la loi se traduira effectivement par l'engagement sur cinq ans d'un crédit de 300 millions de francs, valeur de 1978, réservé aux établissements nouvellement agréés, et qui ne recouvrerait donc pas les augmentations annuelles des crédits destinés aux établissements actuellement reconnus ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Je rappellerai une nouvelle fois à M. Brocard que le Gouvernement entend appliquer scrupuleusement la loi du 28 juillet 1978, y compris dans ses dispositions financières.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Il n'est cependant pas anormal qu'une réforme de cette importance soit, comme ce fut le cas pour d'autres, mise en œuvre par paliers.

La mise au point des décrets d'application se poursuit activement avec les organisations représentatives de l'enseignement privé, sur la base des propositions que ces dernières ont transmises il y a trois semaines. La concertation ainsi engagée — et à laquelle sera convié le rapporteur de la loi — devrait permettre de publier ces textes dans le courant du mois de janvier. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

VINS DE MUSCADET

M. le président. La parole est à M. Maujoui du Gasset.

M. Joseph-Henri Maujoui du Gasset. Ma question s'adresse à M. le ministre du budget.

La récolte de muscadet de 1977 ayant été, en quantité, inférieure à la moyenne, il est indispensable de mettre sur le marché la récolte de 1978 dès le début de décembre. Normalement, cette récolte est commercialisable le 15 décembre.

Pour gagner quinze jours, un arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et du ministre du budget est nécessaire. Les deux ministres sont d'accord, mais les délais de transmission des dossiers sont si longs qu'il est à craindre que le texte soit signé trop tard pour être efficace.

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour que les vins de muscadet soient débloqués le 1^{er} décembre, même si le texte n'est pas effectivement paru au *Journal officiel* à cette date ? (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Je puis totalement rassurer M. Maujoui du Gasset. Les mesures nécessaires ont été prises et pourront s'appliquer effectivement au 1^{er} décembre. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DE SERVICES D'AIDE MÉNAGÈRE

M. le président. La parole est à M. Briane.

M. Jean Briane. Ma question s'adresse à Mme le ministre de la santé et de la famille.

Vous n'ignorez pas, madame le ministre, la situation inquiétante des associations gestionnaires de services d'aide ménagère, dont certaines sont au bord de l'asphyxie.

Nous connaissons votre volonté de proposer des mesures à court terme pour assurer la continuité de services dont bénéficient les personnes âgées, et dont tout le monde reconnaît la nécessité et l'intérêt économique, social et humain.

Pouvez-vous nous assurer que ces mesures interviendront rapidement, avant la fin de l'année si possible, et à tout le moins avant que les associations gestionnaires ne soient conduites à prendre des mesures de suppression d'emplois, voire à déposer leur bilan, en raison des responsabilités qui sont les leurs, notamment du fait des dispositions législatives et réglementaires relatives aux salaires ?

Pour la recherche de solutions à plus long terme, pouvez-vous nous assurer que cette préoccupation sera prise en compte dans la nécessaire remise en ordre de notre système de protection sociale ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille.

M. Daniel Hoefel, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, le nombre des personnes âgées bénéficiant de l'aide ménagère a doublé en quatre ans. L'effort financier consenti en faveur de cette action a été multiplié par quatre. Une telle croissance devait nécessairement entraîner des difficultés et des problèmes.

Ceux-ci sont de trois ordres.

Il y a d'abord un problème d'ordre financier. Le financement de l'aide ménagère est assuré par la caisse nationale d'assurance vieillesse, par l'aide sociale et par des régimes de retraite complémentaire. Des contacts sont actuellement en cours avec ces organismes afin d'obtenir à bref délai des solutions positives permettant de faire face à nos obligations en matière d'aide ménagère.

Le deuxième problème a trait à la simplification des procédures et des formalités. Sur ce plan, incontestablement, les associations gestionnaires rencontrent de sérieuses difficultés et nous sommes en train de réaliser une opération de coordination permettant de simplifier leur action.

Enfin, la troisième série de problèmes concerne le meilleur accès des personnes âgées à l'aide ménagère. Un décret relatif à l'admission d'urgence à l'aide ménagère vient d'être pris. Il permettra désormais aux personnes âgées de bénéficier de cette aide après quelques jours.

Nous pensons que cette action, conduite sur les trois plans financier, de simplification des formalités et d'admission d'urgence, permettra de résoudre les difficultés auxquelles les associations gestionnaires doivent actuellement faire face. (*Applaudissements sur quelques bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

ACCORD SUR LE VIET-NAM

M. le président. La parole est à M. Ballanger.

M. Robert Ballanger. Monsieur le Premier ministre, ma question porte sur l'aide que la France peut apporter au peuple du Viet-Nam. (*Exclamations sur les bancs de la majorité.*)

Personne ne peut rester insensible... (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Alexandre Bolo. Vous êtes un colonialiste !

M. le président. Écoutons M. Ballanger !

M. Robert Ballanger. Messieurs, par vos votes et par la politique que vous avez soutenue, vous avez assez participé au malheur qui frappe le peuple du Viet-Nam... (*Vives protestations sur les bancs de la majorité. — Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. Alain Madelin. C'est une honte !

M. Robert Ballanger. ... pour laisser parler avec pudeur ceux qui pensent les plaies et tentent de développer l'amitié entre la France et le Viet-Nam. (*Interruptions sur les bancs de la majorité. — Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. Pierre Lataillade. Tartufe !

M. André-Georges Voisin. Et le colonialisme ?

M. Robert Ballanger. J'allais dire que personne ne peut rester insensible aux malheurs dont souffre ce pays...

M. le président. Personne ne l'est !

M. Robert Ballanger. ... mais votre attitude, messieurs, prouve le contraire. (*Rires et exclamations sur les bancs de la majorité.*)

M. Jacques Marette. Vous êtes un stalinien !

M. Robert Ballanger. Je prends note que vous ricanez lorsque l'on évoque les malheurs du peuple vietnamien auxquels vous avez participé. (*Protestations et exclamations sur les bancs de la majorité.*)

M. Pierre Lataillade. Tartufe !

M. le président. Mes chers collègues, chacun, dans cet hémicycle, doit pouvoir exprimer son opinion. Je vous demande d'écouter M. Ballanger.

M. Gabriel Kasperreit. On ne fait que cela !

M. Robert Ballanger. Aucun homme de cœur ne peut rester insensible...

M. Jacques Boyon. Pas vous !

M. Robert Ballanger. ... au malheur qui frappe des millions de personnes victimes de catastrophes naturelles. (*Exclamations sur les bancs de la majorité.*)

M. Didier Julia. Vous osez parler de catastrophes naturelles ?

M. Alexandre Bolo. Et le malheur qui frappe les réfugiés ?

M. Robert Ballanger. Dans le cas du Viet-Nam, elles s'ajoutent aux crimes, aux destructions, aux massacres sanglants, au véritable génocide dont ce peuple a été la victime en trente années de guerre coloniale. (*Vives protestations sur les bancs de la majorité.*)

M. Robert-André Vivien. C'est un scandale !

M. Robert Ballanger. Ici, la solidarité répond à une exigence élémentaire de justice. Le Viet-Nam est actuellement l'objet d'odieuses campagnes de calomnie (*interruptions prolongées sur les bancs de la majorité*) qui tendent à faire oublier que ses agresseurs d'hier sont les responsables directs de ses difficultés actuelles. (*Mêmes mouvements.*)

M. Jacques Marette. M. Ballanger est un stalinien à peine reconverti !

M. Robert Ballanger. Monsieur le président, je vous demande d'inviter à se taire des gens qui devraient avoir la pudeur de garder le silence parce qu'ils portent la responsabilité des crimes commis au Viet-Nam. (*Vives interruptions prolongées sur les bancs de la majorité.*)

Oui ou non, messieurs, avez-vous été les partisans de la guerre coloniale ? Oui, donc vous en portez la responsabilité ! (*Protestations sur les bancs de la majorité. — Bruit. — Claquements de pupitres.*)

M. Jacques Marette. Vous avez une mentalité de gardien de camp de concentration !

M. le président. Ne vous en prenez pas à vos collègues, monsieur Ballanger ! Venez-en à votre question !

M. Robert Ballanger. Comment peut-on délibérément défigurer le courage de tout un peuple et son aspiration à la liberté ? (*Exclamations sur les bancs de la majorité.*)

M. Pierre Lataillade. Vous, vous êtes pour le goulag !

M. Robert Ballanger. Le peuple vietnamien a consenti les plus grands sacrifices, afin d'en finir victorieusement avec une guerre coloniale accompagnée de pillages, de tortures... (*Vives protestations sur les bancs de la majorité.*)

M. Robert-André Vivien. Ces propos sont un scandale, monsieur le président !

M. Robert Ballanger. ... de bombardements frappant la population civile et aussi de la corruption liée indissolublement aux actions étrangères et au colonialisme. (*Nouvelles protestations prolongées sur les bancs de la majorité.*)

M. Robert-André Vivien. C'est une insulte à nos morts !

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Tout cela est scandaleux !

M. Robert-André Vivien. La liberté de parole a des limites !

M. Robert Ballanger. Si certains ont oublié... (*Mêmes mouvements.*)

De nombreux députés de la majorité. La question ! La question !

M. le président. Posez votre question, monsieur Ballanger !

M. Robert Ballanger. Monsieur le président, il s'agit d'un problème important, grave, dramatique et nous avons le droit de l'évoquer malgré les vociférations de messieurs qui, encore une fois, portent une part importante de la responsabilité dans la guerre coloniale. (*Interruptions et claquements de pupitres sur les bancs de la majorité.*)

M. René Rieubon. Regardez les démocrates !

M. Jacques Marette. Vous êtes un policier, monsieur Ballanger, et vous le savez ! (*Vives protestations sur les bancs des communistes.*)

M. Jean Bardol. Et vous, vous êtes un provocateur !

M. le président. Monsieur Marette, je vous prie de ne pas qualifier vos collègues d'aucune manière.

M. Alexandre Bolo. Les réfugiés vietnamiens sont-ils des criminels ? Ce que dit M. Ballanger est scandaleux !

M. le président. Je rappelle que, dans cette enceinte, la parole doit être libre. Cela dit, je demande à M. Ballanger de ne pas s'adresser à ses collègues et de poser sa question au Gouvernement.

M. Robert Ballanger. Monsieur le président, si vous ne rappelez pas à l'ordre les interrupteurs, je suis obligé de le faire moi-même.

M. René Rieubon. Voilà !

M. Robert Ballanger. Si certains d'entre vous, messieurs, ont oublié le discours de Phnom Penh et son esprit, les communistes français, eux, dénoncent les déformations calomnieuses de la vérité. (*Interruptions sur les bancs de la majorité.*)

Au nom de l'amitié entre nos deux peuples, le Gouvernement de la France se doit également de dénoncer cette campagne de mensonge que démentent les faits et les témoignages objectifs. (*Protestations sur les bancs de la majorité.*)

M. Jean-Pierre Bloch. C'est inadmissible !

M. Robert Ballanger. Aujourd'hui, les Vietnamiens ont besoin de vivre en paix pour construire leur pays et surmonter de terribles difficultés. (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.*)

M. Antoine Porcu. Voyons, monsieur le président !

M. le président. Messieurs, laissez terminer M. Ballanger !

De nombreux députés de la majorité. Non ! Non !

M. Robert Ballanger. Monsieur le président, vous êtes témoin...

M. Gabriel Kaspereit. C'est de la calomnie et de la provocation. (*Bruit.*)

M. Robert Ballanger. ... de la façon dont se comportent certains collègues.

M. le président. Parlez, monsieur Ballanger !

M. Robert Ballanger. Il est inadmissible que je ne puisse pas m'exprimer librement dans cette Assemblée. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Ce n'est pas moi qu'il faut rappeler à l'ordre, monsieur le président, c'est eux ! (*Mouvements divers et bruit.*)

M. le président. Monsieur Ballanger, je ne peux pas vous défendre plus que je ne l'ai fait. Je vous demande d'en terminer sans vous adresser à vos collègues, et à vous, messieurs, d'écouter la fin ! (*Mouvements divers.*)

M. Alain Madelin. Les propos de M. Ballanger sont intolérables !

M. le président. Concluez, monsieur Ballanger !

M. Robert Ballanger. Monsieur le Premier ministre, je m'adresse à vous. (*Exclamations sur les bancs de la majorité.*)

De nombreux députés de la majorité. Enfin !

M. Robert Ballanger. La France a, semble-t-il, la possibilité et le devoir d'aider le peuple vietnamien à surmonter ses difficultés. (*Applaudissements sur certains bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Les accords de Paris prévoyaient dans leur article 21 la participation des Etats-Unis à la réparation des dommages considérables qu'ils ont commis.

M. Xavier Deniau. Ce n'est pas le Gouvernement américain qui est ici présent !

M. Robert Ballanger. Quelles démarches le Gouvernement français va-t-il entreprendre auprès des Etats-Unis pour qu'ils respectent leurs engagements ? (*Interruptions sur les bancs de la majorité.*)

Que compte faire, d'autre part, le Gouvernement français pour aider à la reconstruction du pays et développer la coopération économique de la France avec la République démocratique du Viet-Nam ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes. — Exclamations sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Votre question, monsieur Ballanger, fait écho à la démarche que M. Roland Leroy a effectuée hier auprès de l'ambassade américaine afin que soit respecté l'article 21 des accords de Paris, prévoyant une aide des Etats-Unis au Viet-Nam pour « le pansement des blessures de guerre ».

Le Gouvernement français constate qu'il existe sur ce point un désaccord entre le Gouvernement vietnamien et le Gouvernement américain.

Le Gouvernement vietnamien, en effet, considère que ces accords restent, au moins partiellement, valables pour ce qui concerne la réparation des blessures de guerre.

Le Gouvernement américain, quant à lui, estime que ces accords forment un tout et qu'à partir du moment où certaines de leurs dispositions n'ont pas été appliquées, ils sont frappés de caducité.

M. Alain Madelin. Il a raison !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Il va de soi que le Gouvernement français ne souhaite pas s'immiscer dans une querelle juridique entre les deux parties du traité.

Nous constatons d'ailleurs qu'il y a à l'heure actuelle un accord pour dépasser cette querelle et pour considérer le problème sous un angle pragmatique. Les Etats-Unis seraient prêts, notamment, à apporter une aide au Viet-Nam, selon l'écho qui nous est parvenu des rencontres qui ont eu lieu récemment entre M. Holbrooke et M. Nguyen Co Thalh. Je constate d'ailleurs, monsieur Ballanger, que vous êtes en retard sur Hanoï à ce sujet. (*Rires sur les bancs de la majorité.*)

Pour sa part, le Gouvernement français facilite ces contacts, quand on le lui demande, et apporte actuellement au peuple vietnamien une aide d'un montant d'un milliard de francs.

Quant au jugement que vous avez porté sur les anciens combattants français d'Indochine, monsieur Ballanger, je vous en laisse avec tristesse la responsabilité. (*Vifs applaudissements prolongés sur les bancs de la majorité. — Protestations sur les bancs des communistes.*)

ACIÉRIES DE PARIS-OUTREAU

M. le président. La parole est à M. Bardol.

M. Jean Bardol. Monsieur le président, j'espère que je vais pouvoir m'exprimer devant l'Assemblée nationale et non pas devant une jungle. (*Exclamations sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. Posez votre question, monsieur Bardol !

M. Jean Bardol. Mes amis Le Meur et Renard, également concernés, s'associeront à ma question.

A de multiples reprises, j'ai appelé l'attention de plusieurs membres du Gouvernement sur la dégradation continue de la situation des Acières de Paris-Outreau dont les usines sont installées dans l'agglomération boulonnaise et dans l'Aisne, à Hirson. Un ministre m'a répondu qu'il approuvait l'exportation de capitaux de la société multinationale des APO au Gabon et en République fédérale d'Allemagne.

Il y a un an, monsieur Monory, vous vous êtes efforcé de justifier la fermeture d'une unité de production à Outreau, ce qui entraînerait déjà la suppression de 420 postes de travail. Dans cette entreprise de la région boulonnaise, on est tombé ainsi en quatre ans de 3 500 à 2 500 emplois.

En septembre de cette année, c'était la détérioration totale. Le tribunal de commerce de Paris désignait un curateur pour trouver une solution. Par télégramme — et je vous demande, monsieur le ministre de l'économie, d'être très attentif car j'aimerais bien obtenir une réponse précise sur ce point — je vous alertais, ainsi que votre collègue de l'industrie, en demandant à être reçu avec une délégation de travailleurs. Pas de réponse !

J'écrivais alors à M. le Premier ministre et c'est un chargé de mission qui me répondait le 20 octobre — il y a donc plus d'un mois et demi — que le dossier était transmis au ministre de l'industrie. Toujours pas de réponse !

C'est une nouvelle preuve de l'éstracisme dont sont victimes les députés communistes, alors que des élus d'autres tendances ont été reçus dans ces mêmes ministères.

Je vous demande pardon : il y a bien eu une réponse, elle est intervenue hier, tragique. Le curateur a, en effet, annoncé au comité central l'entreprise que deux sociétés prenaient les APO en gérance ; mais à quel prix : 1 050 licenciements à Outreau, 432 à Hirson, avec fermeture complète, et 87 à Paris avec fermeture et liquidation du siège social.

Certains auront peut-être tout à l'heure l'aplomb de présenter cette situation comme une victoire en arguant que l'on a ainsi évité la fermeture complète. Mais nous, avec les travailleurs concernés, nous n'acceptons pas une telle décision qui plongera dans la détresse et dans la misère 1 500 salariés et leurs familles, et qui placera notre économie nationale sous l'entière dépendance de l'étranger pour la fourniture d'aciers rares et spéciaux.

Messieurs les ministres, vous êtes vraiment les fossoyeurs de notre économie (*Protestations sur les bancs de la majorité.*) et plus particulièrement de la sidérurgie (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Mesdames, messieurs, M. Bardol a rappelé les démarches qu'il avait faites. Mais d'autres parlementaires en ont fait sur le même problème, notamment M. Pelletier, secrétaire d'Etat, président du conseil général de l'Aisne, et M. Brugnon.

Plusieurs députés de la majorité. Très bien !

M. le ministre de l'industrie. La situation de cette société est grave en raison du cumul de plusieurs événements. D'abord, les investissements ont ralenti ; ensuite, la société en question dépend partiellement de l'étranger pour ses matières premières, puisqu'elle fabrique des ferro-manganèses et que certains pays cherchent à traiter le produit sur place ; enfin, une certaine confusion des responsabilités, bien connue dans le domaine sidérurgique, s'était particulièrement fait sentir dans la gestion de cette compagnie.

Le fait de multiplier les entrevues avec les diverses délégations ne fait généralement guère progresser la solution de problèmes industriels qui dépend essentiellement de la capacité de direction et du choix d'une bonne stratégie industrielle.

Depuis que le sort de la compagnie était entre les mains du tribunal de commerce, il était malséant d'intervenir pendant le déroulement de la justice. Le Gouvernement a recherché un certain nombre de partenaires susceptibles de reprendre cette société si menacée et d'assurer des sources de matières premières relativement stables.

Vous avez critiqué les initiatives prises par mon prédécesseur en direction du Gabon, monsieur Bardol. Or vous avez eu bien tort, car c'est probablement grâce à ces initiatives que les Acieries de Paris-Outreau retrouveront un actionariat permettant la relance de leurs activités.

Cela étant, il est facile de prétendre que le Gouvernement n'a pas obtenu grand-chose. S'il est vrai qu'on n'a pu éviter de nombreux licenciements, vous avez cherché à l'avance à détruire la qualité de la réponse en minimisant l'intérêt d'un rachat de cette société pour la reprise de ses activités.

Le fait qu'il y ait des licenciements est assurément regrettable. Vous avez beau jeu de le signaler. Mais souvent, lorsqu'on refuse quelques licenciements, on en prépare beaucoup d'autres. A cet égard, l'exemple de Manufrance, cité tout à l'heure, me paraît assez éloquent.

M. André Soury. Il faut une reprise des activités sans aucun licenciement.

M. le ministre de l'industrie. Dans la mesure où, comme je l'espère — car la décision n'est pas encore acquise — la société sera reprise, il restera à faciliter le reclassement des intéressés et la reconversion industrielle correspondante.

M. Jean Bardol. Ce n'est pas sérieux !

M. le ministre de l'industrie. Deux zones sont concernées : celle d'Hirson, pour laquelle la délégation à l'aménagement du territoire a reçu instruction d'accorder un maximum d'assistance à la reconversion ; celle du Boulonnais, où la situation est plus grave et où il semble que soient réunies les conditions qui avaient présidé à la création du fonds spécial d'adaptation industrielle. Le Gouvernement, sous l'impulsion du Premier ministre, a décidé tout récemment d'autoriser l'utilisation de ce

fonds pour la reconversion de cette région. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Interruptions sur les bancs des communistes.*)

M. Jean Bardol. Cela ne permettra que la création de 700 emplois en un an ! Ce n'est pas sérieux !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

LICENCIEMENTS DANS LE BOULONNAIS ET A HIRSON

M. le président. La parole est à M. Dupilet.

M. Dominique Dupilet. Ma question, qui s'adresse à M. le ministre de l'économie, concerne les 1 500 licenciements des Acieries Paris-Outreau dans la région de Boulogne-sur-Mer et à Hirson.

La réponse qui vient d'être faite par M. le ministre de l'industrie à notre collègue du groupe communiste ne saurait nous satisfaire, car il faut replacer ces licenciements dans le contexte local.

Les gens ainsi licenciés vont s'ajouter à 5 300 demandeurs d'emploi, soit, aujourd'hui, plus de 14 p. 100 de la population active salariée recensée par les ASSEDIC de la région boulonnaise. Hirson en compte 2 000. L'inspection du travail a autorisé, en dix mois de 1978, 1 158 licenciements contre 551 l'an dernier. Dans le même temps, la pêche, industrie principale de la région, a connu une crise sans précédent : dix-sept unités vendues en 1977 et aucune commande annoncée !

Si le mouvement continue, notre région sera l'une des plus touchées de France.

M. Edmond Vacant. Parfaitement !

M. Dominique Dupilet. Monsieur le ministre, nous demandons au Gouvernement de prendre des mesures exceptionnelles pour redresser une situation exceptionnellement grave.

Tout a-t-il été fait pour permettre aux Acieries Paris-Outreau de poursuivre leur activité sans licenciement ?

La région boulonnaise et celle d'Hirson pourront-elles être considérées comme zones prioritaires et les décisions concrètes suivront-elles rapidement ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. René Monory, ministre de l'économie. Monsieur le député, mon collègue, M. le ministre de l'industrie, a déjà répondu pour partie sur ce point.

Lorsque vous m'avez rencontré, avec le maire de Boulogne, il y a quelques temps, nous avons examiné ensemble ce qui pouvait être fait. Je rappelle que s'il est apparu souhaitable de confier à d'autres gestionnaires le soin d'assurer la rentabilité d'une partie des activités de cette entreprise, il n'a pas été possible, malheureusement, de le faire sans licenciements.

Dans une première étape, les deux sociétés intéressées se sont engagées à maintenir 1 300 emplois...

M. Jean Bardol. Sur 3 500 !

M. le ministre de l'économie... avec des concours de l'Etat non négligeables puisque le montant des prêts ou des aides qu'il accordera représentera quelque 50 millions de francs. C'est là, vous en conviendrez, un effort tout à fait exceptionnel, mais qu'il fallait faire étant donné la dépression que connaît cette région.

M. Giraud a d'autre part indiqué que, compte tenu de l'importance du chômage...

M. Jean Bardol. Ce n'est pas sérieux !

M. le ministre de l'économie... et du rapport que l'on peut établir entre les difficultés de l'entreprise Paris-Outreau et la crise de la sidérurgie, le fonds spécial d'adaptation industrielle pourra intervenir pour favoriser la création d'emplois dans la région de Boulogne.

En prenant cette mesure, le Gouvernement a voulu apporter un atout supplémentaire à cette région qui connaît, momentanément, des difficultés. (*Applaudissements sur quelques bancs de la majorité.*)

PLAN DE REDRESSEMENT DE MANUFRANCE

M. le président. La parole est à M. Auroux.

M. Jean Auroux. Monsieur le ministre de l'économie, en décidant de fermer le secteur « production » de Manufrance et de licencier 1 300 salariés, soit 50 p. 100 de l'effectif total restant, le conseil d'administration de cette entreprise a remis en cause le plan de redressement accepté par le tribunal de commerce

et le Gouvernement. Ainsi est démantelé un outil de travail de qualité, car la richesse de cette entreprise, ce sont ses hommes.

Il serait question de supprimer aussi la fabrication des armes de chasse et des machines à coudre, qu'il nous faudrait désormais importer dans leur totalité. Une telle décision serait catastrophique pour l'économie nationale et plus encore pour l'économie locale, victime d'un chômage dont le taux est supérieur à la moyenne nationale.

Monsieur le ministre, pourquoi les pouvoirs publics, après avoir pratiquement imposé leur plan de redressement, n'ont-ils pas aidé à la création de filiales qui auraient pu bénéficier d'apports financiers de partenaires extérieurs ?

Quelles mesures comptez-vous prendre pour permettre la poursuite de l'application du plan de redressement ? Allez-vous débloquent rapidement tous les fonds publics promis mais jusqu'à présent accordés avec retard et parcimonie, ce qui est l'une des causes de la situation actuelle ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. René Monory, ministre de l'économie. Monsieur le député, ma réponse rejoindra celle que j'ai faite à M. Neuwrith.

Auparavant, je me permets d'indiquer qu'à aucun moment les pouvoirs publics n'ont « imposé » un quelconque plan au conseil d'administration qui, sous la surveillance d'un administrateur et d'un syndic, puisqu'il s'agissait d'une affaire en liquidation, était tout à fait habilité pour prendre ses décisions. Ce que nous avons proposé, à votre demande et à celle d'autres parlementaires, c'est d'accompagner le plan qui nous a été présenté comme étant porteur d'avenir par un certain nombre de mesures.

Cela dit, la municipalité de Saint-Etienne est concernée par les décisions du conseil d'administration puisqu'à ma connaissance, elle détient encore une partie du capital.

M. Lucien Villa. La municipalité de Saint-Etienne s'est opposée aux licenciements !

M. le ministre de l'économie. Ne protestez pas, elle est dirigée par l'un de vos amis ! (*Rires et applaudissements sur plusieurs bancs de la majorité.*)

Le conseil d'administration, qui est composé de gens responsables, a nommé un président directeur général. Il est toujours souverain. Il vient d'élaborer un nouveau plan qui ne m'a pas été présenté, et sur lequel, je suppose, le tribunal de commerce donnera son avis. Il prendra ensuite une décision puisqu'il est également concerné par cette affaire.

Ne mêlons donc pas les choses !

Dans la mesure où ils le peuvent, et où des hommes sont concernés par ces difficultés, les pouvoirs publics sont toujours prêts à apporter leur concours. C'est d'ailleurs ce qu'ils font tous les jours, ce que les mesures que j'ai rappelées à l'instant illustrent parfaitement.

Lorsque ce nouveau plan nous sera soumis, nous verrons si nous pouvons l'accompagner d'aides financières. Mais sachez que notre décision sera toujours dictée par l'intérêt des hommes qui sont touchés par ces difficultés. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. Antoine Gissinger. M. Doumeng détient la solution !

CONCENTRATION DANS LA PRESSE

M. le président. La parole est à M. Beix.

M. Roland Beix. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre et concerne les problèmes que pose la concentration de la presse, sur lesquels la majorité s'interroge en évitant toutefois d'aborder la question au fond.

La concentration des grands moyens d'information, notamment de presse, est en marche depuis plusieurs années. Elle menace la liberté de diffusion des opinions dans notre pays et aussi, comme on l'a vu récemment, la liberté du travail.

Toute l'affaire tourne autour d'un seul nom, celui de M. Hersant, et des différents groupes de rédaction et de fabrication qu'il domine.

Il n'a jamais été dit publiquement quelle était l'origine des moyens financiers qui servent et ont servi à instituer ce monopole de presse non seulement à Paris, mais aussi en province, par la mise en place du réseau Hersant de fac-similés qui, à terme, se substituera au réseau coopératif CEREFAC.

Le regroupement auquel nous assistons aujourd'hui va priver mille salariés d'imprimerie et de rédaction de leur emploi.

La détaxe à l'importation du papier imprimé, alors que le papier blanc est normalement taxé, aggrave-t-elle d'une concentration de la presse à l'échelle européenne ?

Monsieur le Premier ministre, quelles mesures comptez-vous prendre pour garantir la liberté d'expression et de circulation des idées ? Quand ferez-vous cesser la concentration de la presse dans notre pays ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Jean Bonhomme. M. Defferre vous répondra !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. Claude Wilquin. Pourquoi le Premier ministre ne répond-il pas ?

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je réponds au nom de M. le ministre de la culture et de la communication, retenu au Sénat par l'examen du budget de son département. D'aucuns protestent, mais il faut bien que le Sénat discute de ce budget.

M. Roland Beix. C'est M. le Premier ministre que j'ai interrogé !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Je vous en prie, monsieur Beix, je ne vous ai pas interrompu. Je suis persuadé que ma réponse ne vous satisfiera pas. Laissez-moi cependant vous la présenter. (*Sourires.*)

La question que vous m'avez posée comporte deux parties. En ce qui concerne la première, liée à la question de M. Séguin, comme vous l'avez précisé vous-même, j'ai déjà répondu. La seconde partie de votre question concerne une personne que vous avez citée nommément.

M. Pierre Forgues. M. Hersant !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Plusieurs instances judiciaires — vous vous êtes bien gardé de le rappeler — sont actuellement saisies d'une affaire concernant effectivement M. Hersant. Il n'appartient donc pas au Gouvernement de se prononcer sur ces faits.

Vous êtes député de la Charente-Maritime, vous résidez par conséquent à une centaine de kilomètres du lieu où vécut Montesquieu. Je ne vous ferai donc pas l'injure de croire que vous ne connaissez rien au principe de la séparation des pouvoirs. (*Applaudissements et rires sur les bancs de la majorité. — Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Voilà ma réponse sur ce point précis.

Pour le reste, je vous remercie des explications de caractère technique que vous avez fournies à l'Assemblée et au Gouvernement sur les problèmes de la concentration de la presse et du capital, qui, probablement, n'étaient pas connus. (*Sourires.*)

M. Roland Beix. Répondez à la question !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Ces phénomènes n'ont pas échappé au Gouvernement, ni à l'Assemblée, pas plus que leurs développements récents.

M. Guy Bèche. Rien ne vous échappe !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. C'est précisément à cela que devra réfléchir le Conseil économique et social, que vient de saisir le Premier ministre.

Je pense vous avoir ainsi donné satisfaction, monsieur Beix. (*Rires et applaudissements sur les bancs de la majorité. — Protestations sur plusieurs bancs des socialistes et des communistes.*)

ANNULATION DE CIRCULAIRES PAR LE CONSEIL D'ETAT

M. le président. La parole est à M. Hautecœur.

M. Alain Hautecœur. Ma question s'adresse à M. le garde des sceaux.

Après ce qui vient d'être dit sur la séparation des pouvoirs selon Montesquieu, elle tombe à pic, si je puis dire.

Le Conseil d'Etat a annulé, vendredi dernier, les circulaires prises par les ministres de l'intérieur et du travail qui avaient profondément transformé le statut des travailleurs immigrés en France. L'arrêt relève que ces circulaires ont été prises sans base légale, c'est-à-dire sans que les principes qui les régissent aient été fixés par une loi discutée et adoptée par le Parlement.

Un membre du Gouvernement a cru devoir déclarer, à propos de cette décision de justice, que le Conseil d'Etat n'était pas là pour faire la politique de la France, mais pour juger en droit.

Mes trois questions sont les suivantes :

Le ministre de la justice estime-t-il que cet arrêt du Conseil d'Etat représente un empiètement politique ou qu'il est la sanction normale d'une irrégularité grave ?

Considère-t-il qu'il appartient aux membres du Gouvernement de porter des critiques sur des jugements rendus par les juridictions judiciaires, alors qu'il arrive à ce dernier de reprocher à des parlementaires de procéder ainsi ?

Enfin, en supposant que le Gouvernement reconnaisse encore l'autorité des arrêts du Conseil d'Etat, M. le garde des sceaux peut-il nous indiquer par quels textes légaux il entend remplacer les dispositions qui viennent d'être annulées ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et de la participation. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation. M. Hauteceur se trompe d'interlocuteur.

M. Alain Hauteceur. Il s'agit d'une décision de justice !

M. le ministre du travail et de la participation. Montesquieu n'a pas vécu dans ma circonscription, mais Montaigne n'en était pas loin. Je vais donc essayer de répondre avec bon sens. (*Sourires.*)

Dans le cas d'espèce, en effet, le garde des sceaux n'a pas à être juge des décisions du Conseil d'Etat...

M. Alain Hauteceur. M. Stoléru non plus !

M. le ministre du travail et de la participation. ... lequel statue dans sa pleine indépendance.

En revanche, il m'appartient de voir ce que deviennent certaines circulaires après la décision d'annulation du Conseil d'Etat.

C'est en effet la question qui doit être posée et que vous auriez dû poser. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Claude Wilquin. C'est le Gouvernement qui pose les questions maintenant ?

M. le ministre du travail et de la participation. Je vais y répondre.

En effet, le Conseil d'Etat a annulé un certain nombre de circulaires de juillet, août et décembre 1974, du 30 novembre 1974 et du mois de juin 1977.

Le Gouvernement a pris acte de la raison juridique de cette annulation.

En tant que ministre du travail, quelles conséquences dois-je en tirer ?

La première circulaire portait sur la suspension de l'immigration des travailleurs et sur l'immigration familiale.

M. Alain Hauteceur. Ce n'est pas la question que j'ai posée !

M. le ministre du travail et de la participation. La décision du Conseil d'Etat, de ce chef, ne modifie en rien la situation.

En effet, un décret est paru depuis, qui réforme les modalités d'attribution des cartes de travail et qui permet au ministre de refuser ou d'accorder ces cartes en fonction de la situation du marché de l'emploi.

M. Alain Hauteceur. Ce n'est pas la question posée. Pas du tout !

M. le ministre du travail et de la participation. Si, et très exactement ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Messieurs, si vous entendez faire les réponses vous-mêmes, il ne faut pas poser de questions au ministre !

M. Alain Hauteceur. Répondez à la question !

M. le ministre du travail et de la participation. Quant à l'immigration, le décret du mois d'avril 1976 me permet actuellement d'en régler légalement le flot.

En ce qui concerne les ressortissants des pays d'Afrique francophone, des conventions ont été négociées directement avec les pays intéressés, conventions qui règlent ponctuellement les problèmes qui peuvent se poser dans ce domaine. Par conséquent, là non plus, il n'y a pas de problème.

M. Alain Richard. Ces conventions ont-elles été ratifiées ?

M. le ministre du travail et de la participation. En revanche, si l'on veut faire bénéficier de l'aide au retour les travailleurs qui sont décidés à revenir dans leur pays d'origine, il faudra un texte législatif ou réglementaire. Je vais examiner ce problème. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. Alain Richard. M. Stoléru peut continuer à dire n'importe quoi !

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures quinze, est reprise à seize heures vingt-cinq, sous la présidence de M. René La Combe.*)

PRESIDENCE DE M. RENE LA COMBE, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 2 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. Emmanuel Hamel. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Hamel, pour un rappel au règlement.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le président, mon rappel au règlement sera bref, et je pense que vous vous y associerez.

Le VII^e Plan, dont nous discuterons aujourd'hui l'adaptation, a été soumis à la précédente assemblée par un Premier ministre qui était M. Jacques Chirac.

Bien que n'appartenant pas à son groupe, mais étant donné les relations de courtoisie qui doivent présider à nos rapports, je me permets de vous demander si le Bureau a eu la pensée de lui adresser, au nom de l'Assemblée tout entière, des vœux de rétablissement. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Je vous félicite, monsieur Hamel, pour votre bonne pensée. Je transmettrai à M. Chirac les aimables paroles que vous venez de prononcer à son égard.

M. Emmanuel Hamel. La démarche aurait plus de poids si tout le Bureau s'y associait, monsieur le président.

M. le président. Je ferai part de votre proposition au Bureau et, bien entendu, au président de l'Assemblée nationale.

M. Emmanuel Hamel. Je vous remercie, monsieur le président.

— 3 —

APPROBATION D'UN RAPPORT SUR L'ADAPTATION DU VII^e PLAN

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant approbation d'un rapport sur l'adaptation du VII^e Plan (n^o 655, 694).

Hier soir, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le ministre de l'économie, monsieur le ministre de l'industrie, mes chers collègues, je me réjouis que le débat sur l'adaptation du VII^e Plan ait pu avoir lieu avant la fin de la session, et je pense que M. le rapporteur général de la commission des finances voudra bien m'excuser de commencer ainsi mon propos. M. l'écart a dû, en effet, accomplir au cours de cette session une tâche d'une telle densité qu'il aurait été en droit de souhaiter disposer de quelques jours supplémentaires pour mettre au point le rapport qu'il a présenté hier, avec grand talent, devant l'Assemblée nationale.

J'ai eu l'occasion, tant auprès du président de notre assemblée, qu'auprès de M. le Premier ministre, de souligner l'importance du sujet en cause et de préciser qu'il me semblait difficile d'en différer l'examen, bien que celui-ci dût avoir lieu dans des conditions que je pourrais qualifier d'acrobatiques pour l'Assemblée tout entière et singulièrement pour la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

A mes yeux, l'utilité essentielle de ce débat est moins de nous permettre de réviser et de réaménager le VII^e Plan, déjà exécuté plus qu'à moitié, que de jeter les bases de ce que sera

le VII^e Plan, et, à cette occasion, de procéder à une analyse des contraintes qui orienteront le développement économique et social à moyen terme de notre pays.

Ce sont quelques-unes de ces contraintes que je veux évoquer ici.

La première, messieurs les ministres, concerne les finances publiques.

L'évolution de la conjoncture économique a entraîné, ces dernières années, l'apparition d'un déficit important dans l'exécution des lois de finances : plus de 37 milliards de francs en 1975, 17 en 1976, 16 en 1977, et une trentaine — 36, voire 37 milliards — pour 1978, lorsque nous aurons adopté le collectif de fin d'année, tandis que le projet de loi de finances pour 1979, encore en discussion devant le Parlement, se présente avec un excédent des charges sur les recettes qui atteint une quinzaine de milliards.

Ce déficit s'explique par la nécessité de mener une politique volontariste d'intervention, alors que la progression de notre activité industrielle a brutalement diminué en 1974 à la suite de la crise pétrolière et qu'elle stagne, monsieur le ministre de l'industrie, depuis la fin de 1976, au niveau qu'elle avait atteint antérieurement.

Ce ralentissement de l'expansion économique s'est accompagné d'un mouvement identique des recettes budgétaires, ce qui est normal.

Du côté des charges, les dépenses d'investissement et d'équipement et, dans une moindre mesure, les dépenses de personnel, ont eu tendance à progresser moins vite que l'ensemble du budget général.

En revanche, les dépenses d'interventions économiques et sociales ont enregistré le mouvement inverse. C'est donc à leur gonflement que sont imputables, pour une large part, les déficits enregistrés au cours des années passées et qui, hélas ! devraient à mes yeux comme à ceux du rapporteur général, persévérer au cours des années à venir.

La solution générale de ce problème ne doit pas être recherchée dans une augmentation de la fiscalité, susceptible de dégager des recettes nouvelles ; à mon avis, elle ne peut et ne doit l'être que dans la direction opposée, c'est-à-dire du côté des charges.

Le débat sur la loi de finances doit devenir, plus que jamais, l'occasion d'un examen attentif de l'opportunité de chaque dépense. En tant que président de la commission des finances et ainsi que le souhaite, d'ailleurs, M. le rapporteur général, je suis sûr que chaque rapporteur spécial et l'ensemble des membres de la commission auront à cœur de mener à bien, et sans complaisance pour le Gouvernement, cette tâche d'assainissement des finances publiques que la conjoncture nous impose.

Déjà préoccupant par lui-même, le déficit des finances publiques se double d'un phénomène comparable en ce qui concerne les dépenses sociales.

Beaucoup a déjà été dit et écrit sur l'évolution de nos dépenses sociales : M. le rapporteur général en a parlé ; M. le Premier ministre, dans son intervention, nous a fait part de ses intentions à cet égard et MM. les rapporteurs pour avis, avec une compétence à laquelle nous rendons tous hommage, ont insisté sur ce point. En ce qui me concerne, je tiens à souligner ce que peuvent avoir de tendancieux les accusations de « démantèlement » des dépenses sociales, que l'opposition a lancées hier et qu'elle portera sans doute encore aujourd'hui, alors que la progression de ces dépenses a oscillé entre 16 p. 100 et 27 p. 100 au cours des quatre dernières années et que, dans le même temps, leur montant est passé de 26,5 p. 100 à plus de 28,7 p. 100 de la production intérieure brute.

On ne pardonnera l'aridité de ces chiffres, qui devaient pourtant être rappelés.

Ajoutées à la pression fiscale proprement dite, les cotisations sociales portent le taux des prélèvements obligatoires à près de 40 p. 100 de la production intérieure brute. La France détient ainsi le ruban bleu parmi les pays de l'OCDE dont la richesse nationale est la plus fortement amputée.

Il n'est pas question de remettre en cause le niveau de protection sociale atteint dans notre pays, qui nous situe parmi les nations les plus favorisées. Il n'est pas possible pour autant d'assister passivement à l'évolution prévisible dans les années à venir.

A l'occasion de l'examen du projet de loi de finances pour 1979, l'Assemblée nationale a, du reste, montré l'importance qu'elle attachait à ce problème. Elle a en effet adopté un amendement demandant au Gouvernement de lui soumettre un rapport sur

l'aménagement des charges sociales. Nous espérons que ce rapport nous sera présenté lors de la prochaine session parlementaire.

La progression des dépenses en la matière pèse en effet pour l'essentiel sur les entreprises, contrairement à ce qui existe chez nos voisins. Ces charges supplémentaires remettent donc en cause notre compétitivité sur les marchés extérieurs.

C'est pourquoi nous attendons avec impatience et nous suivrons avec un intérêt soutenu toutes les propositions qui seront de nature à juguler cette évolution, dont le Gouvernement, qui s'en préoccupe, j'en suis sûr, saisira le Parlement.

Il va de soi bien entendu — je l'ai déjà indiqué — que ces initiatives ne sauraient avoir pour effet de remettre en cause les régimes d'aide existants, mais elles doivent permettre de maîtriser l'évolution prévisible et de réaménager les modalités de financement des dépenses sociales.

Ayant abordé la question de la compétitivité de nos entreprises sur les marchés extérieurs, je voudrais m'y attarder à nouveau en évoquant quelques-unes des contraintes auxquelles nous nous trouverons confrontés en ce domaine, non seulement pendant les deux dernières années du VII^e Plan, mais aussi au-delà.

Pour mesurer la nécessité impérative où nous sommes de préserver la compétitivité de notre industrie, il n'est pas inutile de rappeler qu'après avoir multiplié par six la valeur de nos échanges et par près de trois leur volume en dix ans — soit en l'espace de deux plans seulement — nous sommes actuellement le quatrième pays exportateur du monde.

Ce résultat mérite d'autant plus d'être souligné que nous l'avons atteint en dépit des répercussions de la hausse des prix du pétrole, en dépit de l'apparition sur le marché international des pays en voie de développement industriel, et qu'à ce haut niveau nous équilibrons confortablement nos échanges, comme MM. les rapporteurs l'ont souligné.

Nous devons ce redressement, pour une large part, au dynamisme et aux performances des petites et moyennes entreprises industrielles françaises, et j'insiste sur les deux termes : « petites » et « moyennes ». C'est ce capital dont nous disposons aujourd'hui qu'il importe de préserver au cours des années à venir, car chacun devrait comprendre que notre croissance économique, gage du retour à un meilleur emploi, ne pourra être obtenue qu'à une condition : non seulement maintenir, mais encore améliorer notre position sur les marchés extérieurs.

Pour ce faire, la mise en place d'une industrie fortement intégrée n'est pas toujours la meilleure solution — je ne crois pas vous choquer, monsieur le ministre de l'industrie, en exprimant cette pensée — et, en tout cas, ce n'est jamais la seule.

C'est pourquoi les années à venir devraient fournir l'occasion de mener une politique de développement des entreprises de sous-traitance. La présence en France de nombreuses entreprises de ce type présenterait de multiples avantages. D'abord, la sous-traitance correspond mieux à la mentalité française attachée à l'entreprise moyenne plutôt qu'au grand combinat. Ensuite, au-delà d'une certaine taille de l'entreprise, les coûts de gestion et de production ont tendance à croître. Enfin et surtout, grâce à leur relative non-spécialisation, les entreprises de sous-traitance introduisent un facteur de souplesse indispensable dans une économie moderne.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Par hypothèse, la sous-traitance est du ressort des entreprises petites et moyennes dont le rôle est souvent mal apprécié dans notre économie. Certes, comme le soulignent les auteurs du rapport sur l'adaptation du VII^e Plan, toutes ces entreprises ne sont pas concurrentielles, mais celles qui le sont n'en ont que plus de mérite car elles se heurtent à des pratiques souvent néfastes.

En effet, comme je l'ai indiqué lors de l'audition du commissaire général du Plan, le crédit inter-entreprises alourdit considérablement leurs charges. Il importe d'extirper cette pratique de nos habitudes. A cet égard, nous soutiendrons toute initiative de nature à assainir la situation.

C'est aussi la raison pour laquelle je souhaite que le retour à la liberté des prix s'accompagne de dispositions identiques dans le domaine du crédit. On me rétorquera que les structures de nos établissements financiers ne permettent pas aux autorités compétentes de régulariser le marché en jouant sur les taux d'intérêt. Dans ces conditions, monsieur le ministre, le seul moyen d'intervention reste l'encadrement du crédit. Je souhaite que la période couverte par l'adaptation du VII^e Plan soit l'occasion pour notre secteur bancaire et financier de se doter des moyens de mettre en œuvre des procédures plus souples et moins contraignantes que celles que nous connaissons aujourd'hui.

J'ai tenu, à dessein, à conclure sur cette référence à la liberté. Je crois, en effet, que celle-ci ne se divise pas. Et c'est parce que nous avons su la préserver dans notre vie économique, c'est parce que, depuis plus de trente ans, nous pratiquons une planification indicative, souple et libérale que notre pays est demeuré libre. D'ailleurs, la majorité des Français ne s'y est pas trompée et elle a montré récemment encore que cette politique correspondait bien à ses aspirations les plus profondes. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Rocard.

M. Michel Rocard. Mes chers collègues, je ne ferai pas reproche au Premier ministre de son calendrier chargé. Néanmoins, l'ayant écouté hier attentivement, j'ai repris mon intervention de façon à répondre point par point à son argumentation. Je me permettrai donc de garder un vouvoiement adressé personnellement au Premier ministre, mais je ne doute pas, monsieur le ministre de l'économie, que vous assumiez la solidarité gouvernementale dont vous vous faites souvent le héraut.

Le discours de M. le Premier ministre hier m'a étonné à plus d'un titre. L'ayant non seulement entendu mais relu, je ne comprends toujours pas l'attitude du Gouvernement en ce qui concerne le Plan.

A l'exception de ce discours d'hier, le Premier ministre est indifférent à la notion de Plan. Elle ne fut pas l'objet des préoccupations universitaires du professeur Barre. Dans son activité de Premier ministre, il n'y fait jamais référence. Il est d'ailleurs en cela le dirigeant exécutant de la politique du Président de la République qui, interrogé pendant une heure à la télévision sur l'avenir de la France à l'horizon 2000, n'a pas songé à employer le mot de plan, pas plus d'ailleurs que dans sa récente conférence de presse.

Mais hier, dans une intervention que le Premier ministre n'a pas voulu très longue, il a employé soixante-trois fois le mot « Plan » ou celui de « planification », dont six fois dans l'expression : « il faut un Plan ».

Ce martèlement était assurément nécessaire pour tenter de nous convaincre que, malgré l'évidence, il y croyait. Car l'évidence, c'est qu'il n'y croit pas et qu'il n'y a plus de Plan.

Que l'expression du Plan soit précisément chiffrée ou non, que le Plan définisse ses objectifs et sa stratégie dans une vision globale précise de la société française ou qu'il se limite, au contraire, à des objectifs sectoriels comme notre premier plan quadriennal, il reste qu'en toute bonne foi, même si les socialistes ont d'autres ambitions, on ne devrait parler « de Plan » ou de « planification » que pour évoquer une relation précise entre quelques objectifs ou même seulement quelques priorités stratégiques et un ensemble de moyens à mettre en œuvre pour les atteindre ou les imposer.

Faute de référence à des moyens d'exécution, il n'y a plus de Plan ; il ne reste qu'un discours. Or, de moyens, il n'en a pas été question hier.

Vous attendez du Parlement qu'il confère l'autorité de la loi à un discours exempt de toute disposition contraignante et de toute décision concrète. Cela m'a donné l'occasion de consulter la Constitution et d'y découvrir qu'elle n'indique pas ce qu'est la loi. Il n'empêche que vous innovez ! J'imagine, sans espoir d'ailleurs, quel serait l'embarras du Conseil constitutionnel s'il devait décrire les conséquences juridiques de la promotion de l'élégante dissertation appelée « rapport d'adaptation du VII^e Plan » au rang de loi. Une loi opposable à qui ? Justiciable de quel recours, en cas de non-exécution ? Comportant quel engagement ?

Nous comprenons mal, sur les bancs de l'opposition socialiste, que vous vous embarrasiez encore de ces rapports, de ces débats et de cette procédure ! Par exemple, vous auriez pu tout simplement, monsieur le ministre, « fermer boutique », en l'occurrence, mettre fin à l'existence du commissariat général du Plan. Certes, nous aurions vivement combattu une telle décision, mais au moins les choses auraient été simples et claires et le geste n'aurait manqué ni d'audace, ni de panache. Après tout, nous connaissons l'aversion du Premier ministre pour les « canards boiteux ». Quelques chômeurs de plus, messieurs les techniciens, n'auraient pas ému M. le Premier ministre, sinon il conduirait une politique économique différente. Pour scandaleuse qu'elle soit, pareille mesure eût été frappée au coin de la franchise cynique à laquelle le Premier ministre, je dois l'avouer, nous a habitués !

Vous auriez aussi pu jouer la désuétude totale de l'institution, du document et de la procédure. Il vous aurait suffi de ne pas adopter le VII^e Plan, de fondre les crédits du commissariat général du Plan dans un autre fascicule budgétaire pour ne pas appeler un débat distinct. Le nom et l'idée auraient

subsisté, certes, mais pour disparaître lentement et plus sûrement et, comme le dit Brassens, le commissaire général serait « mort pour des idées, d'accord, mais de mort lente ». Sans doute aurions-nous combattu aussi farouchement un tel abandon, mais nous aurions mis plus longtemps à réagir et il est vrai que cela eût quelque peu, cette fois, manqué de panache !

Vous auriez pu utiliser aussi le Plan comme un moyen de transformer les structures de l'Etat afin de les mettre à l'heure du libéralisme avancé, achever le démantèlement de la sécurité sociale, la privatisation du secteur public et supprimer les subventions de l'Etat dans le domaine économique. Le Plan eût été alors l'expression de votre politique. Là aussi, nous aurions compris et combattu votre politique ; elle aurait du moins été claire.

Je ne puis omettre qu'une quatrième solution s'offrait à vous. Le fondateur de la V^e République dont M. le Premier ministre se prétend parfois l'héritier, parlait d'ardente obligation. Mais vous n'avez pas cherché à savoir ce que cela voulait dire.

Dans la pratique, l'actuel Gouvernement de M. Giscard d'Estaing refuse à la fois le volontarisme et la croyance aux vertus du débat démocratique qui doit être à la base de toute idée de planification. Il préfère une suite de décisions spectaculaires, parfois contradictoires, au respect obstiné d'options prioritaires et contraignantes pour le Gouvernement, valables pour le long terme ! Il préfère aussi le secret des choix mûris dans les antichambres ministérielles et les directions des grandes entreprises à la discussion démocratique ouverte et décentralisée, avec la participation des organisations syndicales ouvrières ! Dans un tel contexte, le Plan n'a plus grand sens.

J'évoquerai d'abord les rapports de votre politique avec les principes de la planification. J'exposerai ensuite les propositions des socialistes en précisant les principes sur lesquels reposerait la planification démocratique que nous présentons aux Français.

Les rapports de votre politique avec les principes de la planification nous conduisent à constater d'abord que le Plan n'a pas été réalisé, ensuite qu'il est inutile dans la conduite des affaires publiques, et enfin que la vraie politique économique que vous poursuivez est différente de celle qu'il décrit.

Tous les propos tenus hier au début du débat, et pas seulement par des orateurs de l'opposition, me permettent d'éclaircir mon intervention sur la non-réalisation du Plan. Je ne reprendrai pas l'inventaire des fantastiques distorsions qui ont pu être constatées entre les prévisions sur la croissance et la réalité, entre les prévisions sur les échanges extérieurs et la réalité, et surtout le constat que l'investissement stagne et s'essouffle à rattraper les chiffres ambitieux mais poétiques qui figuraient dans le Plan.

Incidemment cependant, je suis surpris de lire dans le discours prononcé par le Premier ministre : « Il nous faut d'abord reconnaître avec franchise que l'analyse de la situation économique internationale sur laquelle le VII^e Plan reposait doit être profondément révisée. Les mutations et les perspectives de l'économie mondiale ont été imparfaitement appréciées. Les conséquences dépressives des hausses du prix de l'énergie et des matières premières, les transformations qu'elles impliquent pour les structures industrielles n'ont pas été correctement prises en compte. »

Ces phrases sont étonnantes. En effet, mes collègues ont probablement encore présentes à l'esprit les citations que j'avais, en tant que rapporteur spécial, extraites du rapport du VII^e Plan, et qui témoignaient d'un profond pessimisme sur tous ces points. Ce sont pourtant les rares actes de courage de ce document !

S'agit-il d'un règlement de comptes ? En effet, le préfacier de ce Plan n'était autre que l'actuel Président de la République, le Premier ministre de l'époque étant M. Chirac. Que l'actuel Premier ministre s'explique ! Nous, nous ne pouvons qu'enregistrer.

Mais si l'appréciation des variables extérieures est reconnue comme étant difficile, il est aujourd'hui quelque peu facile de tenir le même langage car la non-réalisation du Plan est liée à certains éléments qui n'ont pas été évoqués dans le discours d'hier. En effet, la politique suivie a été contraire à celle que décrivait le Plan ! La priorité constante et absolue donnée au monétaire sur l'économique, le refus de la sélectivité des interventions des pouvoirs publics comme la priorité constante donnée aux éléments conjoncturels au détriment des éléments structurels le prouvent.

Incontestablement, monsieur le ministre de l'économie, la courbe des investissements est alarmante, ce qui prouve que la politique qui a été suivie est différente de celle décrite dans le Plan. Je reviendrai sur son contenu dans un instant.

De surcroît, vous considérez le Plan comme inutile. J'écourterai encore mon propos en évitant de rappeler les citations qui

figurent dans les rapports préparatoires, celui de Mme Barbéra et le mien, et qui ont été reprises hier dans nombre d'interventions.

Les programmes d'action prioritaires, ce « noyau dur » du Plan, étaient sans doute une bonne idée à laquelle nous n'étions pas opposés, mais l'engagement du Gouvernement était peu significatif. Ces PAP représentaient moins de 5 p. 100 de la masse budgétaire totale. Leur taux de réalisation est insuffisant puisqu'il est aujourd'hui acquis qu'en fin de Plan il ne dépasse presque jamais 80 p. 100.

Enfin, les indicateurs d'exécution sont des indicateurs financiers et non physiques. Par conséquent, nous ne disposons d'aucun élément rigoureux d'appréciation.

J'ajoute que le Gouvernement aurait pu éviter de recourir à l'artifice qui consistait à inclure, dans le programme d'action prioritaire n° 11 relatif à la formation professionnelle, les crédits résultant du pacte national pour l'emploi en vue de « gonfler » le taux de réalisation de ce programme en le portant à 120 p. 100. Par ailleurs, les dotations budgétaires de cette année ne permettront pas, contrairement à ce qu'affirmait hier le Premier ministre, de mener les PAP à leur terme, conformément aux objectifs du Plan. Ce n'est désormais plus possible.

Certains problèmes importants que connaît actuellement notre pays ne sont pas traités dans ce document comme ils auraient dû l'être.

Dans la mesure où le déficit des finances publiques, que nombre d'orateurs ont souligné, ne pourra être résorbé qu'en intégrant les solutions retenues dans une politique à long terme, à condition de retenir dans le même temps les mêmes priorités, ne convenait-il pas de saisir l'occasion de l'adaptation du VII^e Plan pour résoudre cette question ? Vous ne l'avez pas fait !

Il en est de même pour le financement des transferts sociaux. A cet égard, je n'aime pas que l'on parle de déficit ou de charges excessives. C'est une bonne chose que les Français vivent plus longtemps et se soignent mieux. C'est à la nation qu'incombe la charge d'assumer certains éléments de la vie sociale. Il nous appartient de trouver les sources de financement nécessaires. Le problème est d'une extraordinaire complexité. Sachez que les socialistes n'accepteront en aucun cas que soient mis en cause les droits sociaux acquis par les travailleurs et les travailleuses français ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

De même, nous considérons comme peu satisfaisant le contenu de ce document en ce qui concerne l'emploi. Je ne reprends pas le diagnostic, car je serai conduit à en reparler dans un instant sur le plan des solutions.

Dernier exemple de l'inutilité du Plan pour le Gouvernement : l'utilisation du « théorème d'Albert ».

Le nom du commissaire général du Plan passera-t-il à la postérité ? Le respect que je porte à l'éminente fonction qu'il exerce me conduit à souhaiter que le « théorème d'Albert » ne soit pas aussi maltraité qu'il l'est.

En effet, selon ce théorème auquel je ne crois pas : l'emploi dépend de la croissance ; la croissance dépend de l'équilibre extérieur ; l'équilibre extérieur dépend de l'adaptation industrielle. Or le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan ne traite pratiquement pas de l'adaptation industrielle. Nous avons été saisis tout récemment, par le Gouvernement, de textes législatifs concernant la sidérurgie. L'idée que cette adaptation industrielle de la sidérurgie aurait pu relever du Plan ou y être intégrée ne vous a pas effleurées.

Au demeurant, le vrai fondement de votre politique économique n'est pas celui que vous décrivez. Je veux bien que l'on s'abrite derrière le « théorème d'Albert », mais à condition de le compléter par ce que je ne permettrai d'appeler le « théorème de Barre » : n'oubliez pas que M. Barre gouverne ! — qui est différent et que l'on pourrait ainsi formuler : l'emploi dépend de l'investissement — l'investissement stagne à l'heure actuelle, on comprend mieux la situation — l'investissement dépend du profit et le profit dépend à la fois des possibilités de licenciement des travailleurs et d'augmentation des prix de vente.

M. Maurice Masquère. Très bien !

M. Michel Rocard. Mais M. le Premier ministre n'est pas un homme d'études, c'est avant tout un homme d'action, et, lorsqu'il agit, ce théorème dégénère en un cercle vicieux que j'appellerai « cercle vicieux de Giscard d'Estaing-Barre » pour ne pas avoir à m'interroger sur le détenteur réel du pouvoir.

Ce tragique cercle vicieux est le suivant : l'équilibre extérieur exige un franc fort ; un franc fort exige d'importer peu ; importer peu exige de freiner la croissance ; freiner la crois-

sance exige de licencier plus et n'assure même pas la stabilité des prix, puisque la hausse des prix est condition de survie des entreprises privées de commandes. Il mérite réflexion.

M. Xavier Hamelin. Curieux théorème !

M. Michel Rocard. Telle est bien la politique dramatique que subit la France en ce moment.

Comment peut-on briser ce cercle vicieux ? Il faudrait un autre rapport de forces dans le pays, une autre coalition de forces sociales au pouvoir et aussi un autre système de pensée.

Je n'insisterai pas sur les 49 p. 100 d'électeurs qui aspirent à autre chose et finiront bien — du moins l'espérons-nous — par devenir une majorité. Mais je voudrais m'attarder sur les éléments de doctrine économique qui font de votre gouvernement un gouvernement de droite et de M. Barre un homme de droite incapable de sortir du cercle vicieux en cause.

Pour ce faire, j'exposerai les propositions socialistes à partir de quatre désaccords fondamentaux relatifs à l'économie, qui nous opposent à vous.

Premièrement : dans la gestion gouvernementale, le moyen et le long terme doivent avoir priorité sur le court terme, et non l'inverse.

Deuxièmement : l'économique doit primer le monétaire, et non l'inverse. Dans le doute, observez la situation de l'Angleterre de 1945 jusqu'à une époque précédant de deux ans la découverte du pétrole près de ses côtes.

Troisièmement : des cercles vicieux du court terme, on ne sort que par des réformes de structure.

Quatrièmement, enfin : pour construire une société plus agréable et accueillante aux Français et à leurs hôtes étrangers, il faut commencer par le vouloir. L'économie n'est que de l'ordre instrumental ; elle doit être au service d'un projet social et culturel à dimension internationale. L'économie, c'est d'abord de la politique. Votre dénonciation du volontarisme, hier, était une abdication.

Comment se traduisent ces désaccords en politique économique concrète ? J'aurais plaisir à fouiller ce problème à fond, mais il me faudrait beaucoup plus de temps que ce débat n'en donne. Je ne prendrai donc que deux exemples : la balance extérieure et l'emploi.

La balance extérieure, d'abord.

Il est connu et public — je ne chipoterai pas sur ce point — que la condition de l'indépendance nationale commence là. Je ne nierai pas non plus qu'il y ait une lourde contrainte. Je le prends autrement que vous. Mais vous, qu'en faites-vous ?

D'abord, quelques détails : quels sont les éléments les plus marquants dans la fragilité permanente de notre balance commerciale, sinon, en premier lieu, l'énergie ?

Je constate, là aussi, et d'autres l'ont dit avant moi, que la politique d'économies d'énergie n'est guère significative et n'emporte que de bien faibles résultats. Pour ma part, je suis convaincu qu'à la fois dans le domaine des énergies nouvelles et dans celui des économies d'énergie vous pourriez et devriez faire beaucoup plus qu'actuellement.

Deuxième élément de la fragilité de notre balance commerciale : j'ai entendu dire ici ou là que le pétrole de la France était l'agro-alimentaire, que la chance de la France était son territoire arable, en surface, en fertilité, en conditions climatiques ; or nous voilà, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, déficitaires.

Combien de temps nous faudra-t-il donc pour qu'en exportations agricoles, en exportations de produits agro-alimentaires, en utilisation complète de notre patrimoine forestier, nous reconstruisions les conditions d'une sécurité de notre balance des paiements ? Il s'agit là non d'aspects monétaires ou conjoncturels, mais de propositions utiles à inscrire dans un plan, à condition que celui-ci s'assortisse de mesures d'exécution.

Combien d'années faudra-t-il pour assainir les marchés, mettre en œuvre des ressources et des techniques nouvelles ?

Un plan, quand il est fait sérieusement, amène, au-delà des volontés, une vertu d'annonce qui en favorise le rassemblement. Pourquoi pas le Plan ?

Troisième élément de la fragilité de notre balance extérieure : malgré une certaine inattention de la puissance publique aux faits structurels de l'économie française, certaines de nos entreprises gagnent des parts du marché, et nombre d'entre elles se battent bien ; quelques entreprises françaises prestigieuses ont remporté de notables succès à l'exportation ; or, ce n'est pas à vous, monsieur le Premier ministre, ni à vous, monsieur le ministre de l'économie, que j'apprendrai pourquoi : elles exploitent les résultats de recherches fondamentales ou appliquées obtenus il y a une quinzaine d'années.

Ce sont les recherches tant fondamentales qu'appliquées d'aujourd'hui qui fourniront les techniques et les produits qui garantiront dans dix ans nos exportations et nos emplois.

A cet égard, je ne prendrai que l'exemple sidérurgique, rappelé tout à l'heure dans les questions au Gouvernement : nous sommes, parmi les grands pays sidérurgiques, celui qui consent le plus faible effort de recherche, le sixième de l'effort japonais et le quart ou le cinquième de l'effort allemand.

On trouverait des exemples dans d'autres domaines. Ce sujet, qui a été abondamment abordé, devrait être votre souci principal. Il ne l'est pas !

Quatrième élément de cette balance extérieure : les investissements.

La politique que vous poursuivez est un appel à l'investissement par l'« assainissement des situations d'entreprises », dites-vous. Mais on constate que l'investissement ne reprend pas, même si les profits s'améliorent ; mais cela, vous le savez.

Pourquoi l'investissement ne reprend-il pas ? Parce qu'on n'a jamais vu les chefs d'entreprise investir de manière philanthropique. Ils n'investissent que lorsqu'ils savent qu'il y aura de la demande pour les capacités de productions nouvelles qu'ils mettent en place.

J'ajoute que la compétitivité de nos entreprises n'est pas seulement affaire de limitation des coûts salariaux ; elle est aussi affaire de dynamisme général et, notamment, de capacité à diluer les coûts fixes dans une production à croissance rapide. Dans une France en expansion plus forte, un plus grand dynamisme soutiendrait les entreprises et, par conséquent, leur permettrait à terme d'exporter.

Dans ma circonscription, monsieur le ministre de l'économie, une entreprise qui commençait à être puissamment exportatrice, grâce à une très belle technique ultra-moderne de fabrication de tuyaux d'assainissement et d'eau, va perdre ses chances sur les marchés extérieurs parce qu'elle n'était pas encore exclusivement centrée sur cette fabrication et que le soutien du marché interne disparaît.

La stagnation recherchée par votre politique affaiblit ainsi nos capacités à l'exportation.

M. Pierre Forgues. Très bien !

M. Michel Rocard. Ne nous faites pas croire, en outre, que votre déficit budgétaire ressortirait, à cette occasion, à une politique keynésienne de relance de l'emploi. Vous savez comme moi — et vous plus que tout autre — que ce déficit budgétaire est subi et non voulu, c'est-à-dire que vous ne le dirigez pas là où il pèserait pour obtenir ce résultat qualitatif que serait l'amélioration de l'emploi.

Ainsi, j'en viens précisément à parler de l'emploi.

Je serai bref sur le diagnostic ; chacun le connaît. Cependant, les 40 000 chômeurs supplémentaires depuis que M. Barre est Premier ministre doivent lui poser certains problèmes, notamment en raison des déclarations qu'il a faites hier. La lucidité sur ce qu'on porte avec soi, même quand la responsabilité est plus générale, devrait amener sinon à de la décence — le mot serait fort — du moins à une attention aux propos que l'on tient.

Sur le pronostic relatif à l'arrivée dans les statistiques de tous ces licenciements annoncés tout à l'heure, notamment dans la sidérurgie, et que nos collègues Bardol et Dupilet ont évoqués, vos réponses, monsieur le ministre de l'industrie, n'étaient pas satisfaisantes, et vous le savez, d'ailleurs. Et ne sursurre-t-on pas, dans vos cabinets, que tous les patrons qui viennent vous trouver vous disent qu'il y a un demi-million de salariés de trop, qu'il faudrait licencier ? Ce raisonnement, vous l'écoutez, vous l'entendez et vous en faites peser la menace sur le pays.

Certes, les entreprises n'ont pas toujours licencié autant qu'elles l'auraient voulu. C'est sûr ! Par conséquent, la menace est réelle, et la question de l'emploi se pose d'une manière encore plus grave que chacun ne le pense.

Je voudrais aussi incriminer les petites facilités que s'est permises le Président de la République. Il a dit, par exemple, qu'en passant de 3 ou 3,2 p. 100 à 3,5 p. 100, selon le pronostic de l'OCDE pour l'année prochaine, notre croissance serait un élément d'amélioration de la situation de l'emploi. Or chacun sait qu'aussi longtemps que la croissance n'est pas au moins égale à 4 p. 100 le sous-emploi ne fera qu'augmenter dans notre pays.

En outre, si l'on admet qu'un milliard de francs d'excédent de la balance extérieure équivaut à 130 000 emplois, alors c'est une croissance à moins trois qu'il faut faire, afin de ne plus

importer. Car comment expliquer alors que l'Allemagne ait 900 000 chômeurs avec un formidable excédent extérieur ? Non, il n'y a pas de proportionnalité, et les choses ne se passent pas ainsi. Et l'on pourrait soutenir une politique plus active.

S'agissant encore de l'emploi, nous ne pouvons pas accepter votre politique, parce que, au-delà de la souffrance économique que comporte le chômage pour les familles — il n'est pas partout indemnisé à 90 p. 100, tant s'en faut, et 30 p. 100 des chômeurs sont sans ressources — au-delà même de l'atteinte à la dignité chez chaque femme ou chaque homme qui ne peut gagner sa vie par ses propres forces et qui en pâtit, même quand les causes ne doivent rien à sa personne ou à sa qualification, quand l'emploi devient rare dans un grand pays, telle est une perte est une catastrophe qui vous suivra dans la vie — pour combien d'années ? — alors l'activité professionnelle devient le seul objet de la recherche à tout prix de la sécurité.

Finie, même pour les travailleurs salariés, la responsabilité dans l'exécution ; fini le « je reçois un ordre, il est mauvais, je sais bien mieux comment ça se passe, je ferai une meilleure performance, quitte à m'y prendre autrement » ; finie la conscience professionnelle, devenant critique de la médiocrité éventuelle de la ligne hiérarchique. Cela existe, vous le savez.

Je dis qu'un peuple qui s'engage, parce qu'il a peur pour son emploi, vers la sécurité, vers le « sécurisme » à tout prix, brise son avenir. Faire disparaître la valeur incluse dans le travail, dans le monde du travail, dont les socialistes sont les porteurs de toujours, c'est à cela que vous tendez.

Dans dix ans, la moitié de la population active française comprendra des hommes et des femmes qui auront commencé leur vie active en étant pendant plus d'un an mendiants d'allocations. Quelle relation au travail, au risque, à l'initiative, cela donne-t-il ? Je vous le laisse à penser. Pour nous, cette politique-là détruit l'avenir de notre pays. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Alors, que faire ? Voici deux exemples, puis un principe, enfin un problème.

Premier exemple : je ne comprends pas votre politique dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. En effet, nous manquons encore de nombreux logements. Or cette activité n'est pas importatrice, ou si peu : 1 p. 100 d'import induit par rapport à son chiffre d'affaires, et nous savons quels emplois donner dans ce secteur à nombre d'hommes. Vous ne voulez pas faire de la sélectivité, et l'on peut vous comprendre, sinon vous approuver, mais là, les structures du crédit sont déjà sélectives. Il n'y a donc pas d'explications à votre politique, que je ne peux considérer que comme absurde.

Deuxième exemple : pourquoi ne pas créer un certain nombre d'emplois publics — le Premier ministre, à ce sujet, s'est amusé hier, avec une formule facile — dans les secteurs de la santé, des télécommunications, de la poste, de l'enseignement, de bon nombre de services administratifs, grâce à un budget qui permettrait de faire face, dans des conditions améliorées, aux besoins des Français, et qui fournirait ainsi à la situation actuelle une réponse meilleure que le versement de sommes substantielles sous forme d'allocations de chômage ?

Faites donc effectuer, monsieur le ministre de l'économie, le calcul économique intégré, et pas seulement limité aux comptes budgétaires, de ce qui se passe dans ce domaine.

Le principe ? Il nous faut revenir à une croissance plus forte, car il n'y a pas d'autre choix.

Le problème est celui de la relance. Ne basons pas : en matière de relance, de croissance, l'investissement est la conséquence du rythme. Vous ne pouvez en faire la cause ; tout part de la demande. Mais je vous prie de m'excuser d'être aussi banal.

De quoi avez-vous donc peur ? Du verrou extérieur, de celui des prix ?

Le verrou extérieur, j'en ai déjà parlé. Il est vrai qu'on ne peut que le soulager à court terme, et qu'il y faut des années. Le Plan consiste précisément à mesurer les risques et à les étaler dans le temps.

Le verrou des prix ? La politique du Gouvernement devrait mettre fin à toutes les rentes de situation, aux effets induits de monopole, au parasitisme, à la spéculation foncière, à tout ce qu'aurait dû évoquer — et qu'il n'a fait que pour une petite part — un rapport dont le titre était beau : « Les obstacles à l'expansion », je veux dire le rapport Rueff-Armand.

Cette méthode-là, et non le contenu, doit être reprise.

Je pense notamment au foncier. Si votre gouvernement savait aussi frapper les revenus excessifs et taxer le capital, la détermination de nos prix se ferait dans un autre contexte et peut-être auriez-vous moins peur des résultats de la croissance sur le front de ces prix.

Enfin, je ne comprends pas, je ne peux ni comprendre ni accepter l'attitude incroyable du Gouvernement et du patronat devant le problème de la durée du travail.

Quand l'emploi se fait rare, quand le chômage est un drame national, comment ne pas répartir autrement le travail ? Et pourquoi refusez-vous de le faire ?

Je comprends l'argument tactique qui est que le patronat et vous-même par conséquent — il y a entre vous une grande similitude — ne voulez pas prendre le risque, par une diminution de la durée du travail, d'accroître les charges des entreprises plus que vous ne le voulez.

Ce problème est bien connu : c'est celui de la lutte des classes. Mais c'est non au Gouvernement et à la loi qui nous demandons de faire rendre les comptes et rendre gorge ; mais au combat ouvrier. Et c'est sa sanction dans la négociation, dans la grève, qui tranche un tel rapport de forces.

Je m'étonne que se manifeste un tel refus absolu d'envisager une diminution de la durée du travail. A cet égard, je voudrais — cela vous déplaira, et vous allez probablement hurler — dire tout de même le soupçon que nous avons : il existe une sourde inquiétude sur ce qui se passerait dans un peuple qui aurait plus de temps pour réfléchir, pour se cultiver, qui utiliserait ce temps libre dans des conditions non monétaires, les grands capitalistes de la consommation et du loisir ne venant pas récupérer des paies de salariés si difficiles à gagner.

Un peuple qui aurait ainsi davantage de temps libre s'occuperait plus des activités démocratiques, syndicales, politiques ; il ferait preuve, en tout cas, de plus d'esprit critique.

Sur l'orientation vers un autre modèle de société où l'on travaillerait trente heures, ou trente-cinq heures — telle est aujourd'hui l'exigence du monde du travail, et la Confédération européenne des syndicats, qui n'est pas une petite organisation gauchiste puisqu'elle représente plus de trente millions de syndiqués en Europe et l'ensemble du mouvement syndical européen, l'a mise à son ordre du jour — sur cette orientation, donc, pas de réponse autre qu'un refus total !

Ce refus, nous ne l'admettons pas, et nous ne le comprenons pas. Nous subodorons en effet qu'il cache une conception de la vie où le travail doit garder encore des formes d'encadrement, de mise dans les normes. Car si l'usine n'est pas la mise à la norme, alors c'est que ce que vous êtes en tant que gouvernement, en tant qu'expression d'une partie de la société, prend peur devant ce que deviendrait l'autre : or dans l'usine, on n'entre pas ; les portes en sont fermées ; les gardiens sont en uniforme et, quelquefois même, ils sont armés.

Je vous vois hocher la tête, monsieur le ministre, mais l'usine Chrysler de Poissy se trouve dans ma circonscription.

M. René Monory, ministre de l'économie. C'est que vous m'attristez, monsieur Rocard, lorsque je vous entendez tenir, malgré toutes les qualités qui vous caractérisent, de tels propos ! (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Marc Lauriol. Nous partageons votre tristesse !

M. Pierre Forgues. Il n'y a que la vérité qui blesse !

M. Michel Rocard. Je me réjouis, monsieur le ministre de l'économie, que vous réagissiez de cette façon. Je le comprends, car il est des choses sur lesquelles nous ne pouvons nous entendre : nous, se dresse la barrière, qui n'est pas seulement économique ou financière, de la compréhension différente de certains phénomènes.

Mais nous arriverons à un autre partage du travail dans une société où l'on acceptera qu'il puisse être vécu autrement que comme un encasement, que ce soit dans l'industrie, l'administration et dans nombre de services. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Voilà, en tout cas, quelques-unes des idées qui nous opposent et qui en aurait bien d'autres...

M. Pascal Clément. Vous n'avez jamais travaillé !

M. Michel Rocard. Mais si, figurez-vous ! Je connais l'atelier autrement, mais je n'en parlerai pas ici. Ne vous mêlez donc pas de ce que vous ne connaissez pas.

M. François Grussenmeyer. C'est un comble !

M. Michel Rocard. Non ! Car c'est ma vie personnelle qui est ainsi mise en cause !

M. François d'Aubert. Quelle prétention !

M. Michel Rocard. La France est une nation, c'est-à-dire un peuple maître de son avenir. Mais la nation, pour nous, socialistes, c'est toute la nation, et pas seulement une fraction qui travaille dans les secteurs les plus exposés à la concurrence et qui supporte, à elle seule, les conséquences du libéralisme retrouvé.

Contrairement à la politique d'aujourd'hui qui aggrave les inégalités, qui fait les riches plus riches, et les défavorisés plus défavorisés encore, la solidarité collective doit assurer un nouveau partage des responsabilités et faire en sorte que l'avenir soit organisé d'une façon cohérente, associant à tous les échelons les citoyens aux orientations choisies. C'est pour cela que la restauration d'une planification authentique et démocratique est un des éléments fondamentaux de la politique que nous, socialistes, proposons au pays.

Parce que l'univers dans lequel nous vivons est instable et dangereux, une politique au jour le jour est de moins en moins tolérable, avec les résultats que je viens de décrire. C'est le Plan qui doit être, à nos yeux, l'instrument de transformations profondes et progressives comme celles dont le pays a besoin.

Pour que cette planification puisse prétendre à l'efficacité, il est nécessaire qu'elle soit accompagnée de réformes de structures, afin que l'Etat, les régions, les collectivités locales et le secteur public disposent des moyens d'agir. Cela passe par le développement de la maîtrise des moyens de production par la nation et par la restructuration du secteur public.

Cette appropriation sociale élargie des moyens de production vise le secteur financier, vous le savez, et certains secteurs industriels monopolistiques ou défaillants, en vue de permettre un financement sélectif des investissements que j'ai évoqué dans le détail d'application. Elle doit rechercher des formes variées en fonction des objectifs visés, combinant prise de participations publiques, création de sociétés nouvelles, éventuellement à partir des entreprises publiques existantes, et développement d'entreprises dites « d'économie sociale » fondées, notamment, sur les principes coopératifs.

La restructuration du secteur public aurait pour objectif, à nos yeux, une décentralisation des responsabilités. Le secteur public serait géré autrement qu'aujourd'hui et privilégierait l'évaluation des résultats plutôt que la juxtaposition de contrôles, préalables, tatillons et finalement impuissants. Les bénéficiaires naturels en seraient les entreprises publiques, qui doivent tenir une place privilégiée dans notre système de planification, et les régions, qui ont vocation à intervenir dans le domaine de l'emploi, de la maîtrise du cadre de vie et de l'espace, et des équipements collectifs.

Si j'ai tenu à rappeler ces quelques principes connus d'une politique socialiste, c'est non par souci de sacrifier à je ne sais quel rituel, mais pour mieux souligner que, sans ce déplacement du rapport de forces entre la puissance publique et ce qu'on appelle ici ou là les « forces du marché », sans cette transformation du lieu des pouvoirs, il n'y aura pas de véritable modification possible.

A supposer qu'une volonté politique l'emporte lors de la préparation du Plan, celui-ci sombrerait dans l'impuissance au cours de l'exécution à défaut de ces moyens appropriés.

Puisque je n'ai pas le temps d'explicitier dans le détail le dispositif d'une planification socialiste, j'indiquerai seulement quels éléments fondamentaux un plan national devrait comporter.

D'abord, une stratégie de politique économique s'appuyant sur un certain nombre de principes visant, en fonction de différentes hypothèses internes ou externes, à assurer le respect des équilibres fondamentaux.

Ensuite, des prévisions quantitatives chiffrées, qui devraient être associées naturellement à cette stratégie. Du chiffre, on a trop attendu autrefois ; on le vilipende trop maintenant. Pour moi, ces prévisions pourraient être alternatives en fonction de différentes hypothèses sur la conjoncture ; mais il importerait qu'à chacune d'elles soit associée une structure des choix de la puissance publique. Naturellement, personne ne songe à resserrer l'avenir dans un carcan prévisionnel.

Puis, une politique de développement industriel associée à une politique de la recherche scientifique et d'approvisionnement en énergie et en matières premières qui viserait la conquête, sur les marchés en expansion, à l'intérieur comme à l'extérieur, de positions dominantes correspondant à notre savoir-faire technique et commercial, et qui faciliterait les adaptations industrielles inévitables.

Enfin, la définition et le financement des grands projets nationaux liés soit à des objectifs industriels, soit à des objectifs d'équipement ou d'aménagement du territoire et d'équilibre entre régions.

L'exécution d'un tel plan, pour atteindre ces objectifs spécifiques, suppose la mise en place d'une programmation à moyen terme à l'intérieur du secteur public. Or, en ce moment, elle a bien lieu, mais entreprise par entreprise, et vous n'introduisez pas la cohérence nécessaire. Vous vous laissez aller n'importe où, tout en le sachant.

Le succès des procédures contractuelles engageant les collectivités publiques et les entreprises implique une grande rigueur

dans l'évaluation des objectifs et des moyens qui devront être connus de toutes les parties intéressées. De plus, il impose un respect réciproque des engagements pris.

Le Plan doit enfin fixer des bornes aux mécanismes du marché, dont on ne saurait accepter qu'il dicte sa loi aveugle et combien faillible, car incapable de se référer à l'intérêt général et aux réelles exigences du bien-être national, même si le marché peut conserver un rôle régulateur dans certains secteurs d'une économie ouverte et décentralisée.

Si cette régulation de l'offre et de la demande peut, à court terme, assurer la souplesse nécessaire, pour de nombreux produits, elle n'est pas acceptable dans nombre de secteurs où les situations de monopole, les irrégularités de production, voire la rareté, rendraient insupportables ou absurdes les résultats d'une pseudo-liberté des prix — je pense à l'énergie, aux transports, à l'agriculture et au foncier. Là, vous n'allez pas au bout de votre politique.

Je pense aussi que les règles marchandes doivent s'effacer dans certains domaines où il faut tenir compte de l'expression, non quantifiable, de besoins économiques et sociaux, qu'il s'agisse de l'environnement, des loisirs, de la culture, du sport ou de la santé.

Le Plan devrait donc avoir pour résultat de corriger les effets du marché là où il peut subsister. Surtout, il devrait le compléter là où il joue un rôle néfaste ou inadapté. Il est donc nécessaire de trouver des équilibres entre la complexité et la rigueur, entre la souplesse et la cohérence, entre les objectifs quantitatifs et la transformation qualitative, afin d'élaborer un plan démocratique, un plan qui organiserait vraiment la liberté économique de la nation.

Voilà, monsieur le ministre, toute l'étendue de ce qui nous sépare.

Gouverner, c'est à la fois prévoir et choisir. L'abandon de toute volonté planificatrice et le refus d'organiser le développement selon l'orientation et sous le contrôle de la collectivité publique réduisent votre action gouvernementale au « laisser faire », à laisser s'exercer la force de l'argent et le poids des privilèges.

C'est par refus de ces choix de classe — vous croyez le mot désuet, mais il ne l'est pas — et de leurs conséquences dramatiques pour les travailleurs de France que nous combattons votre politique et voulons rassembler l'ensemble des forces populaires afin de mettre en œuvre une autre politique, fondée sur la démocratie, la justice sociale et la liberté, jusque dans l'économie.

Cette politique passe aujourd'hui par le refus d'un projet de loi qui consacrerait l'abandon de toute planification volontariste en France. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Monsieur le ministre, mes chers collègues, il est très satisfaisant de participer à un débat précédé d'un travail préparatoire de très bonne qualité et dont les intentions sont claires.

Le réexamen du VII^e Plan s'imposait : nous le savions déjà lorsqu'il nous fut soumis. Dans les milieux dirigeants, on croyait alors trop volontiers que la crise touchait à son terme et que la croissance allait reprendre. Or, à cette époque même, l'événement ne permettait pas de justifier cette appréciation qui, depuis plusieurs années, nous a fait beaucoup de mal et dont je ne suis pas sûr, en dépit des apparences, que tous ceux qui participent au pouvoir et aux pouvoirs publics d'une manière générale soient complètement revenus.

Ce réexamen et l'excellent rapport qui l'a préparé, nous font remonter, il est vrai, comme M. Raymond Barre l'a lui-même reconnu hier, aux sources de la planification française. En effet, l'accent porte sur l'effort, première manifestation du caractère d'« ardente obligation » que doit revêtir tout plan : obligation de travailler pour produire, obligation de choisir afin de déterminer des priorités pour l'épargne et l'investissement ; obligation de maintenir les équilibres fondamentaux pour assurer au mieux l'emploi.

Si l'intention est excellente et le travail préparatoire de bonne qualité, pourquoi alors ne pas voter en silence le projet portant approbation d'un rapport sur l'adaptation du VII^e Plan ? C'est que la France, me semble-t-il, se trouve dans une situation dont le sérieux, voire la gravité politique et sociale, requiert de ceux qui portent la responsabilité de son destin un véritable dépassement. Or, en observant les statistiques, en parcourant les régions françaises, en prêtant attention à l'évolution de tel ou tel secteur de notre activité industrielle, nous ne pouvons que constater le chômage et la dégradation de nos entreprises. Les membres de la majorité sont solidaires de vous, monsieur le ministre, et c'est bien leur problème car, au fond d'eux-mêmes, ils n'ont pas le sentiment que l'action soit à la mesure des propos

tenus. Je suis d'autant plus tenté de souligner le décalage que le projet qui nous est présenté n'est qu'un maillon : le futur plan, huitième du nom, ne peut suivre que de très près la réadaptation proposée qui préjuge elle-même les orientations du prochain Plan.

C'est pourquoi il me paraît nécessaire, et tel est l'avis des membres du groupe auquel j'appartiens — ils m'ont accordé leur confiance pour vous le déclarer — d'accentuer certains traits et de compléter le rapport qu'il nous appartient d'approuver par des considérations dont je souhaite que le Gouvernement, sans attendre le VIII^e Plan, les accepte comme des lignes de force, non de ses discours mais pour son action. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

J'articulerai mon argumentation autour de cinq idées : nous sommes entrés dans une compétition économique durable et qui présente bien des aspects d'une véritable guerre ; remplir les conditions pour affronter la compétition exige de notre part des mesures d'une très grande ampleur, et pas seulement des dispositions à court terme ; la France et les Français ont besoin d'une réorientation vers le travail industriel qui ne se traduise pas seulement par des mots mais par des faits ; la recherche scientifique et technique doit être fortement encouragée ; enfin, rien ne sert de rien si les Français ne font plus d'enfants. (Exclamations sur divers bancs.)

Plusieurs députés socialistes. Ah !

M. Marc Lauriol. Bien sûr, c'est la vérité !

M. Michel Debré. Certes, la compétition économique est de tout temps, mais elle s'est avivée de nos jours car les moyens de la concurrence se sont accrues, grâce à la facilité des communications. Le développement des anciennes industries et la naissance d'industries nouvelles dans des pays hier encore très en retard bouleversent l'organisation économique et le commerce international.

Cette compétition a pris cependant le caractère d'une véritable guerre pour des raisons que tout Français doit connaître. Il ne s'agit pas, de ma part, d'une vision apocalyptique du monde, comme il me semble l'avoir entendu dire à M. le Premier ministre, mais d'une tournure d'esprit qui me conduit à appeler un chat un chat et une guerre par son nom.

Parmi ces raisons, il y a d'abord le désordre monétaire, mais j'ai tant abusé de la patience de cette Assemblée et de la précédenle, en insistant sur les dangers encourus par l'économie mondiale du fait de la soumission des pays occidentaux aux orientations de la trésorerie américaine, que je ne recommencerai pas ma démonstration aujourd'hui. Toutefois, il est clair que subsiste toujours la contradiction absolue qui marque le rôle du dollar : bien que monnaie de réserve, le dollar est géré en fonction de considérations ou d'exigences de politique intérieure. (Applaudissements sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Michel Debré. En fait, le dollar est devenu l'arme de guerre des Etats-Unis qui s'en servent pour se protéger contre les importations et favoriser leurs exportations.

De surcroît, le désordre monétaire altère profondément les conditions du commerce international : la hausse régulière du prix de l'énergie n'en est qu'un aspect, parmi d'autres, qui aggrave les difficultés de toutes les économies. Les pays qui ne possèdent ni matières premières, ni industries performantes, ni main-d'œuvre en mesure d'accepter de grands sacrifices se trouvent placés dans une position de grande infériorité commerciale. Ne serait-ce d'ailleurs pas, au moins partiellement, le but visé ? Ainsi la compétition économique est devenue un champ de bataille où règne la loi du plus fort.

A travers ce désordre monétaire s'affirment des volontés de puissance, et même des pensées hégémoniques. La politique n'est pas pour tous la recherche du bonheur ou, du moins, certains ne recherchent pas celui-ci comme nous l'imaginons. Elle traduit aussi des appétits de puissance, nous devons le constater.

Sans formuler aucun jugement de valeur, en toute objectivité et fuyant loin de toute théorie, regardons les choses comme elles sont. L'Allemagne et le Japon, ce n'est pas douteux, reportent et reporteront encore demain leur ambition de revanche contre l'humiliation du domaine militaire dans le domaine économique.

M. Philippe Séguin. Très bien !

M. Michel Debré. Ces deux Etats ont retrouvé la voie de la puissance et, sur ce chemin, ils vont encore progresser très loin. Il n'est pas douteux que, par le biais des sociétés multinationales, grâce à la double protection qui garantit leurs marchés et avec leurs exigences relatives à l'ouverture des marchés des

autres pays, les Etats-Unis entendent exercer une prééminence. Sans aucun doute, en faisant jouer leur influence politique au profit de leurs intérêts commerciaux, qu'il s'agisse d'aéronautique, d'informatique ou de télécommunications dans l'espace, les Etats-Unis protègent des situations dominantes qu'ils entendent conserver à tout prix.

Face à l'aggravation de phénomènes déjà anciens, au désordre monétaire, ou à l'apparition des volontés de puissance, vous ne pouvez pas vous borner à répondre : « Les excès d'inflation et la hausse du coût de l'énergie ont provoqué une crise. » Le problème se situe, pour une grande part, sur un autre plan.

A cet égard, le vocabulaire est essentiel. Désigner par le terme « crise » le phénomène que nous subissons équivaut à faire éprouver un sentiment de provisoire, comme s'il s'agissait d'un orage, dont il conviendrait d'attendre la fin avec une relative patience. En revanche, se servir de l'expression « guerre économique », c'est montrer le caractère durable d'un phénomène en face duquel la volonté de l'homme est capitale.

Si nous faisons abstraction de cette réalité, aucun plan ne vaudra.

D'abord, le taux de croissance devient très aléatoire ! Il ne peut en aucune façon résulter automatiquement de la situation internationale, ni même de la situation de tel ou tel pays. Or, je vous l'avoue, je me sens en quelque sorte humilié intellectuellement quand j'entends certains déclarer ici ou là, même des membres du Gouvernement : « Il y a une reprise en Allemagne », ou « Il y en a une en Angleterre » et « nous allons en profiter ». Or, dans une large mesure, la croissance est fonction de notre effort propre de production et d'exportation : tel est le vrai langage à tenir. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

Tout freinage, tout ralentissement et, le cas échéant, toute absence de soutien affectent directement notre capacité économique, donc notre situation sociale. C'est en nous-mêmes que nous devons chercher l'aptitude à la croissance économique.

Il s'ensuit qu'il convient de ne pas abuser de ce que d'autres appellent la division internationale du travail.

Nombre de théoriciens, et l'on sait combien il y en a à Bruxelles, ...

M. François Grussenmeyer. Oh oui alors !

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Très bien !

M. Michel Debré. ... dissimulant parfois des arrière-pensées politiques, assisteraient allègrement à une division mondiale des productions entre les Etats-Unis et l'Europe, ou entre les pays en voie de développement et l'Europe, voire au sein même de l'Europe.

Evidemment, poussée à la limite, comme c'est parfois le cas, cette théorie est fautive et nul de nos partenaires, à l'extérieur ou à l'intérieur de l'Europe, ne l'approuve ou ne l'accepte définitivement.

Cependant, en condamnant aujourd'hui en France les industries de main-d'œuvre, sous prétexte que celles-ci peuvent ailleurs employer une main-d'œuvre plus nombreuse et moins payée, on se prépare à sacrifier demain des industries performantes, au prétexte, cette fois, qu'il existe ailleurs une main-d'œuvre plus habile ou moins exigeante !

M. Claude Labbé. Très bien !

M. Michel Debré. Notre Plan, nous devons donc l'établir essentiellement en fonction de nous-mêmes, de nos possibilités, de nos traditions et de notre volonté.

J'en viens à une considération plus délicate. Dans le rapport annexé au projet de loi, nous pouvons lire un excellent passage sur le protectionnisme. Je n'apprendrai rien à personne si je vous signale que sa conclusion est plutôt défavorable au protectionnisme. Cependant, il convient de penser plus loin, me semble-t-il, et de distinguer entre un protectionnisme qui n'équivaudrait qu'à rétablir le cloisonnement entre les nations européennes et un protectionnisme extérieur au Marché commun et à la Communauté économique européenne.

Sans aucun doute, tout ce qui, dans le rapport, se réfère au protectionnisme à l'intérieur du Marché commun est parfaitement justifié, dans la mesure, toutefois, où l'instabilité monétaire s'atténuera : mais au nom de quel principe refuser à l'ensemble des nations européennes le droit de s'armer contre la concurrence abusive ou déloyale résultant de l'instabilité monétaire mondiale, de la situation sociale désastreuse de certains pays ou de procédés abusifs du commerce international ?

D'après les échos récents que nous en avons, si, à la conférence dont le principe avait été défini à Tokyo, il y a quelques mois, le Gouvernement français n'avait pas adopté une position

ferme, les gouvernements étrangers et la commission économique de Bruxelles auraient cédé, au cours de la préparation de la grande négociation commerciale mondiale, l'ouverture totale du Marché commun, sans aucune contrepartie du côté américain. A cet égard, l'expérience que vous venez de connaître montre, une fois de plus, les dangers des transferts de souveraineté : il ne faut point que le Marché commun continue d'être une passoire. Protectionnisme ou non ? Le choix n'est pas entre ces deux attitudes. Il est entre une politique communautaire de soutien et de défense du marché européen — c'est la politique raisonnable — ou, à défaut, le risque du retour à un désastreux protectionnisme national à l'intérieur de l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

Le dernier élément, et non le moindre, est la priorité aux ressources nationales d'énergie. Toute priorité suppose des choix : ce n'est pas seulement parce qu'électricité de France nous annonce des coupures pour l'an prochain que je regrette l'insuffisance de l'effort accompli, mais parce que, comme l'indique le rapport et comme l'a reconnu lui-même M. Raymond Barre hier, nous n'en avons pas fini avec les difficultés qui ont trait à l'énergie.

Je parle de guerre et vous de crise : il n'en est pas moins vrai que les difficultés sont pour demain. Or pensez-vous, monsieur le ministre, qu'il existe, entre ces graves problèmes qui nous attendent et les mesures prises un lien intellectuellement et politiquement satisfaisant ?

Les propos sont à la hauteur des difficultés, mais tel n'est pas le cas des mesures qui sont envisagées, et la priorité que l'on veut donner aux sources nationales d'énergie n'entraîne pas les conséquences qui devraient normalement en résulter.

Pour toutes les raisons que je viens d'indiquer, il est évident que les prochaines années seront difficiles. Nous devons nous préparer — et ce débat sur le Plan nous en donne l'occasion — à une compétition que je n'hésite pas à qualifier de belliqueuse.

Les conditions de cette compétition exigeraient que l'on fasse preuve d'ardeur, tant dans la recherche de la vérité économique que dans le respect de la discipline collective, dont on ne mesure pas assez la nécessité.

Voilà qui justifie quelques explications sur l'état de nos finances, sur la politique des revenus, sur le problème de la durée du travail.

On nous a présenté le déficit de nos finances comme une contribution à la reprise de la croissance en Europe. Cette explication, que les radios et les journaux ont reprise maintes fois, n'a jamais fait l'objet d'un débat. Le Gouvernement ne l'a pas souhaité — et je le comprends — car cette « vérité », c'est le moins que l'on puisse dire, est très contestable.

Le débat sur l'adaptation du VII^e Plan nous impose d'avoir une vue globale de la situation. Or que constatons-nous si nous ne nous contentons pas de n'en saisir que quelques bribes ? Nous constatons que le budget de 1978 de l'Etat présente un déficit avoué de trente milliards, c'est-à-dire près du triple de ce qui était prévu. Pour 1979, un chiffre est annoncé — que l'Assemblée a déjà accepté — mais, à vrai dire, personne n'est dupe. Je vois mal en effet pourquoi le déficit réel de l'année 1979 serait sensiblement différent de celui de 1978. S'agissant du déficit de la sécurité sociale, les chiffres sont imprécis et, selon les semaines, on parle de huit, de dix, de douze et même de vingt milliards de francs. Et je ne cite que pour mémoire le déficit des finances locales.

S'agit-il de déficits dus, pour l'essentiel, à un effort particulier d'équipements ou d'investissements publics ? En aucune façon. Ces déficits sont la traduction d'une inflation mal maîtrisée et qui joue comme il se doit sur les dépenses de personnel et de fonctionnement. Ils sont aussi la conséquence de mesures sociales qui ont été prises pour protéger certaines catégories de Français atteints, du fait de l'inflation, dans leur pouvoir d'achat.

Peut-on couvrir cet ensemble de déficits par une augmentation des charges ? Il est difficile d'y penser sérieusement. Par un appel à l'épargne ? Oui, cela a été dit et il serait possible de prélever ainsi certains excès de revenus distribués mais, ce faisant, on détournerait l'épargne de l'investissement.

En définitive — et nous le savons bien — il faudra recourir à la fabrication de monnaie ou, comme disent aujourd'hui les techniciens, à une augmentation de la masse monétaire.

Pourtant, ce n'est pas ainsi que vous remplirez la première condition nécessaire à la compétitivité de notre économie. Quelles que soient les théories, dont vous avez entendu tout à l'heure certains échos, il est impossible d'être vraiment compétitifs si la France, si tous les Français ne font pas l'effort d'avoir des finances publiques équilibrées, c'est-à-dire ne s'imposent pas de sérieuses économies de fonctionnement afin d'éviter l'augmentation des charges.

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Très bien !

M. Michel Debré. D'où la nécessité de nous préparer à affronter sur une longue période des difficultés ; d'où la notion de guerre économique et non de crise, car celle-ci nous fait croire, depuis trop longtemps, que la croissance repartira d'elle-même, que nous pouvons accepter ces déficits et envisager une croissance des charges. Or nous ne le pouvons plus, nous ne le devons pas.

Demander l'augmentation des dépenses des collectivités locales — je le dis comme maire — souhaiter l'augmentation de certaines prestations — je le dis comme député — c'est succomber à l'illusion, entretenue par certaines idéologies, selon laquelle les choses iront mieux d'elles-mêmes dans les années qui viennent.

Si nous ne faisons pas l'effort de considérer que les finances publiques et les dépenses sociales doivent revenir à l'équilibre, nous connaissons la stagnation et l'inflation et nous ne permettrons pas, par la relance des investissements, ce nécessaire redéploiement industriel et cette nécessaire politique de l'emploi dont on parle beaucoup, mais sans en réaliser la première condition.

Je me suis fait une spécialité fâcheuse — entre autres spécialités fâcheuses (*Sourires*) — de parler constamment de politique des revenus. J'ai fait plus, je l'ai appliquée en 1959 et en 1966.

La première fois, pour consolider la reprise économique, car nous avions tendance à glisser une nouvelle fois vers la facilité. La seconde fois, afin de mettre fin à un plan de stabilisation qui avait trop duré.

Depuis 1973, cette politique redevient nécessaire. Cependant, mes chers collègues, l'expression est interdite à ceux qui sont bien élevés, et vous l'êtes tous (*Sourires*). Cependant, je n'arrive pas à comprendre comment on peut, d'un côté, déplorer que la croissance des rémunérations dépasse du triple ou du quadruple celle de la production, du double ou du triple celle des rémunérations allemandes, féliciter de leur courage les travailleurs anglais, les syndicats allemands, le parti communiste italien et déclarer qu'une politique des revenus est l'abomination de la désolation.

On ne peut pas dire aux Français que leur ambition doit être de retrouver l'égalité avec l'Allemagne perdue depuis une dizaine d'années, et refuser de voir en face l'une des causes, et non des moindres, du fossé qui nous en sépare aujourd'hui, à savoir la solidité de l'accord, renouvelé d'année en année, entre patrons et salariés, sur le taux de croissance des rémunérations, qui a fait non seulement du mark une monnaie forte, mais des salariés allemands des travailleurs à haut pouvoir d'achat. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. François Grussenmeyer. Très juste !

M. Michel Debré. La vérité, en ce domaine, doit être dite : compétitivité et développement exigent non seulement la politique des finances publiques et sociales dont j'ai parlé, mais aussi la politique des coûts et des revenus que de grands gouvernements européens, qu'ils soient conservateurs ou socialistes, appliquent.

La vérité, en ce domaine, doit être dite : compétitivité et développement exigent non seulement la politique des finances publiques et sociales dont j'ai parlé, mais aussi la politique des coûts et des revenus que de grands gouvernements européens, qu'ils soient conservateurs ou socialistes, appliquent.

Cette politique ne se limite pas à une police des salaires. S'il est exact que salaires et traitements constituent aujourd'hui la masse principale des revenus distribués et que tout laisser-aller dans ce domaine, comme on le constate depuis plusieurs années, aboutit à une relance permanente de l'inflation et à la stagnation, c'est une politique globale qui doit s'appliquer.

J'ai créé, en 1966, un comité des coûts et revenus, sur une recommandation d'un groupe d'experts parmi lesquels figurait un certain Raymond Barre. Il me fut reproché, à l'époque, de ne pas lui donner une assez large compétence. La compétence de ce comité des coûts et revenus a été élargie récemment par un Premier ministre qui se nomme Raymond Barre. Mais ce que je peux dire, c'est que j'étudiais les avis de ce comité et m'efforçais de les suivre plus qu'on ne le fait présentement où l'on en parle plus qu'on ne les suit.

Il doit être clair, mes chers collègues, quelque difficile que cela soit de le dire et de le faire, qu'une politique des revenus est nécessaire, ne serait-ce que pour établir des priorités. Pour distribuer des revenus supplémentaires sous forme de prestations sociales, par exemple, ne faut-il pas une politique des revenus, faute de quoi il n'y aura plus d'argent pour les prestations sociales ? Lorsque nous voulons donner une priorité aux équipements publics ou aux investissements privés et augmenter,

tant dans le budget de l'Etat que dans celui des entreprises, la part de chacun d'eux, une politique des revenus est également indispensable.

Ai-je vraiment grand mérite à le dire ? La vérité est là. Sans politique des coûts et des revenus, condition de la croissance, le Plan n'est qu'une apparence et n'atteindra pas ses objectifs.

Tout aussi interdit, si l'on ne veut pas se brûler les ailes, est le problème de la quantité de travail, et sur ce point, mes chers collègues, vous ne serez pas étonnés que mes propos diffèrent de ceux de l'orateur qui m'a précédé à cette tribune.

Il semble qu'aucune expérience n'ait ouvert les yeux. Je pense notamment aux quarante heures en cinq jours de 1936, avec leurs déplorables conséquences dont l'une des plus importantes fut l'augmentation du chômage : les autres pays travaillant davantage avaient des coûts de revient inférieurs et voyaient leurs plans de charge augmenter aux dépens du nôtre.

M. Michel Rocard. Puis-je me permettre de vous interrompre, monsieur Debré ?

M. Michel Debré. Bien volontiers.

M. le président. La parole est à M. Rocard, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Michel Rocard. Il ne faut pas se méprendre sur ce que souhaitent les forces de gauche en matière de réduction de la durée du travail. Nous proposons que cette réduction soit négociée et adaptée, car nous savons qu'il existe des goulets d'étranglement.

De toute façon, si le Gouvernement neutralisait la charge fiscale de l'heure de travail selon le nombre d'heures par emploi, tant pour la patente, que pour les cotisations sociales, l'évolution spontanée pourrait aller dans la même direction, sans que nous ayons à intervenir sur le plan législatif. Le reste pourrait bien résulter de la pression des partenaires sociaux.

Nous ne demandons pas autant à la loi que vous nous en prêtez l'intention.

M. Michel Debré. Monsieur Michel Rocard, ce n'est pas seulement en raison de l'identité de nos prénoms que j'étudie avec soin vos déclarations. J'ai relevé dans votre exposé deux propos extraordinaires.

M. Hector Rolland. Ahurissants !

M. Michel Debré. Parlant des déficits et de certaines difficultés qui pourraient survenir, vous avez glissé une phrase : « il y a un problème de financement qu'il faut régler ».

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Comme ça !

M. Michel Rocard. C'est que le Plan ne le règle pas.

M. Michel Debré. Mais vous ne dites pas comment le faire. C'est pourquoi, quand vous avez ensuite exposé le programme socialiste, j'attendais que vous proposiez un plan de financement.

Par la suite, excusez-moi de revenir sur l'affaire qui a provoqué votre interruption, je vous ai entendu évoquer la semaine de trente-cinq heures. Négociée ou non, vous l'avez proposée. J'en reviens à mon exemple historique : la loi de quarante heures en cinq jours a eu pour effet d'accroître le chômage. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Forgues. Mais non !

M. Gilbert Faure. C'est une légende !

M. Michel Debré. M. Alfred Sauvy sera heureux d'apprendre que ses analyses relèvent de la légende ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Georges Hage. Serait-ce Dieu le père ?

M. Michel Debré. A défaut de l'expérience, il y a le raisonnement. Nous ne vivons pas une crise dont l'issue serait prochaine et où, dans l'attente d'un redémarrage, les entreprises, pour quelques mois ou quelques semaines, pourraient organiser une répartition des tâches entre les travailleurs. Certaines entreprises l'ont fait au cours des années passées et nous savons à quel prix.

Nous ne connaissons pas une poussée nataliste qui permette de compter sur une population active, à ce point nombreuse qu'on puisse envisager la réduction de la durée du travail ou l'abaissement de l'âge de la retraite.

M. Alain Chénard. C'est la faute à 36 !

M. Michel Debré. Les perspectives sont celles d'un développement difficile et d'une compétition belliqueuse que gagnera celui dont les coûts de production seront les meilleurs.

Les perspectives sont celles d'un pays qui vieillit, et l'arrivée de nombreux jeunes sur le marché du travail dissimule de plus en plus mal une proportion de personnes âgées qui est chez nous l'une des plus fortes du monde. Faut-il ajouter que notre pays, pour ce qui concerne les congés, notamment scolaires et universitaires...

M. Hector Rolland. Et l'absentéisme !

M. Michel Debré. ...est déjà l'un des plus généreux ?

Sans doute est-il dans l'ordre légitime des choses de fixer une durée humaine et raisonnable du travail hebdomadaire, d'avoir de longs congés — étalés, si possible, sur toute l'année, comme dans les autres pays — et un bon régime de retraite. Mais, dans les conditions qui sont celles des années qui viennent, proposer de généraliser la cinquième semaine de congés payés, d'abaisser les limites d'âge de la retraite, de réduire la durée de travail hebdomadaire au-dessous de quarante heures sans diminuer les rémunérations ni le montant des retraites est un monumental contresens, qui aboutirait à une augmentation inouïe des coûts, donc à une aggravation du chômage. (*Applaudissements sur les bords du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

MM. Gilbert Faure et Pierre Forgues. Il vaut mieux payer les chômeurs ?

M. Michel Debré. J'ajoute que c'est un contresens que ne commettent ni les démocrates sociaux allemands, ni les socialistes suédois, ni les socialistes norvégiens, ni bien d'autres.

M. Pierre Forgues. C'est un contresens en regard de vos actions !

M. Michel Debré. Qu'on ne me dise pas que cette politique de rigueur en matière financière, en matière de revenus ou de quantité du travail serait une politique de classe.

Non ! J'ai recommandé récemment un prélèvement sur la fortune, comme cela fut fait à la Libération, c'est-à-dire un prélèvement qui ne serait pas répété et dont le produit financerait les investissements prioritaires...

M. Pierre Forgues. ...productifs !

M. Michel Debré. ...car je considère que l'effort, clé du succès, doit être demandé à tous.

Quand je vois le déficit des finances publiques, celui des dépenses sociales, et le risque d'augmentation des charges qui peut en résulter, l'absence de politique de revenus et l'écart grandissant entre le revenu national et la somme des revenus privés distribués, les propositions à contresens pour ce qui concerne la quantité de travail, la mauvaise appréciation qui est faite de l'effort national de solidarité, je me demande si l'on n'établirait pas un Plan pour la satisfaction de l'esprit, pour montrer, face à l'histoire, qu'on avait bien vu le bon chemin, mais sans volonté réelle de réussir.

Ma troisième observation portera sur la réadaptation et la réorientation des Français vers le travail industriel. Il y a là, mes chers collègues, l'un des meilleurs passages du rapport qui nous est soumis. Il mérite une approbation pleine et entière. Affirmer, comme certains d'entre nous le font parfois, que nous sommes entrés dans une société post-industrielle «crédite l'idée que l'importance des activités industrielles aurait progressivement tendance à diminuer. Il y a, dans ce rapport et dans les propos qui ont été tenus par M. Raymond Barre, une phrase que l'on n'avait pas lue ni entendue avec autant de netteté depuis le premier Plan de 1945 ou le troisième Plan intérimaire de 1959, sur le rôle vital de l'industrie pour la France. Sans industrie, pas d'emploi. Je ne connais rien de plus contestable que cette tendance à confondre sous le même vocable, afin de lutter contre le chômage, des emplois non productifs, dont l'abus, par la hausse des coûts de production, peut conduire au chômage, et les emplois nécessaires à la marche de l'appareil productif qui, lui, est créateur de richesses et d'autres emplois.

Le rapport étudie avec pertinence les atouts que nous possédons. Il analyse aussi nos faiblesses, dont la plus importante est la vulnérabilité de la situation financière des entreprises. Cette situation justifie ce que j'ai déclaré au sujet des finances publiques et de la politique des revenus.

Mais il est trois points concrets, monsieur le ministre, qui devront être étudiés avant l'élaboration du VIII^e Plan. Je veux parler de l'éducation, de l'épargne et de la responsabilité des chefs d'entreprise.

Une véritable révolution a secoué l'éducation depuis le début de la V^e République : je veux parler de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Et je m'honore d'avoir été l'initiateur de cette révolution. L'enseignement technique était en enfant pauvre. La formation des adultes était incomprise. Tout a bien changé, les lois autant que les mœurs, et d'importants résultats ont suivi.

Mais un réexamen s'impose et, comme moi, monsieur le ministre, sans doute avez-vous dû vous réjouir de la déclaration récente en provenance d'une importante centrale syndicale et relative à l'adaptation nécessaire de notre enseignement aux exigences de l'économie. Cela ne concerne d'ailleurs pas uniquement l'enseignement technique et la formation des adultes, mais également l'Université.

J'entends, il y a dix ans — peut-être pourrait-on encore les entendre ici ou là en tendant l'oreille — des propos selon lesquels il appartiendrait à la société de placer tous les diplômés qu'il plairait à l'éducation et aux universités de distribuer, l'éducation et l'Université n'ayant pas à prendre en considération les besoins de la nation ou les priorités de l'économie. Voilà une grave erreur, c'est le moins que je puisse dire. Voilà aussi qui prépare les révoltes justifiées de la jeunesse. Dans la mesure où l'action suivra le propos, il est bien clair que la réadaptation industrielle que vous envisagez doit avoir une conséquence en ce qui concerne l'éducation.

Il faut lutter contre certains malhusianismes. Y a-t-il assez d'écoles d'arts et métiers en France ? Y a-t-il assez d'instituts universitaires de technologie orientés vers les spécialités souhaitées ?

Il faut également lutter contre des déviations bien connues : l'abus de l'orientation féminine vers des carrières de secrétariat qui sont bientôt encombrées ; l'abus de l'orientation des jeunes hommes vers un secteur tertiaire qui est trop abondant.

Le Plan, en ce domaine, devra vite quitter les généralités. Puisque de grands projets industriels sont évoqués en priorité dans le document que nous allons approuver, notamment pages 52 et suivantes, il faut veiller à ce que, pour l'enseignement technique, la formation des adultes et l'enseignement supérieur, l'éducation et l'Université suivent, c'est-à-dire forment les hommes dont vous avez besoin à tous niveaux pour cette réorientation industrielle.

Après les hommes, l'argent.

Une orientation intelligente a été prise, monsieur le ministre de l'économie, et vous y avez attaché votre nom. Par une loi que nous avons votée, vous avez encouragé l'orientation de l'épargne vers les investissements mobiliers, c'est-à-dire vers le capital des entreprises. Cette orientation me paraissait nécessaire depuis que le rythme de la croissance française a diminué, et elle le demeure.

Il est cependant un point qui n'a pas été traité. Je ne voudrais pas me montrer prétentieux, mais je vous renverrai à ce que je déclarais à cette tribune, en 1975, à propos du VII^e Plan, alors que le problème se posait déjà. L'instabilité monétaire donne à l'orientation de l'épargne vers le capital-actions un complexe d'infériorité. Cette instabilité monétaire ne sera pas corrigée par l'accord européen qui est en vue, car la stabilité monétaire est une affaire qui nous concerne, et qui doit être le fruit de notre propre effort.

Pourquoi, dans les circonstances présentes, ne pas indexer l'épargne que l'on investit, c'est-à-dire l'épargne dont le possesseur s'engage à la laisser bloquée pendant au moins un an, et dont il s'engagerait en outre à ne pas demander la libération sans un préavis de plusieurs mois ?

En prenant de telles précautions et en montrant bien l'affectation de cette épargne à l'investissement en capital industriel, vous éviteriez l'inconvénient d'une extension de l'indexation et, en même temps, vous donneriez à l'épargne qui s'oriente vers l'investissement industriel une chance qu'elle mérite et qu'elle n'a pas eue jusqu'à présent.

Il est un dernier point qu'il n'appartenait pas au rapport de traiter, mais que les hommes politiques ont le devoir de signaler.

On ne saurait tenter de favoriser le développement de l'entreprise et, dans le même temps, créer ou maintenir une situation trop difficile pour les chefs d'entreprise. Je songe notamment à la situation difficile des patrons des entreprises employant 50, 100, 200 ou 300 personnes, entreprises qui, certes, ne font pas toute l'industrie française, mais qui constituent l'environnement sans lequel il n'y a pas de grandes entreprises.

Je ne veux pas abuser des allusions au parti communiste italien — encore qu'on pourrait parler, sans l'en féliciter, de sa position sur l'Europe supranationale — mais je rappellerai que l'un de ses premiers gestes en arrivant dans les eaux gouvernementales a été d'aider à rétablir l'autorité des patrons et des chefs d'entreprise. Entre les réglementations, les législations, les reven-

dications, les contestations, un chef d'entreprise connaît bien des difficultés, et sa fonction cesse de présenter de l'attrait. Comme il est facile d'être importateur, avec un simple téléphone et une secrétaire ! Mais ce n'est pas ainsi que l'on crée la richesse d'un pays.

Mon quatrième point, qui apparaîtra peut-être comme silié hors du temps et de l'espace, est pourtant capital.

Je me flatte, dans mon temps de Premier ministre, de m'être considéré comme le ministre de la recherche scientifique. Les lois de programme alors votées et les crédits alloués ont situé la France à un bon rang en ce domaine. Si l'on veut que le Plan réussisse et si, au-delà du Plan, notre pays entend assurer son développement et sa croissance, il faut que la recherche scientifique connaisse un nouvel élan. C'est pourquoi j'attends avec impatience le jour où, parmi les fonctions ministérielles les plus importantes, le Gouvernement de la République comptera un ministre de la science. L'effort entrepris s'est relâché, et à un point tel que nous sommes dépassés non seulement par de grands pays comme l'Allemagne ou le Japon, mais également par des pays de dimensions plus modestes, comme les Pays-Bas, dont l'effort par rapport à leur revenu national est plus significatif que le nôtre.

Dans notre pays, le financement public joue un rôle très important. Or ce financement public, sous l'effet de l'inflation, mais aussi en raison d'un moindre intérêt, a gravement diminué. Et s'il n'y avait, monsieur le ministre, les crédits de la recherche, de la défense nationale et du commissariat à l'énergie atomique, on pourrait même dire qu'on assiste à une sorte d'effondrement.

Quant à la recherche industrielle, qui n'est pas moins importante, elle pâtit de la diminution de la croissance et des difficultés financières des entreprises. Elle pâtit aussi, il faut le souligner, de la venue des multinationales qui ne se préoccupent guère de la recherche en France. Là aussi, si l'on mettait à part les crédits des entreprises aéronautiques et électroniques qui, en fin de compte, dépendent plus ou moins de crédits d'Etat, on percevrait mieux encore la dégradation de la situation. Le rapport que le Gouvernement nous demande d'approuver contient de bonnes phrases en ce qui concerne la recherche. Mais cette orientation risque de demeurer littéraire en raison de l'insuffisance des crédits qui lui sont affectés dans le budget.

Le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan évoque de grandes orientations : les énergies nouvelles, la télématique, l'espace, la conquête de la mer. Mais aucune de ces priorités ne donnera de résultat si la recherche appliquée n'est pas développée en ces domaines. Je ne peux m'empêcher de rappeler que certaines recherches fondamentales en médecine, en chimie ou en biologie ne coûtent pas des sommes considérables ; elles requièrent simplement un effort soutenu et intelligent.

Puisqu'il s'agit d'un travail à long terme, comme disait un homme illustre, commençons tout de suite.

Or il est une certitude, monsieur le ministre de l'économie, c'est que le budget que nous venons de voter ne correspond pas à l'élan dont le rapport que vous nous demandez aujourd'hui d'approuver décrit la nécessité.

Ma cinquième et dernière observation, qui concerne la dénatalité, sera la plus importante.

Le texte qui nous est soumis évoque certaines exigences sociales, comme l'humanisation des hôpitaux ; mais il reste muet sur le problème clé, à savoir la démographie.

Je ne vous ennuierais pas longtemps, car mes discours complets sur ce thème occuperaient un rayon entier de bibliothèque. (Sourires.) Mais les faits sont acquis. On veut bien reconnaître que la dénatalité est un drame, mais on ne fait rien pour réagir.

M. Hector Rolland. Suppression de l'avortement !
Plusieurs députés socialistes. Oh !

M. Michel Debré. Les mesures envisagées présentent un caractère à ce point subalterne que j'éprouve quelque honte à entendre, à cette tribune ou à la télévision, faire l'éloge de notre politique prétendument familiale.

On veut bien admettre qu'il faut encourager le foyer de trois enfants. Mais, à laisser faire, on ne prend pas conscience que ce sera bientôt le deuxième enfant qu'il faudra encourager.

Socialement, économiquement, politiquement, la France vit un drame : celui de son vieillissement. Que les sceptiques s'amuse et chansonnent ! Ils ne s'amuseront pas longtemps ni davantage chanteront.

Il ne saurait y avoir de VIII^e Plan sans une politique que je qualifierai crûment de « Grenelle des familles ». En 1968, les négociations de Grenelle ont arrêté l'effort familial qui était préparé, car les dépenses publiques et privées ont été orientées différemment. Mais dans un budget de centaines de milliards de francs, alors qu'on accepte, à tort, un déficit de 30 milliards de francs, est-il vraiment impossible, grâce à des économies, en refusant la priorité à d'autres dépenses, en diminuant certaines

d'entre elles, de trouver 25 milliards de francs pour revaloriser les prestations familiales, pour développer des crèches et des garderies, pour créer des maisons de la mère et de l'enfant, plus utiles désormais que des maisons de jeunes. bientôt trop grandes pour ceux qui les fréquenteront, pour donner un salaire à la mère de trois enfants et lui assurer une pension de retraite sans cotisation ?

Ne pourra-t-on avoir le courage de revoir certaines lois ? Là, il n'y a pas d'incidence financière. Nous rediscuterons dans un an la loi sur l'interruption volontaire de grossesse, mais est-il normal d'interpréter cette loi comme une loi de contraception permettant à toute femme d'interrompre sa grossesse à sa convenance et sans motif, comme une loi qui ne permet pas à un médecin honnête et respectueux de la vie de faire son métier, c'est-à-dire de dissuader une jeune femme hésitante ?

Et nous, libéraux, serons-nous longtemps en retard, en ce domaine, sur la nouvelle politique des dirigeants des pays communistes ? Nous, chrétiens, resterons-nous longtemps en retard sur les musulmans ?

Est-il possible de faire preuve de plus de civisme en n'acceptant plus que l'éducation sexuelle à l'école soit finalement l'école de la non-procréation et du refus de la vie ? Compléter l'éducation sexuelle par un enseignement démographique et l'éducation de la famille ne coûterait pourtant pas bien cher ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Et l'on pourrait envisager encore bien d'autres mesures, comme le vote familial, réclamé par de bons républicains il y a quelques années, et qui, loin d'être saugrenu comme le prétendent certains, constitue au contraire un complément indispensable. Voilà une politique ! Voilà le sujet clé !

M. Michel Rocard. Tout cela commence par le plein emploi et par des logements spacieux !

M. Michel Debré. Pas d'économie sans forte population active ! Pas de croissance sans producteurs et sans consommateurs. A cet égard, l'amendement de notre collègue Julien Schwartz, tout particulier qu'il peut vous paraître, constitue un signal d'alarme et une alerte que vous devez prendre en considération. Le Gouvernement et le Parlement ne doivent pas laisser la France redevenir un pays où le nombre des décès dépasse celui des naissances !

Sachez-le, monsieur le ministre, sachez-le, mes chers collègues : sans les progrès de la médecine, qui permettent l'allongement de la durée de la vie, sans les naissances des enfants d'immigrés, nous en serions déjà là. Or l'allongement de la durée de la vie a des limites, et un pays de vieux n'a pas d'avenir. Et le nombre des travailleurs immigrés ne peut augmenter indéfiniment.

Il faut donc agir ! Sinon, adieu Plan ! Et qu'on ne me parle pas de phénomène de civilisation ! C'est là une expression destinée à justifier tous les renoncements. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Affronter la guerre économique, réaliser les conditions financières et sociales de la compétition, réorienter les Français vers le travail industriel et l'entreprise productive, restituer à la recherche intelligente — fondamentale et appliquée — une priorité de premier plan, conduire une grande politique de la famille, de la mère de famille et de l'enfant : derrière ces formules, insérées dans ce qui n'est qu'un discours parlementaire, sentez, mes chers collègues, l'angoisse qui les sous-tend !

Nous disposons, malgré les difficultés de notre époque, d'atouts considérables pour améliorer notre capacité économique, donc notre croissance, donc l'emploi. A cet égard, le rapport que vous nous proposez d'adopter est une lecture tonique. Or, dans ces régions de France si gravement touchées par les effets de la guerre économique — la Lorraine, le Nord-Pas-de-Calais, d'autres encore —, faisons-nous, faites-vous ce qu'il convient de faire ? Dans cette France où l'aptitude à comprendre est si remarquable, et où le sentiment de l'effort est si facile à développer, à condition que la solidarité sociale l'accompagne, donnons-nous les explications nécessaires ? Surtout n'y a-t-il pas, entre le discours officiel et l'action, une sorte de fossé qui se creuse et où se perdent bien des espérances ?

J'ai parlé d'angoisse : je répète le mot. Au service de son pays, dans un passage difficile, on ne fait rien tant qu'on ne fait pas le plus. Il est une expression que j'ai prononcée souvent et que je scrai sans doute appelé à répéter encore, celle de « salut public ». A propos d'un Plan que nous prenons au sérieux, qui doit contenir en germe l'aptitude du pays à dominer son destin, à garantir son indépendance, à assurer son influence, à développer la croissance et à combattre le chômage, cette expression n'est pas dépassée, et elle n'est pas déplacée !

Souvent, le soir, je pense qu'il ne peut plus suffire d'un bon Plan, bien rédigé, bien exposé, de bonnes mesures techniques pour restituer, dans notre pays, la confiance nécessaire à la reprise des investissements.

M. Hector Rolland. C'est vrai !

M. Michel Debré. Et je conclus de mes pensées que le problème de notre croissance économique redevient, comme dans les années cinquante, un problème politique.

Je le répète en terminant : dans les temps que nous vivons, sachant que la force de notre pays est nécessaire au bonheur de ses habitants, c'est par le salut public que nous réussissons à faire d'un Plan de modernisation et de développement cet effort de vérité et cette grande réalité que nous souhaitons pour la France. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Porcu.

M. Antoine Porcu. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention portera sur l'industrie de la machine-outil qui, en moins de cinq ans, a perdu 5 000 emplois sur 25 000 et qui fait la une des journaux économiques tellement les faillites organisées y succèdent aux fermetures et aux restructurations mutilantes.

Voilà une branche dont le développement, avant qu'éclate la crise, était déjà très modeste et qui sera menacée de régression si votre politique à son égard ne change pas. Pourtant, c'est un secteur de pointe, de haute technologie.

C'est une industrie de techniciens, qui a besoin de main-d'œuvre très qualifiée et qui offre donc des débouchés intéressants pour nos jeunes. Elle produit des matériels de haute technologie dont l'utilisation est déterminante dans les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, de l'aérospatiale, de l'armement et du nucléaire. Ces secteurs possèdent 30 p. 100 du parc français de machines-outils et 50 p. 100 du parc de machines-outils à commande mécanique.

Ainsi, la machine-outil de haute technologie est le meilleur atout de la compétitivité de notre industrie. Elle constitue un secteur décisif à maints égards, essentiellement composé d'entreprises petites et moyennes. Son développement serait donc un puissant moyen de redonner vie à celles-ci.

Or, malgré les objectifs proclamés, notre dépendance s'aggrave en matière de machine-outil de haute technologie. La moitié est importée alors que notre production, à la fin de 1977, ne dépassait pas le niveau de 1968.

Aujourd'hui, on nous dit que tout cela est en train de changer.

Il est vrai que pour l'ensemble du secteur, les commandes ont progressé de 19 p. 100 en valeur courante, au cours du premier semestre 1978 ; mais leur accroissement a été de 8 p. 100 seulement sur le marché intérieur contre 32,7 p. 100 pour les exportations.

Il est vrai que les importations ont diminué de 12,55 p. 100 et que l'excédent de la balance commerciale a dépassé 156 millions de francs, alors que cette branche avait enregistré un déficit de 114 millions l'an dernier.

S'il peut porter à l'euphorie, un tel bilan ne cache pas moins une réalité inquiétante. Du reste, nous laisserons lever le voile au syndicat patronal des constructeurs de machines-outils lui-même. Il déclarait le 12 octobre dernier : « En raison de la fluctuation des monnaies, cette situation, due pour une grande part à la dépression grave et persistante du marché intérieur, reste précaire. Elle est due, certes, à une amélioration de nos ventes à nos voisins européens et à quelques pays lointains, mais surtout à d'importantes livraisons à la Roumanie qui est devenue, au cours du premier semestre, notre premier client ».

J'ajoute que les chiffres globaux noient dans la masse la dégradation continue des termes de l'échange pour la partie de ce secteur qui est porteuse d'avenir et donc vecteur d'indépendance nationale : la machine-outil de haute technologie.

A cet égard, la récente mise en liquidation de ce champion français de la commande numérique qu'était l'entreprise Feutrier montre combien on doit se garder de verser dans l'optimisme béat.

Regardons de plus près les chiffres globaux et l'évolution qu'ils traduisent. Tenons-nous en, pour cela, à la seule balance de nos échanges avec les pays de la Communauté économique européenne.

En 1976, nos exportations, en direction de ces pays, de machines-outils destinées au travail des métaux ne couvraient nos importations qu'à hauteur de 24,01 p. 100. Nos importations s'élevaient, en effet, à 1 085 millions de francs alors que nos exportations se montaient seulement à 260,5 millions de francs.

Ce déficit provenait pour 69,48 p. 100 de nos échanges avec la République fédérale d'Allemagne et pour 15,09 p. 100 de nos échanges avec l'Italie.

En 1977, nos exportations en direction des pays de la Communauté économique européenne ne couvraient nos importations qu'à hauteur de 35,6 p. 100. Cette légère amélioration du solde n'a été due qu'à une diminution de nos importations, explicable par la déficience de notre demande intérieure. Mais ce déficit provenait pour 81,31 p. 100 de nos échanges avec la République fédérale d'Allemagne et pour 13,55 p. 100 de nos échanges avec l'Italie.

En d'autres termes, nos échanges avec la Communauté économique européenne, pour ce qui concerne la machine-outil destinée au travail des métaux, montrent à quel point nous sommes dominés par nos partenaires européens. Ils traduisent aussi un renforcement de notre dépendance vis-à-vis de la République fédérale d'Allemagne.

Ce secteur industriel, qui pourrait être un gage de notre indépendance nationale, contribue en fait, par votre politique d'abandon, à accroître notre asservissement à la République fédérale d'Allemagne. Et c'est dans ce carcan de l'intégration communautaire que vous voulez maintenir notre économie. C'est contraire à l'intérêt national !

L'absence de politique nationale dans cette industrie conduit manifestement à laisser ce créneau, en termes de production et d'investissements, entre les mains des puissances dominantes : les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne.

L'objectif recherché n'est-il pas de faire supporter par les petites et moyennes entreprises les pertes d'exploitation du secteur, ce qui, à terme, débouchera sur un nouveau processus de concentration à l'extérieur de nos frontières, dont la République fédérale d'Allemagne sera le principal bénéficiaire ?

L'exemple de la machine-outil illustre donc de façon presque caricaturale comment la recherche du profit immédiat s'oppose à l'intérêt national et compromet notre indépendance en nous plaçant à la remorque de la technologie étrangère.

Cette dépendance est particulièrement inquiétante pour ce qui concerne les machines de conception avancée, celles à commande numérique et celles qui utilisent des procédés d'usinage non conventionnels : électro-érosion, ultrasons, bombardement électronique et, tout récemment, laser.

Pour la machine-outil, la réalisation de l'« adaptation » que vous prônez, passe par le démantèlement des secteurs de pointe et d'avenir et, par conséquent, par l'inféodation à la technologie ouest-allemande et américaine.

Pour corriger les tendances actuelles, des mesures financières et politiques sont donc indispensables.

D'abord, les grands secteurs industriels de notre pays consommateurs de machines-outils devraient accorder la priorité au matériel français. Ce n'est pas toujours le cas à qualité égale. Chacun a en mémoire la lutte que les ouvriers des Ateliers roannais de construction textile ont dû mener pour préserver leur outil de travail. La pénétration étrangère dans les industries consommatrices de machines-outils est un frein puissant au développement de la production nationale.

Ensuite, les diversifications de notre production permettraient de développer l'emploi qualifié. La priorité que l'on entend donner au travail manuel et industriel trouverait un excellent champ d'action si l'on dotait nos collègues d'enseignement technique et nos lycées techniques de matériel moderne de fabrication française, en remplacement du matériel souvent vétuste et dépassé qui est utilisé dans nos écoles.

La main-d'œuvre qualifiée se serait ainsi formée trouverait à employer ses qualités dans de nombreux secteurs tels que la métallurgie et l'informatique, d'une part, l'outillage et les accessoires, d'autre part.

Encore faudrait-il que l'industrie française ne soit pas bradée comme c'est le cas actuellement. Dans ce domaine aussi, le souci de l'indépendance nationale doit être prioritaire. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Montagne.

M. Rémy Montagne. Monsieur le ministre, plusieurs orateurs, en particulier ceux de mon groupe, ont déjà présenté au cours de ce débat les préoccupations qui habitent un très grand nombre d'entre nous.

Qu'il s'agisse des difficultés des entreprises industrielles ou commerciales, de l'agriculture, des équipements publics, des problèmes que nous pose l'investissement, de l'inflation ou de la monnaie, je crois pouvoir dire qu'un large tour d'horizon a déjà été effectué.

J'ai noté cependant qu'un propos revenait comme un leitmotiv, y compris dans les interventions des rapporteurs : nous assisterions en ce moment à une sorte d'*aggiornamento* de la notion de Plan.

M. le Premier ministre lui-même a déclaré, hier après-midi, qu'il fallait aller vers une conception nouvelle du Plan, adaptée à une économie moderne et ouverte sur le monde, et il a cité un tout récent propos de M. Jean Macé : « Repenser le Plan, oui ; renoncer au Plan, non. »

Pour se persuader de la nécessité de cette mise à jour, il n'est d'ailleurs que de relire — ce que je viens de faire, au moins pour partie — les documents de synthèse publiés lors de l'adoption de nos sept Plans successifs. Cette lecture incline à une double attitude.

Tout d'abord, à une attitude de modestie. Non pas que l'événement ait toujours démenti la prévision. A propos des années cinquante, où la pénurie était encore la marque essentielle de notre vie économique, on peut même dire que les objectifs semblent avoir été approchés d'une façon satisfaisante.

Mais dès ce temps-là, les moyens choisis et mis en œuvre se trouvaient très fréquemment remplacés en cours de route par d'autres, imprévus ou bien jusque-là sous-estimés. Je songe en particulier aux prophéties sur le rôle déclinant de l'épargne.

Ce sentiment de modestie devient humilité lorsque le lecteur parvient aux documents les plus récents, notamment à ceux de l'année 1976, lors de l'adoption du VII^e Plan dont nous considérons aujourd'hui la nécessaire adaptation.

Que n'avons-nous souhaité ou dit depuis six ou sept ans au sujet des taux de croissance, ou encore à propos du caractère conjoncturel de la crise ? En vérité, le contexte économique s'est profondément modifié et nous n'avions peut-être pas suffisamment mesuré à quel point il nous invitait à repenser la notion même de Plan.

Je souhaite montrer dans une première série de développements en fonction de quelles tâches concrètes de la vie économique il faut le repenser. Dans une seconde partie, je désirerais souligner combien, loin d'avoir terminé leurs missions, les instances du Plan ont, bien au contraire, un rôle grandissant à jouer, face à une situation économique mouvante, traversée par des courants d'une ampleur inégalée. Il faut qu'au sommet de la nation et de l'Etat, des hommes veillent, s'informent, réfléchissent et informent les autres.

Où, il faut en premier lieu repenser la notion de Plan. Le seul fait qu'en ces jours où nous examinons le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan, au reste prévue par la loi du 6 juillet 1976, des critiques contre le Gouvernement lussent parce que des objectifs n'ont pas été atteints ou ne sont pas en voie de l'être et parce qu'il est orienté de rajuster le tir, montre, ainsi que l'ont souligné plusieurs orateurs, à quel point beaucoup en sont restés à la notion d'un Plan en secteur abrité, en vue d'une répartition des moyens pour sortir de la pénurie.

Se peut-il que tant de nos concitoyens n'aient pas encore perçu la profonde mutation économique où nous sommes entrés sans possibilité de retour ? Se peut-il qu'on n'ait pas encore tiré les conséquences de notre appartenance de plus en plus étroite à la vie économique internationale, du fait, sans doute, de notre adhésion à la Communauté économique européenne, mais aussi et peut-être plus encore du fait de la formidable secousse engendrée par la croissance explosive de notre production et de notre consommation, phénomène économique non pas freiné, mais accéléré, au contraire, par l'accès progressif du tiers monde à la consommation de masse ?

Comment ne pas voir que tout cela a engendré dans le monde, et bien entendu en France, des conséquences majeures dont la mutation industrielle en cours n'est pas la moindre ?

Aujourd'hui, le fait social et économique qui impressionne le plus la nation, c'est la crise de l'emploi ! Chacun sait sans doute que l'emploi ne peut être assuré que dans une économie en bonne santé. Mais combien de citoyens ont vraiment compris que cette santé est devenue totalement dépendante de nos échanges avec l'extérieur ? Combien ont vu à quel point nos approvisionnements — notamment énergétiques, c'est le plus facile à démontrer — sont commandés par notre capacité industrielle à exporter au prix du marché international ?

Ce schéma fondamental est rappelé de façon saisissante dans le rapport qui nous a été présenté.

Ainsi, plus nous entendrons sincèrement lutter contre le chômage, plus nous aurons l'obligation d'assurer l'équilibre de notre balance commerciale et plus nous devons favoriser l'apparition d'une industrie compétitive.

Assurer l'équilibre de la balance commerciale, qu'est-ce à dire ?

En réalité, cette expression pacifique, quasi serene, ne rend absolument pas compte du combat acharné qu'elle présuppose et que M. Debré a admirablement décrit en quelques phrases.

C'est parce que nous sommes en général placés trop loin des dures batailles que sont les affrontements commerciaux que nous avons eu souvent tendance à prévoir, sur le papier, des équilibres factices et des croissances irréalistes ne tenant aucun compte des contraintes d'acier du marché international.

Nos prévisions étaient également trompeuses parce qu'elles ne tenaient pas davantage compte des conséquences du désordre monétaire, dont M. Debré a parlé, qui fausse radicalement les règles de l'échange.

Avons-nous, par ailleurs, suffisamment mesuré qu'à côté des qualités intrinsèques et extrinsèques des produits, c'est le prix de ces derniers qui fait l'objet de comparaisons et d'examen minutieux, et que c'est en fonction de cela que les commandes sont finalement passées ou refusées ?

A partir du moment où nous sommes dans l'absolue nécessité d'acheter les matières premières, spécialement les matières énergétiques, vitales pour notre vie économique, nous avons l'obligation de vendre nos productions nationales pour une valeur équivalente.

Il ne saurait être question d'une façon importante et durable de vendre à perte, ce qui serait la mort de nos entreprises, ou de vendre sur la base d'aides à l'exportation, ce qui nous engagerait dans un comportement inflationniste.

Mais il est bien évident que cet aspect des choses n'est qu'un aspect premier, pour ne pas dire primaire, du commerce international.

Nous sommes entrés, en effet, dans une phase de l'histoire économique où le progrès des échanges et même le progrès économique tout entier impliquent une relative mais croissante spécialisation dans les productions — c'est là une nuance qui me séparera peut-être de propos tenus tout à l'heure, encore que j'ajoute le qualificatif de « relative » au mot spécialisation — et conduisent finalement à la nécessité de n'interdire que très exceptionnellement l'accès de nos marchés à des productions concurrentes parallèles.

Ainsi, d'une part, nous sommes dans l'obligation de trouver des débouchés pour contribuer à l'équilibre de notre balance et, d'autre part, nous devons produire par grandes masses, si nous voulons abaisser nos coûts et devenir compétitifs.

Or, pour avoir refusé certaines livraisons — par exemple, marocaines ou portugaises — nous avons, en retour, été condamnés à perdre d'importants contrats de ventes d'équipements : c'est également — autre exemple — parce que le marché français des engrais a été rendu difficile à la pénétration américaine que, par mesure de rétorsion, nos exportations de cognac ont été entravées aux Etats-Unis.

Ainsi le phénomène de « mondialisation des marchés » dont nous n'avons pas encore pris tout à fait la mesure doit entraîner de notre part un renouvellement catégorique de notre pensée et de nos méthodes, renouvellement pour lequel — j'y reviendrai — les instances du Plan peuvent jouer un rôle considérable. D'autant plus considérable que ces phénomènes d'inter-action sont aggravés, en complexité et en portée, par le fait que les pays du tiers monde sont à la fois, pour nous, des acheteurs potentiels considérables et des concurrents directs pour nombre de nos fabrications les plus anciennes.

Il faut donc revoir les gammes et courageusement opérer les mutations entre les productions, voire à l'intérieur d'un type de production, en fonction de cet immense bouleversement économique et social.

Exporter : oui, mais comment ?

Il faut se souvenir que l'acte d'exporter s'opère en deux temps, le premier étant celui de la découverte d'un marché possible, le second celui de la conclusion des contrats.

Et d'abord comment découvrir un marché possible ? Cette démarche, éminemment commerciale, relève évidemment en premier lieu des entreprises. Mais avons-nous suffisamment pris conscience des difficultés de cette tâche ?

Récemment, un journaliste de la presse économique décrivait avec talent, pour les comparer, les approches des entreprises de différents pays lorsqu'une possibilité de marché a pris corps : « Au mieux, disait-il, les émissaires français arrivent une quinzaine de jours avant la date fixée. Ils font leurs propositions et partent le lendemain. En débarquant, ils ont trouvé sur place leurs concurrents allemands présents déjà depuis plusieurs mois et manifestement décidés à prolonger leur séjour pour voir de quelle façon pourrait être conçu un contrat annexe qui viendrait se greffer sur le contrat principal. »

Des progrès ont certes été accomplis par les missions commerciales françaises. Mais il reste de sérieux progrès à faire.

Il convient, monsieur le ministre, d'encourager selon des moyens appropriés les missions d'exportateurs. La région me semble un bon cadre pour ce faire. J'en connais au moins une — la mienne — où l'établissement public régional a pris l'initiative d'aider de manière concrète à la formation et à l'envoi de ces missions à l'étranger.

M. Pierre-Bernard Cousté. La région Rhône-Alpes a fait de même !

M. Rémy Montagne. Je me réjouis de constater qu'il y a plusieurs exemples d'une telle initiative.

Peut-être faudrait-il améliorer la qualité des dossiers et les réseaux de contacts offerts à ces missions.

La tâche est immense pour découvrir et définir les créneaux pour nos exportations. Trop peu d'entreprises françaises se sont à ce jour consacrées à cet effort. On reste étonné quand on sait que 40 000 entreprises allemandes sont rattachées à des filières d'exportation. Nous sommes malheureusement encore loin d'en avoir la moitié en France !

Enfin, dans la découverte des marchés, il convient aussi d'envsager les méthodes que pratiquent souvent nos concurrents et qui consistent à s'insérer dans un ensemble de productions locales.

Ainsi, des entreprises occidentales étrangères investissent dans des zones à bas coût de main-d'œuvre. Leur entreprise locale intégrera, par la suite, dans ses productions, les éléments les plus évolués, fournis par la société mère.

De cette façon, grâce à la sous-traitance pour une partie de la fabrication, la compétitivité de l'élément ayant le plus de valeur ajoutée sera assurée par son intégration dans un ensemble et les deux partenaires obtiennent ainsi, par leur complémentarité, leur développement industriel respectif.

Les marchés découverts, il faut conclure les contrats. On mesure alors à quel point il reste difficile de trouver de bons tireurs à mettre en face des créneaux.

Peu d'entreprises préparent leurs cadres à ce rôle, et surtout avec un esprit de continuité et dans une perspective évolutive.

Elles ne disposent pas toujours de productions suffisamment adaptées aux besoins, par manque d'information et de spécialisation. Enfin, trop souvent, leurs prix ne sont pas compétitifs. Mais qu'est donc une industrie compétitive ?

Une industrie compétitive, c'est d'abord — chacun le sait — une industrie dont les productions sont offertes sur le marché à des prix analogues à ceux pratiqués par la concurrence.

Or, à qualité égale, les prix varient en raison des charges qui pèsent sur le producteur — c'est une vérité de La Palice. Ces charges peuvent provenir — faut-il le dire ? — d'une grande variété de causes ; mais les plus importantes sont aujourd'hui d'origine salariale, sociale et fiscale.

N'est pas compétitive une industrie française dont les charges de cette nature s'élèvent à 48 p. 100, sinon plus, du prix de revient, alors que l'industrie du pays concurrent connaît des charges de même nature qui, globalement considérées, ne s'élèvent qu'à 25 ou 30 p. 100.

Au surplus, la disparité s'accroît, spécialement pour une petite ou moyenne entreprise, selon qu'elle peut ou ne peut pas bénéficier des services d'une société de commerce internationale.

Sur ce chapitre, la France a également pris un retard considérable par rapport au Japon ou à l'Allemagne, ce qui explique nos difficultés pour être présents sur certains marchés où d'excellents produits de chez nous, compétitifs par leur qualité et leur prix, n'ont jamais pu être présentés.

Il serait certainement très utile que, sous l'égide du Plan, ce genre de dossier soit pleinement étudié. Il s'agit d'organiser la collecte des informations sur les marchés. Il s'agit aussi d'organiser ou de provoquer l'organisation de réseaux.

Pourquoi n'aurions-nous pas, nous aussi, sur les marchés, une Afrika-Verein ou une Ost-Asiatischer-Verein, pour nos petites et moyennes entreprises ?

Mais il est un autre facteur de la compétitivité qui doit être plus complètement exploré : celui de nos équipements industriels et de leur productivité.

La productivité est, en effet — vous m'excuserez de le rappeler, tant cela va de soi — un des facteurs décisifs du prix de revient.

Les amortissements sont évidemment beaucoup plus longs et coûteux lorsque les équipements n'assurent, eux, qu'une productivité médiocre. Comment, par exemple, prendre son parti du fait que, dans la sidérurgie, pour la production d'une tonne-jour, il faille, en France, le travail de onze salariés, cependant que celui de huit salariés suffit aux Etats-Unis, celui de sept en République fédérale allemande et celui de six au Japon ? Tel est le résultat d'une politique de plus de vingt ans de blocage, qu'il s'agisse de prix, d'autofinancement, de frais financiers, d'investissements planifiés souvent à contretemps, par à-coups et sans rapport avec l'évolution du marché mondial.

Même dans l'industrie automobile, notre productivité est à examiner de près. S'il faut en croire les statistiques les plus fiables, un ouvrier français ne peut se voir attribuer la fabrication que de douze voitures par an, cependant qu'un ouvrier japonais s'en voit attribuer trente-deux. Il est vrai que les

voitures japonaises sont moins élaborées ; mais il est non moins vrai qu'elles correspondent mieux à certains créneaux du marché, notamment du marché américain.

Enfin, dans les conditions de compétitivité, il y a encore à souligner le gros problème de la disparité des frais financiers.

L'entreprise qui n'a point de fonds propres, dont les bilans sont faux parce que non réévalués, et qui recourt à des prêts bancaires très lourds pour acheter ses équipements et ses matières premières ne peut pas être compétitive confrontée à des concurrents pratiquant de larges autofinancements.

Des monographies comparatives devraient être disponibles pour que la nation soit informée de tout cela. Peut-être aurait-on été moins surpris par la crise de la sidérurgie française si l'on avait pu, à l'avance, c'est-à-dire depuis vingt-cinq ans, prendre connaissance de certains chiffres nationaux et étrangers.

Si l'on suppose mieux connues les conditions du marché, mieux définis les points d'application d'un effort pour la compétitivité, quels vont être les ressorts d'une véritable politique industrielle ?

A vrai dire, le premier ressort d'une politique industrielle, c'est la volonté des industriels tendue vers l'expansion. Personne ne peut se substituer à eux dans une économie responsable.

Les entreprises — individuellement ou en groupes — sont donc les premières et souvent les seules responsables de leur politique industrielle. La rapidité dont elles peuvent user pour utiliser des enseignements sur le marché, en vue d'investissements pour la conquête de ce dernier, fait déjà, à elle seule, que ces mêmes entreprises sont les plus aptes à conduire les opérations indispensables.

L'Etat doit-il donc se considérer comme étranger à cette politique industrielle ? Certainement pas !

En effet, il existe sur la route de la mise en œuvre des projets, notamment pour les financements et les restructurations, des difficultés que seule l'aide de l'Etat permet de surmonter, dans le contexte national actuel.

Il revient également ici aux structures du Plan d'éclairer le paysage du redéploiement industriel nécessaire et même des organisations commerciales polyvalentes indispensables, de telle manière que l'Etat soit à même d'avoir une politique efficace pour l'industrie et rende ainsi les entreprises capables d'avoir elles-mêmes une politique industrielle.

Ainsi, lorsque les mesures nécessaires apparaîtront, dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique industrielle, elles s'intégreront dans un ensemble conçu pour atteindre des objectifs concertés, fixés dans l'intérêt majeur de la nation.

Ainsi, à chaque pas, apparaît avec netteté l'importance des tâches d'information que peuvent seules remplir les instances du plan.

Leurs travaux revêtiront pour l'avenir une importance décisive au double point de vue de l'information économique — que j'ai déjà mentionnée — et de l'élaboration de scénarios comparés pour prévoir les modalités d'intervention de l'Etat.

Une meilleure information économique d'abord.

Nous avons senti, à chaque détour de ce rapide exposé, combien l'information était précieuse mais également jusqu'à maintenant incertaine ou parcellaire.

Il ne s'agit pas, pour l'Etat — faut-il le dire ? — de se substituer au devoir d'information qu'ont les entreprises.

Il s'agit seulement de fournir à ces entreprises, spécialement aux petites, les éléments généraux de l'information, les renseignements sur les institutions en place et sur les courants structurants. Il s'agit de leur permettre d'atteindre rapidement les sources précises des renseignements nécessaires à leurs opérations économiques leur laissant le soin de l'enquête finale et minutieuse sur le créneau visé et, à plus forte raison, sur le segment de créneau visé qui les intéresse.

Ainsi, sans diminuer en rien la responsabilité des entreprises, la contribution de l'Etat pourra être décisive. Il sera d'ailleurs, lui-même, mieux armé pour évaluer la situation.

Faut-il préciser que l'information dont il s'agit concerne essentiellement le moyen terme, qui est la bonne distance pour une politique industrielle et commerciale, le court terme ne donnant pas de délais suffisants pour les mises en œuvre et le long terme étant trop soumis aux aléas de la conjoncture ?

Indispensable pour les industriels, l'agriculture et l'Etat, la prévision — spécialement à moyen terme — est non moins nécessaire pour l'opinion publique d'un pays démocratique.

L'opinion publique est encore trop insensible aux effets considérables de l'ouverture de notre vie économique sur le commerce mondial. Non informée, elle risque de redevenir vite sensible aux vieux réflexes d'un protectionnisme sentimental et aveugle. Chacun est, en effet, tenté de ne voir que son intérêt spécifique de membre d'une catégorie socio-professionnelle et d'oublier son intérêt général de consommateur.

Il sera facile, en effet, aux groupes de pression de paralyser les efforts de mutation indispensables si l'on ne procède pas à

une information sérieuse et complète du public, spécialement en donnant un accès plus facile aux techniques modernes de renseignement et, par exemple, aux banques de données.

Sans la diffusion très large de l'information, les reconversions deviendront impossibles. C'est ainsi qu'au nom de la sécurité de l'emploi on tuera une politique de redéploiement industriel qui, précisément, est la voie du salut sur le plan de l'emploi. Au nom de la sécurité, on ira ainsi vers le sous-développement.

L'information qu'il faudra aussi recueillir et diffuser, c'est celle qui nous montrera comment nos partenaires allemands ont su concentrer leurs efforts sur certains créneaux du marché mondial, comment leurs syndicats ont accepté les conséquences concrètes d'une relative mais réelle division internationale du travail, et donc, la spécialisation relative qui en est découlée pour diverses branches de leur industrie nationale.

Cela serait confirmé par l'exemple du Japon qui paraît si lointain aux yeux de tant de Français, alors que les travailleurs japonais voient leur niveau de vie rejoindre le nôtre à grandes enjambées.

Les sirènes — à bien des égards sympathiques — du protectionnisme auront raison de notre volonté d'être une grande puissance industrielle mondiale, si notre peuple oublie que notre compétitivité, la vie de nos entreprises dépendent d'abord de l'équilibre de notre balance commerciale, mais que finalement tout cela exige périodiquement une restructuration industrielle, sous la manière de maintenir la correspondance de nos productions aux demandes changeantes de la clientèle internationale et donc, aussi, condition du maintien de l'emploi à un niveau élevé mais sous des modalités sans cesse renouvelées.

Reste le problème des modalités de l'intervention étatique.

Chacun sait les périls qu'engendrent les interventions de l'Etat qui entraînent bien souvent de nombreux flottements. Le plus grave de ces périls n'est-il pas celui qui consiste à donner l'impression aux entreprises qu'elles viennent de bénéficier d'une sorte de contrat d'assurance tous risques? Or ces entreprises doivent rester responsables et l'Etat n'est pas leur assureur.

Cela s'applique d'ailleurs également aux entreprises nationales et vise le degré de rationalité de leurs investissements. Les instances du Plan savent qu'une des conditions essentielles du redressement se situe dans l'examen et le contrôle de ces investissements. Ne revient-il pas à ces instances de promouvoir des techniques de recherche et de décision dans ce domaine où devrait être mise en honneur une plus grande sélectivité?

Mais il est un domaine où l'Etat doit avoir un rôle particulier et une action plus directe : celui de l'organisation des marchés intérieurs. Je ne m'y arrêterai pas longuement ; mais je mentionnerai cependant le secteur des commandes passées par l'Etat et les collectivités publiques où, à égalité de prix pour un même service, devrait être assurée une préférence aux productions françaises.

Nous n'avons pas à hésiter sur ce point car l'exemple vient des puissants. N'avons-nous pas vu récemment le Congrès américain invoquer le Buy American Act pour tenter de refouler une livraison aéronautique française aux garde-côtes des Etats-Unis? Il n'y a donc pas à se gêner sur ce chapitre.

Comment terminer cette brève récapitulation des tâches majeures des instances du Plan sans rappeler qu'il leur appartient d'être les vigies du paysage monétaire, c'est-à-dire qu'il leur incombe de veiller constamment à faire les rapprochements qui s'imposent entre les évolutions de la gestion budgétaire et celle de la monnaie?

Il leur revient de permettre au Gouvernement d'harmoniser ses initiatives à moyen terme dans ces domaines — mon collègue et ami Alphandery en a excellemment parlé hier soir.

Pour terminer, je ferai observer que la planification dite volontariste ou plus précisément la « planification industrielle volontariste », selon une expression qu'emploie M. Michel Rocard, recouvre une réalité passablement ambiguë. Je fais allusion à un article récent de M. Rocard et dont le ton serein donnait plus de portée à ses propos que le ton polémique et à certains moments caricatural dont il a usé cet après-midi. L'expression « planification volontariste » peut avoir un sens acceptable si l'on entend par là que, dans un secteur déterminé, sur la base d'une information actualisée, doivent être prises en compte des hypothèses de travail par tous les responsables et tous les acteurs concernés.

Si l'on ajoute qu'en fonction de l'effort à accomplir les agents économiques obtiendront, dans la concertation avec les pouvoirs publics, les actions susceptibles de dissuader les auteurs d'abus et de blocages, on tend à maintenir et même à accroître le domaine de l'économie responsable.

Mais cela ne saurait signifier que des technocrates, hors de l'action, puissent assigner des objectifs, d'ailleurs de façon souvent anonyme, et fixer des moyens, alors que ces mêmes technocrates n'ont aucune information directe sur l'évolution permanente du marché, ni aucune possibilité d'appréciation sur l'efficacité ponctuelle de ces moyens.

Ainsi, ni dans les apparences, ni dans les faits, les décisions techniques ne devront partir des zones centrales des études, mais appartenir à ceux qui, tout en se tenant en liaison avec les organismes centraux d'information et d'étude, se trouveront sur le terrain même où se déroule, au jour le jour, le combat économique.

La grandeur des hommes qui ont la mission de conduire la communauté nationale est d'une autre nature. Elle est, par l'étude, par l'organisation de la concertation, par les arbitrages éventuels de toute nature, par le soutien donné aux technologies de pointe et aux initiatives indispensables, de veiller à la cohésion des diverses composantes sociologiques et géographiques de la nation.

La grandeur de la tâche du Gouvernement et des hommes de talent placés sous son autorité est de sauvegarder et même d'accroître, dans le monde en totale mutation auquel nous sommes de plus en plus liés, le dynamisme et l'unité de la France. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Grussenmeyer.

M. François Grussenmeyer. Monsieur le ministre, mes chers collègues, après l'exposé magistral de M. Michel Debré, qu'il soit permis à un député qui comptera demain, tout comme le président de séance, vingt ans de présence dans cette assemblée... (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Pierre-Bernard Cousté. Bravo!

M. François Grussenmeyer. ... d'ajouter ce modeste complément à caractère régional.

Le 23 juin 1976, j'intervenais dans la discussion sur le VII^e Plan de développement économique et social. Je pourrais rappeler aujourd'hui mes préoccupations d'alors : deux ans après la crise, il était urgent de reconsidérer la politique d'aménagement du territoire vis-à-vis de l'Alsace, de favoriser une politique active de l'exportation dans les régions frontalières, de ne pas ignorer délibérément la relance de la construction et de prendre effectivement en compte le flux de nos travailleurs frontaliers vers l'Allemagne.

Le VII^e Plan, qui devait être un défi à ce monde dangereux et difficile de la fin du xx^e siècle, se révèle aujourd'hui dépassé : tout le monde en convient. L'adaptation qui nous est proposée peut-elle être alors suffisante?

Une véritable révision du Plan, dans le sens d'une relance des secteurs en difficulté, pour relever le défi du chômage, d'une prise en compte de l'inquiétude démographique, comme l'a souligné tout à l'heure M. Michel Debré, et d'une volonté dynamique de commencer enfin ce grand chantier qu'est la liaison Rhin-Rhône, auraient permis d'espérer. Mais l'adaptation présentée fait davantage penser à une simple réactualisation.

Le Plan doit être une ardente obligation. Mais le constat de notre situation économique et sociale n'est pas exaltant puisque les déséquilibres de l'emploi et de l'inflation font peser une hypothèque sérieuse sur l'avenir de notre pays.

En ce qui concerne l'Alsace, les préoccupations concernent avant tout une nouvelle politique d'aménagement du territoire pour cette région, dont la DATAR connaît parfaitement les tenants et les aboutissants.

Le schéma d'orientation et d'aménagement de l'Alsace a recueilli l'accord du CIAT du 10 juin 1977, notamment en ce qui concerne le développement du tissu industriel, en constituant des liaisons fortes entre l'industrie et les activités tertiaires, et le développement dans une mesure suffisante des zones excentrées.

Ces deux priorités, agréées par le Gouvernement, doivent avoir pour soutien un désenclavement effectif de l'Alsace.

Le programme d'action prioritaire, « axe routier nord-sud alsacien » est rentré dans une phase de réalisation soutenue — l'établissement public régional y a largement contribué tout comme les départements. Mais l'Etat doit soutenir ses engagements, notamment par l'octroi de 140 millions de francs d'autorisations de programme en 1979, pour que cet axe puisse être rapidement opérationnel et présenter un profil autoroutier. Les besoins sont énormes car il restera en particulier à doubler la route industrielle n° 2 de la frontière allemande à sa jonction avec l'autoroute A 34.

Pour le canal Rhin-Rhône, la volonté du Gouvernement n'est pas perdue. Au printemps, le ministre des transports présentera un projet de loi tendant à inclure au sein du conseil d'adminis-

tration de la compagnie nationale du Rhône, maître d'ouvrage encore officieux, les établissements publics régionaux et les collectivités locales. Mais il ne faudrait pas que cette décision ait pour conséquence de faire peser lourdement le financement de ce projet sur les modestes budgets des régions. L'Etat doit clairement affirmer ses intentions, d'autant que l'axe Rhin-Main-Daube concurrent sera achevé en 1985.

En ce qui concerne les infrastructures, je souhaite que l'Etat respecte l'engagement qu'il a pris d'aider au financement de l'achat des matériels et de couvrir le déficit prévisionnel du schéma régional des transports collectifs. Je souhaite aussi qu'il fasse preuve de souplesse dans le cadre trop rigide des conventions types.

Le renforcement des zones excentrées demeure également un souci majeur pour les élus et les responsables. Le Nord du Bas-Rhin « délégué » près de 5 000 travailleurs frontaliers vers la République fédérale d'Allemagne. Des cantons comme ceux de Seltz et de Soultz-sous-Forêts voient près du quart de leur population traverser quotidiennement la frontière. Il paraît donc opportun, à une époque où des difficultés apparaissent, qu'un plan de renforcement des zones frontalières soit arrêté par le Gouvernement, en liaison avec la DATAR.

Si, dans les années qui ont suivi la fermeture brutale du complexe pétrolier de Pechelbronn, fermeture qui a entraîné la suppression de 2 700 emplois, la reconversion s'est effectuée dans les conditions optimales, grâce à l'extension de certaines industries locales et à l'implantation d'entreprises nouvelles, notamment allemandes, on enregistre aujourd'hui, hélas ! des menaces de licenciement.

En effet, certaines filiales d'entreprises allemandes implantées dans le Nord du Bas-Rhin ne semblent plus recueillir l'intérêt de leur siège social, ni obtenir aussi facilement le soutien indispensable à la marche normale de leurs activités.

Il est donc impérieux de tout mettre en œuvre pour susciter la création d'emplois. A cet égard, il faut regretter que les industriels français, en général, ne considèrent pas à sa juste valeur la capacité et le dynamisme de notre région : le report de la mission du CNPF, qui devait être envoyée en Alsace, au printemps dernier, est assez révélateur à ce sujet.

Pour l'Alsace, qui fut longtemps considérée comme un glacis, et qui est tenue aujourd'hui pour une région privilégiée, il apparaît urgent que la DATAR et le Gouvernement prennent en considération le fait que cette région est confrontée, beaucoup plus que d'autres, à une concurrence internationale effrénée.

Il est évident que les assemblées régionales ne disposent pas de compétences et de moyens suffisants pour intervenir directement en faveur du développement industriel et de la relance de l'emploi.

Il faut donc que l'Etat lève les freins, encore trop nombreux, à la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises dont le nombre est très élevé en Alsace. En 1977, une entreprise nouvelle sur deux a été créée dans l'artisanat.

L'Alsace est la façade rhénane de la France ouverte vers l'Europe. Il serait suicidaire de négliger ses solides atouts et de freiner ainsi, d'une manière irrémédiable, son destin.

Puissent les pouvoirs publics se rendre enfin compte qu'il est essentiel, pour notre pays, d'avoir des régions qui veulent se battre pour leur avenir ! Puissent-ils aussi les aider résolument sans estimer, à courte vue, que tout va pour le mieux pour elles ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Couillet.

M. Michel Couillet. Monsieur le ministre, on ne saurait discuter du VII^e Plan, analyser ses insuffisances, sans faire état de la crise grave que traverse actuellement l'industrie du bâtiment.

Dans ce secteur, la situation de l'emploi ne cesse de se dégrader : 250 000 emplois ont été supprimés au cours de ces trois dernières années et ce mouvement a une nette tendance à s'accroître.

Ainsi, l'Agence nationale pour l'emploi a-t-elle constaté que le bâtiment a détenu, en 1977, le record des licenciements pour raisons économiques, soit 4,9 p. 100. Dans l'année 1977, le nombre de chômeurs s'est accru de 53,5 p. 100 par rapport à 1976.

Ces statistiques sont révélatrices du drame de l'emploi qui frappe l'industrie du bâtiment. Quant à l'avenir, les perspectives demeurent impérieusement sombres puisque l'on avance que d'ici à 1983 ce sont 250 000 nouvelles suppressions d'emploi qui pourraient intervenir.

Le budget de 1979, caractérisé, comme vous le savez, par l'austérité et l'inflation, autorise à penser que ces chiffres seront dépassés.

De plus, nous assistons au démantèlement de l'industrie du bâtiment, pourtant si nécessaire à l'économie nationale.

En effet, il est vain, à mon sens, de parler de cadre de vie, de discourir sur la protection de l'environnement, de projeter des plans, comme le fait le Gouvernement, en laissant détruire le potentiel humain de recherche, d'élaboration et de réalisation que sont les entreprises de production.

Il est vain, à mon sens, de parler de réalisations fondamentales en laissant se poursuivre l'effroyable gâchis que constitue la non-utilisation ou le sous-emploi d'un matériel parfaitement adapté et d'hommes hautement qualifiés.

Faut-il préciser qu'au mois d'avril de cette année, 74 p. 100 des entreprises du bâtiment et 94 p. 100 des entreprises de travaux publics avaient une capacité de production inemployée ?

Sachant que 239 778 entreprises, soit 94,08 p. 100 du total, occupent moins de vingt salariés, il apparaît d'évidence que ce sont surtout celles-là qui sont les premières victimes de cette situation.

Rien que pour le mois d'avril, 433 liquidations de biens ou règlements judiciaires ont été enregistrés. A cette cadence, nombre d'entreprises sont menacées.

Imaginez, monsieur le ministre, ces dizaines de milliers de petites et moyennes entreprises locales et rurales contraintes, faute de moyens, de cesser de travailler.

Ce sont des dizaines de milliers de familles frappées par le chômage, amplifiant ainsi la désertification de nos campagnes.

Avec la disparition de ces petites entreprises, disparaît également toute une économie à base artisanale.

Alors peut-on remédier à pareille situation ? Telle est la question posée à l'occasion de l'adaptation du VII^e Plan.

Dans nos campagnes et même dans nos villes, nombre de Français sont encore inconfortablement logés. On compte actuellement 6 700 000 logements jugés inconfortables, soit plus de 52 p. 100 du parc immobilier français. Quatre millions d'autres sont surpeuplés, soit 28 p. 100.

De nombreuses familles doivent attendre des mois, parfois même une année ou deux, un logement HLM. D'autres, décidées à construire, doivent patienter longuement pour obtenir les primes à la construction, sans lesquelles les prêts du Crédit foncier ne sont pas accordés.

La crise qui frappe le bâtiment n'est donc pas due au manque de travail, mais au manque de moyens.

Les familles françaises ont la légitime ambition de posséder une habitation ou un logement de meilleure qualité, doté du confort qui, de nos jours, se révèle indispensable. Mais cela suppose la construction d'au moins 500 000 logements HLM chaque année si l'on veut véritablement couvrir tous les besoins. Cela suppose aussi que soient aménagées les modalités d'octroi des primes à la construction, afin de favoriser l'accès à la propriété.

Monsieur le ministre, la France demeure également sous-équipée en écoles, lycées, équipements collectifs, qui conditionnent, à notre époque, l'amélioration de la vie des Français.

Il s'agit aussi de donner à notre jeunesse les moyens de se divertir, de se cultiver, de se fortifier physiquement et moralement, à la ville comme à la campagne.

Enfin, la France a aussi besoin de routes, d'autoroutes, d'aménagements routiers, nécessaires à la circulation et à la sécurité. Elle a besoin de canaux, de réseaux d'adduction d'eau ou d'assainissement, en un mot de l'équipement moderne qu'exige la qualité de la vie aujourd'hui.

L'adaptation du VII^e Plan ne laisse guère augurer de telles orientations. Guidé par l'austérité et la volonté de satisfaire les profits des grandes sociétés capitalistes, votre Gouvernement, monsieur le ministre, et vous-même entendez sacrifier à cette politique rétrograde l'intérêt de la majorité des Français.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, avec les travailleurs du bâtiment que nous soutenons, que soient prises d'urgence les mesures nécessaires pour remédier aux difficultés de l'industrie du bâtiment et des travaux publics et que soit préservé l'emploi dans les entreprises concernées par l'exécution de travaux indispensables à la vie du pays, à son développement économique.

En un mot, il s'agit de faire le contraire de ce que vous avez envisagé avec le VII^e Plan. Il y va de l'intérêt national. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Billardon.

M. André Billardon. Monsieur le ministre, mes chers collègues, débattre aujourd'hui de l'adaptation du VII^e Plan peut apparaître comme un exercice formel.

En effet, imaginons un instant que de nos travaux sortent des orientations très précises qui redonnent un sens à la planification française. Certes, cela est peu probable, compte tenu de la politique que vous suivez avec une rare obstination.

Mais qui donc serait chargé de mettre en application ces orientations? Sans aucun doute le commissariat général du Plan.

Or les crédits de fonctionnement de cet organisme sont arrêtés et votés: ils se situent au niveau de votre volonté de planification, c'est-à-dire à un niveau trop faible pour animer l'outil d'une véritable planification.

Ainsi, monsieur le ministre, le débat est-il faussé: une planification ne peut, en effet, se faire sans administration chargée de la concevoir. Elle ne serait, sinon, qu'un aimable exercice de style.

Il ne sera pas dit, cependant, que nous refuserons le débat, ne serait-ce que pour démontrer le mécanisme de votre politique d'ensemble en faveur des classes privilégiées de la société.

Aussi, dans la première partie de mon propos, je traiterai de l'emploi sur les plans quantitatif et qualitatif en me référant aux prévisions et objectifs du VII^e Plan.

Je suis fort étonné lorsque je consulte, à mi-parcours du VII^e Plan, le rapport d'adaptation dans sa partie traitant de l'emploi.

Parmi les principales causes du chômage citées, j'ai relevé la restructuration de l'appareil productif, l'augmentation de la population active, l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail. Bref, toute une suite de considérations ponctuelles, à coup sûr intéressantes, mais qui n'en restent pas moins non sous-tendues par une analyse globale des causes.

Ainsi, monsieur le ministre, vous semblez ignorer qu'il existe une grave crise mondiale du capitalisme, que celle-ci se traduit chaque jour par une recherche du profit maximum, que cette recherche, dans la logique économique qui est la vôtre, nourrit ses racines grâce à la réduction des taux de profit, que, pour se sauver, le capitalisme ne trouve d'autre remède que la concentration financière et industrielle, et que cette concentration s'accompagne toujours de la réduction du nombre des emplois.

Vous n'avez, dans ces conditions, qu'une seule excuse, monsieur le ministre: en réalité, ce n'est pas vous qui prenez les décisions économiques les plus importantes mais, de plus en plus, les firmes multinationales.

J'ai étudié avec beaucoup d'attention le rapport qui nous est soumis, espérant y trouver, sur cette vaste et grave question de l'emploi, des données quantitatives. Or je n'y ai trouvé que de très vagues considérations en forme de profession de foi libérale, mais aucune analyse globale, aucune proposition nouvelle, rien d'autre que ce que vous répétez sans cesse: à savoir que l'on finira bien par sortir un jour d'une crise dont les causes ne sont pas imputables à notre système économique.

Lors de l'examen des crédits du commissariat du Plan, j'ai, au nom de mon groupe, examiné ce qu'il était advenu des programmes d'action prioritaire n^{os} 10, 11 et 12 qui composent le chapitre III du livre I^{er} du VII^e Plan intitulé: « Assurer le plein emploi ». J'ai posé un certain nombre de questions. M. le secrétaire d'Etat, dépêché pour l'occasion, m'a, comme d'autres membres de cette assemblée, renvoyé à ce débat.

Alors, monsieur le ministre, ces questions fondamentales, je vais vous les poser:

Tout d'abord, l'objectif de créations nettes de 1 320 000 emplois du VII^e Plan est-il en passe de se réaliser? Non, bien sûr. Cette prévision a été faite alors que notre économie connaissait déjà la crise. Par conséquent l'on ne peut invoquer, à cette occasion, l'effet de surprise.

Vous devez, monsieur le ministre, vous expliquer sur cet échec et sur le fait que, nulle part dans votre rapport, n'est mentionnée une quelconque raison expliquant cet échec.

Au lieu des 1 320 000 emplois qui devraient être créés sur cinq ans, nombre que certains de vos amis considéraient déjà, à l'époque, comme très insuffisant, voici la situation actuelle: pour 1976-1977, nous connaissons les chiffres; pour 1978-1979, nous disposons de prévisions que je serais enclin à trouver optimistes, et, au bout du compte, j'observe que le nombre des emplois supplémentaires n'est que de 277 000.

Il ne vous reste donc que la seule année 1980 pour créer 1 043 000 emplois.

Nous serions, dans ces conditions, très intéressés de savoir comment vous allez vous y prendre. A moins que le fait de ne pas évoquer cette affaire dans les rapports qui nous sont soumis signifie que cet objectif, en réalité, n'en est plus un?

Mais alors, monsieur le ministre, il faut le dire clairement aux Français.

S'agissant des emplois du secteur secondaire, je note — et c'est pour nous une grande inquiétude — une diminution des effectifs qui y sont employés, alors que le Plan prévoyait 214 000 créations d'emplois dans l'industrie. Voilà la réalité du redéploiement industriel sous l'égide de la division internationale du travail.

En fait, le transfert vers d'autres pays des centres de production — autres pays parmi lesquels il y a des places fortes du capitalisme, dans l'Asie du Sud-Est notamment, et où les travailleurs ne retirent aucun profit des activités ainsi créées — ce transfert, disais-je, fait naître un déséquilibre grave dans la structure des emplois au bénéfice du tertiaire.

Ce déséquilibre annonce une plus grande dépendance de la France à l'égard de l'environnement extérieur par la limitation de nos activités aux secteurs de diffusion.

Alors que sa modernisation est loin d'être achevée, notre pays se doit d'avoir une grande industrie, car l'histoire montre que le rayonnement des civilisations marchandes a toujours été éphémère et correspond au début de leur déclin.

Il n'est pas possible de doter la France d'une grande industrie si celle-ci n'est pas guidée par un plan chargé d'orienter la recherche et la production vers certains secteurs pour des industries que l'on dit aujourd'hui, à tort, condamnées, comme le textile.

Il n'y a, de ce point de vue, dans vos propositions aucune amorce de ce grand dessein pour le pays.

Et pourtant, nous sommes confrontés à une réalité douloureuse: 1 344 100 demandeurs d'emploi — chiffre officiel — ce qui est un record absolu, résultat de votre action.

Il ne faut pas, monsieur le ministre, tricher avec les chiffres.

Le Président de la République, dans sa dernière conférence de presse, a cité le nombre de 750 000 chômeurs, c'est-à-dire le nombre de chômeurs secourus. Comment peut-on ainsi tirer un trait sur les 600 000 autres demandeurs d'emploi, et je me réfère toujours aux chiffres officiels? Ces femmes qui cherchent du travail après avoir élevé leurs enfants, ces jeunes à la quête d'un premier emploi ne seraient-ils donc pas inquiets, angoissés, et par conséquent dignes d'intérêt?

Il me faut citer à nouveau le Président de la République qui a récemment précisé que la durée moyenne d'attente pour obtenir un emploi avait considérablement diminué. Cela est exact, mais il importe que l'on sache que la statistique à cet égard a été élaborée à partir des demandes satisfaites ou annulées, et cela me conduit à formuler deux remarques.

D'une part, vous pratiquez un contrôle particulièrement sévère — et je pése mes mots sans toutefois mettre en cause le personnel concerné — qui a conduit à des annulations particulièrement importantes depuis janvier 1978.

D'autre part, l'ancienneté moyenne des demandes calculée sur les demandes non satisfaites reste très élevée et, en tout état de cause, supérieure à celle qui était observée les années précédentes à la même date.

Les Français ont droit à la vérité, même et surtout si celle-ci est la traduction chiffrée de vos échecs.

M. Boulin explique que la restructuration industrielle en cours sera finalement créatrice d'emplois, et cela sur l'air de: « Demain on raserait gratis ».

Sur le plan psychologique, cette réflexion est déjà, en soi, très dangereuse. La situation de l'emploi est douloureusement ressentie non seulement par les chômeurs qui vivent, au jour le jour, une existence difficile, voire considérée comme humiliante, mais également par les travailleurs qui, dans leur ensemble, sont plongés dans une certaine angoisse du lendemain, face à une société morose où les inégalités s'accroissent.

Sur le plan économique, ensuite, quelle est la logique de cette restructuration? Il s'agit de reconstituer les profits des entreprises pour permettre à ces dernières d'investir; elles seraient ainsi mieux placées sur les marchés extérieurs, d'où l'équilibre de notre commerce extérieur, une croissance soutenue et des créations d'emplois.

Élegant exercice de style! Mais, hélas! cet enchaînement logique ne se réalise pas dans les faits, et les investissements actuels des entreprises sont, d'une part, très faibles dans le secteur privé et, d'autre part, plus destinés à réduire le nombre des emplois qu'à accroître les capacités de production, car vous savez bien que ce sont des investissements de rationalisation.

Telle est la triste réalité de l'emploi dont la situation se détériore chaque jour et dont la dégradation inéluctable est inscrite dans l'analyse que vous faites dans votre rapport.

Après avoir évoqué la question de l'emploi d'un point de vue quantitatif, j'aborderai l'aspect qualitatif, aspect qui relève des PAP n^{os} 11 et 12.

A ce sujet, le PAP n^o 11, intitulé « Formation des jeunes », a été exécuté à 120 p. 100. Mais ce taux ne doit pas faire illusion car, d'une part, il intègre le deuxième pacte national pour l'emploi et, d'autre part, il ne fait que traduire l'importance du chômage des jeunes.

Le VII^e Plan prévoyait qu'une partie des actions de formation devait être réservée à l'éducation permanente non directement orientée vers l'activité professionnelle. Or il n'en a rien été.

Dans le même temps, on constate la montée inexorable du chômage des ouvriers et employés qualifiés dont le pourcentage s'est accru de 10 p. 100 en cinq ans parmi l'ensemble des chômeurs et représente aujourd'hui la moitié du nombre des chômeurs, ce qui montre à quel point nos structures économiques actuelles sont inadaptées aux besoins économiques et sociaux.

Comme d'autres, monsieur le ministre, je pense qu'il n'est pas possible d'attendre plus longtemps pour mettre en place une véritable politique structurelle et des moyens efficaces de lutte contre le chômage car le désenchantement et l'angoisse actuels se transformeraient en une colère que l'on commence déjà à ressentir ici ou là.

Oui, il existe des moyens de s'en sortir : c'est d'une autre politique que le pays a besoin.

Les socialistes ont, ces dernières semaines, multiplié les propositions. Je ne les citerai pas toutes...

M. le ministre de l'économie. Ce serait vite fait !

M. André Billardon.... mais je me bornerai à en évoquer quelques-unes.

Oui, il faut abaisser l'âge de la retraite.

Oui, il faut instaurer la cinquième équipe pour le travail posté, ce qui aurait pour effet de créer immédiatement 20 000 emplois.

Oui, il faut créer des emplois dans les collectivités publiques.

Enfin, l'Agence nationale pour l'emploi, qui fait l'objet du PAP n° 10, est aujourd'hui une institution en crise : alors qu'en 1973, elle comprenait 5 500 agents pour 400 000 chômeurs, elle en compte aujourd'hui 9 000 pour près de 1 350 000 demandeurs d'emploi : c'est un comble pour un organisme chargé de s'occuper de l'emploi.

Et vous n'avez rien à proposer, monsieur le ministre, dans le cadre de l'adaptation du VII^e Plan à propos du statut de cet établissement et de celui de son personnel qui relève de quatre situations différentes ?

Oui, il faut réduire à trente-cinq heures le temps de travail hebdomadaire avec maintien du salaire, dans le cadre d'une négociation réunissant les partenaires sociaux. La productivité, en raison des progrès accomplis, n'en sera pas affectée, contrairement à ce que croit M. Debré lorsqu'il cite Alfred Sauvy. Cela est possible car le coût salarial horaire, charges sociales comprises dans les prix de revient, est inférieur en France à ce qu'il est en moyenne dans les autres pays de la Communauté.

Oui, enfin, il faut inventer un nouveau mode de croissance, qui ne gaspille pas les ressources naturelles, qui soit respectueux des équilibres humains et qui s'organise autour de la préservation du cadre de vie.

De tout cela, monsieur le ministre, vous ne dites mot, et pourtant voilà qui relève bien de la planification.

L'année 1979 sera l'année de l'emploi « tous azimuts ». Voilà en quels termes s'exprimait le Président de la République, il y a quelques jours.

« Tous azimuts », est-ce la reconnaissance, enfin, de ce que tout n'a pas été fait ? Est-ce l'aveu d'un échec immense et dramatique pour de nombreux travailleurs ? Est-ce l'annonce d'un changement de politique ? Hélas non, ainsi que je l'ai montré : l'année 1979 sera bien plutôt l'année du « chômage tous azimuts ».

Mais même si vous acceptiez, enfin, de prendre un certain nombre de mesures efficaces en faveur de l'emploi, il manquerait toujours une dimension à votre politique. Et cette dimension, c'est la régionalisation.

En effet, nous sommes convaincus qu'en partie le succès de la lutte contre le chômage est lié au succès de la décentralisation économique et politique.

En 1976, lors de l'examen du VII^e Plan, les PAP étaient complétés par les PAPIR et les PAPIL, présentés comme étant la mise en valeur des vocations économiques régionales. Cela signifiait-il qu'au-delà de la réalisation du VII^e Plan on pouvait noter une volonté décentralisatrice du pouvoir ? Certainement pas, car par-delà les mots qui vous tiennent souvent lieu de politique, on peut remarquer l'absence réelle de choix clairs en la matière.

En 1976, les PAPIR et les PAPIL n'apparaissent guère qu'au hasard de quelques lignes dans les rapports consacrés au VII^e Plan. L'enveloppe financière qui leur était attribuée ne représentait que 10 p. 100 du total des crédits, pourtant bien modestes, affectés aux PAP. Qui plus est, l'affectation de ces crédits n'était décidée qu'après une longue procédure, fort lourde, constituée d'allers et de retours nombreux et trop tardifs entre les assemblées régionales et le pouvoir central.

Il ne serait pas convenable d'estimer qu'il s'agit là d'une forme décentralisée de la planification. C'est tout au plus la déconcentration de crédits très limités en volume pour des opérations très ponctuelles.

A côté de ce vide, des régions entières vivent un drame économique et sont sinistrées.

La Lorraine voit sa sidérurgie disparaître, et au lieu de mettre en place un véritable plan industriel sidérurgique pour voler au secours de cette région, vous faites adopter par votre majorité un montage financier qui organise l'irresponsabilité. La région de Marseille voit toutes ses industries traditionnelles en grande difficulté, et vous vous répandez en bonnes paroles. La région du Nord connaît un taux de chômage record, et le dixième seulement des créations d'emplois promises a vu le jour de 1975 à 1977.

Vote régionalisation, c'est la répartition géographique de la crise et de ses conséquences, terribles, insupportables pour les travailleurs ; votre régionalisation, c'est celle du chômage et du sous-emploi.

Et pourtant, des pouvoirs mis en œuvre dans le cadre d'une planification régionale peuvent être créateurs d'emplois.

Les socialistes ont une autre conception du Plan. Pour eux, ce dernier émane d'une volonté politique visant à orienter l'économie dans des directions précises telle que l'élaboration d'une politique industrielle propre à assurer le développement, notamment des secteurs de pointe.

Ma conclusion prendra la forme d'une constatation, monsieur le ministre.

Lors de l'examen du projet que vous avez soumis à la commission de la production et des échanges, j'ai déclaré qu'il était bien difficile de parler de quelque chose qui n'existe pas. En effet, le document qui nous est soumis est un exercice de style du meilleur aloi, et j'en félicite le rédacteur ; la lecture en est plaisante et aisée ; j'imagine que c'est ainsi que l'on traite des problèmes économiques dans certains salons, car où donc ailleurs peut-on trouver cet hymne conventionnel au libéralisme ?

En effet, derrière les mots, par-delà l'apparente rigueur du raisonnement, que trouvons-nous ? Le vide ; l'absence de planification.

Les mots, à eux seuls, ne peuvent faire qu'une idée devienne réalité. Un plan, monsieur le ministre, traduit la volonté politique d'un gouvernement de maîtriser l'économie et l'avenir du pays. Cette volonté, vous ne l'avez pas, car la logique de votre majorité fait que vous êtes, quelles que soient vos capacités, astreint à pratiquer une politique de classe.

La France est au milieu du gué, écrivez-vous dans votre rapport. Nous craignons fort que vous ne la conduisiez vers les eaux profondes du désespoir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Maillet.

M. Raymond Maillet. Monsieur le ministre, le rapport que vous nous soumettez précise : « La télématique, terme qui désigne le développement conjoint des communications, de l'informatique et de l'audiovisuel, transformera la vie des générations futures. »

Quelles sont les réalités que recouvre aujourd'hui cette affirmation ?

Dans l'industrie des télécommunications, les patrons annoncent que 15 000 emplois sur 90 000 seront supprimés d'ici à 1981.

Cela se traduit actuellement par des réductions d'horaires : trente heures, vingt-sept heures voire vingt-deux heures par semaine à LMT-Laval sans maintien du salaire ; des licenciements dans une série de petites et moyennes entreprises sous-traitantes ; vingt-quatre heures et trente-deux heures par semaine dans le secteur production de l'usine Ericsson d'Eu en Seine-Maritime avec paiement du chômage partiel ; des menaces sur le tiers des emplois à la CGCT ; des diminutions d'effectifs à la CIT ou à l'AOIP ; des déclarations alarmistes des dirigeants des sociétés multinationales ITT et Thomson dans les réunions de comités centraux d'entreprise.

Les différentes mesures annoncées vont permettre, dans l'immédiat, de réaliser l'installation de millions de lignes téléphoniques en payant moins de salaires et donc en accroissant les bénéfices. Les capitaux ainsi dégagés iront s'investir dans des secteurs où dans des pays permettant un taux de profit plus élevé.

Un seul exemple : le système électronique E 10 de CIT-Alcatel sera fabriqué localement en Afrique du Sud par une filiale du groupe CGE.

Le Gouvernement continue bien sûr d'affirmer que les marchés étrangers devront représenter, en 1980, 30 p. 100 des commandes de l'industrie française du téléphone. On peut dire que ce n'est là qu'une affirmation gratuite quand on sait que le marché dit « libre », celui qui échappe au contrôle des grands — Siemens et Ericsson en Europe, ATT et ITT aux Etats-Unis — ne représente que 10 p. de ce total.

En fait d'activité du futur, il n'y aura que recherche déli-
bérée d'une plus grande dépendance technologique vis-à-vis des
impérialismes dominants. Car il s'agit bien, dans les faits, de
la recherche d'une plus grande articulation avec le capital
monopoliste américain dans les branches considérées comme
secteurs d'avenir.

Le rapport Nora-Minc explique le sens de cette vaste entre-
prise.

Derrière une étude qui se veut tournée vers le progrès et
l'avenir, notamment dans le domaine de la communication entre
les hommes, se cache une volonté politique très claire : se
servir de « l'explosion de l'informatique » pour essayer de
faire croire qu'une application réfléchie de cette nouvelle
technique peut contribuer à résoudre la crise actuelle. Cela
permet de taire les véritables responsabilités et, en premier
lieu, celles des multinationales.

Il ne s'agit pas de rechercher dans quelles conditions les
applications des progrès de l'informatique pourraient permettre
un accroissement de la productivité qui irait de pair avec une
amélioration des conditions de vie et de travail. Il s'agit d'em-
ployer cette technique dans les services des banques, assurances,
administrations publiques ou entreprises industrielles, c'est-à-dire
dans les secteurs qui, « payés » sur la plus-value, limitent les
possibilités de réinvestissement. Cela signifie : réduction des
effectifs et augmentation des profits.

Dans la logique de l'accumulation du capital, la conception
des rapports internationaux reste bien évidemment axée sur la
conquête des marchés et le partage des zones d'influence, qui
ne peuvent être que des rapports de domination fondés, eux aussi,
sur des économies de travail vivant.

Cela dit, il faudrait beaucoup de naïveté pour penser que les
gains de productivité obtenus par l'application de la télématique
seraient susceptibles d'accroître suffisamment la compétitivité des
industries françaises sur le marché pour que le développement
qui s'ensuivrait permette de compenser les pertes d'emploi
enregistrées.

La télématique, imbrication croissante des ordinateurs et des
télécommunications, sera un des nouveaux moyens employés par
la grande bourgeoisie capitaliste pour tenter de résoudre les
problèmes de direction et de gestion qu'entraînent la socialisation
et l'internationalisation croissantes des forces productives.

Condamnant cette utilisation de l'invention et du génie
humains, nous proposons, dans un autre type de société, de donner
sa véritable place à la « révolution informatique », au bénéfice
de l'homme qui, dans ces conditions, contribuera à transformer
heureusement la vie des générations futures. (*Applaudissements
sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Longuet.

M. Gérard Longuet. Mes chers collègues, dans le cadre du
débat sur l'adaptation du VII^e Plan, mon intervention portera sur
la révision des objectifs et des moyens du programme d'action
prioritaire n° 19.

L'humanisation des hôpitaux constitue une préoccupation légi-
time, et la mise sur pied du PAP n° 19 poursuit des efforts
antérieurs et s'accompagne d'ailleurs d'efforts parallèles.

Il s'agit d'efforts antérieurs puisque, dans le cadre du VI^e Plan,
une première tranche de 320 millions de francs a été consacrée
à l'humanisation des hôpitaux avec l'objectif de supprimer
5 000 lits en salle commune par an.

Un effort parallèle à l'effort de l'Etat a été consenti par les
collectivités locales et les établissements publics régionaux.

Aujourd'hui, le Gouvernement nous propose de tenir compte
du rythme de réalisation du PAP et des perspectives pour
adapter les moyens aux besoins en opérant un transfert d'une
partie des crédits prévus pour les salles communes au bénéfice
de la modernisation des plateaux techniques des hôpitaux, trans-
fert évalué à 475 millions de francs en 1975.

Monsieur le ministre, sans méconnaître la nécessité pour le
bon fonctionnement des hôpitaux d'améliorer les plateaux tech-
niques, et je vous demande de transmettre à votre collègue,
Mme le ministre de la santé et de la famille, la question de
savoir s'il ne serait pas possible d'affecter une partie de cette
enveloppe à la reconstruction d'hôpitaux anciens.

Depuis vingt ans, l'effort du Gouvernement dans ce domaine
a été spectaculaire. Quatre opérations sont programmées pour
1979.

Environ une douzaine de reconstructions importantes devront
encore être programmées. C'est le cas, par exemple, du centre
hospitalier de Bar-le-Duc, dont la reconstruction, décidée en 1964,
n'a pas encore été retenue, bien qu'elle figure au premier rang
des projets de la région lorraine.

Aussi, monsieur le ministre, je souhaite appeler votre attention
sur le fossé qui se creuse chaque jour davantage entre deux
catégories de Français : ceux qui ont la chance de bénéficier
d'équipements modernes ou d'installations rénovées et huma-
nisées et ceux qui doivent se contenter d'installations anciennes,
d'équipements vieillissants, mal adaptés aux besoins de la médecine
moderne et qui rendent les conditions de travail du personnel
hospitalier souvent très difficiles.

Le fossé se creuse car il n'est pas question, dans de nom-
breux cas, notamment en ce qui concerne les reconstructions,
d'envisager une humanisation qui n'aurait aucun sens, les
efforts d'amélioration et d'équipement étant condamnés par la
destruction prochaine des équipements. Il est donc impossible
de rattraper le retard d'humanisation dans les hôpitaux anciens.

En outre, les crédits transférés au bénéfice de la modernisa-
tion des plateaux techniques ne pourront pas non plus bénéficier
à ces hôpitaux. En effet, il ne serait pas raisonnable d'investir
des sommes importantes dans des équipements qui, dans leur
ensemble, seront reconstruits.

C'est la raison pour laquelle je vous demande avec insistance
de faire part à Mme le ministre de la santé et de la famille de
l'éventuelle possibilité d'abonder les crédits consacrés aux
reconstructions d'hôpitaux grâce au transfert de crédits dégagés
dans le programme d'action prioritaire numéro 19, en faveur des
plateaux techniques. Ainsi le rythme annuel des reconstructions
pourrait-il être amélioré sensiblement.

En ce qui me concerne, je serais fier de l'action du Gouverne-
ment s'il pouvait accélérer la reconstruction du centre hospitalier
de Bar-le-Duc et de celle des douze autres centres en cours
de programmation.

Cette injection de crédits aurait le meilleur effet sur l'éco-
nomie locale dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.
secteur qui souffre d'une récession difficile dans le départe-
ment de la Meuse comme dans l'ensemble du pays.

Monsieur le ministre, des milliers de Français attendent de
bénéficier de l'effort de la collectivité. Vous pouvez abrégé leur
attente, à Bar-le-Duc comme ailleurs, et je vous en remercie
par avance. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la
démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Soury.

M. André Soury. Monsieur le ministre, il est significatif de
lire dans le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan, que notre
agriculture se remet lentement des accidents climatiques, tandis
qu'aujourd'hui, 29 novembre, est rendu public à Bruxelles, un
document de la Commission européenne dans lequel elle sou-
ligne les risques qui menacent les agriculteurs méditerranéens
si l'Espagne entrait dans le Marché commun. Il s'agit de bien
autre chose que des accidents climatiques !

Pour les communistes, ce n'est pas une révélation. En effet,
nous avons déjà montré les dangers.

L'optimisme du rapport est seulement révélateur de la
volonté du Gouvernement de minimiser les problèmes soulevés
par l'élargissement et le redéploiement monopoliste.

La crise que connaît l'agriculture ne relève pas essentielle-
ment des conditions climatiques de 1976. Il s'agit de difficultés
structurelles, provoquées par la diminution du revenu des pay-
sans pendant plusieurs années consécutives, ceux-ci ne pouvant
plus investir pour développer la production et accroître la
qualité.

Les productions qui pourraient constituer nos principaux
postes d'exploitation régressent dangereusement. Pour les huit
premiers mois de 1978, la production de gros bovins reste infé-
rieure à celle, peu élevée, de 1977. Elle régresse de 2 p. 100
en poids et de 3,8 p. 100 en nombre de têtes.

La production de veaux, malgré une certaine reprise, est
inférieure en lêtes de 0,80 p. 100 par rapport à la même période
de 1977.

La collecte de lait est supérieure de 2 p. 100 à celle de l'an
dernier, alors que celle de l'Europe des Neuf a progressé de
4 p. 100 en sept mois seulement.

Notre déficit en viande porcine s'accroît. La production
progressé de 1,70 p. 100 en poids et, dans le même temps, la
consommation augmente de 6,20 p. 100.

Ce mouvement est aggravé pour les productions ovines qui
baisseront de 1,10 p. 100, alors que la consommation augmente de
2,50 p. 100.

L'aviculture augmente sa production de 5,30 p. 100 pour une
demande supérieure de 4,70 p. 100. Pour les œufs de consom-
mation, notre déficit s'accroît de 230 millions d'unités contre
un solde positif de 159 millions en 1976. Nous marchons donc à
reculons.

Nous pourrions dresser un bilan tout aussi sombre pour d'autres productions.

En réalité, vous réduisez l'ensemble du potentiel de production agricole de notre pays au profit de certains centres de production européens. Vous partagez l'avis de nos partenaires de la Communauté selon lesquels ces centres sont mieux placés que nous pour produire à meilleur compte. Tant pis si des régions basculent dans le vide économique, les projets d'élargissement du Marché commun ne font que précipiter les choses.

Votre choix est délibéré. D'ailleurs, le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan et le budget de 1979 n'offrent aucune solution à la crise, au contraire. Les crédits qui auraient dû permettre le développement de nos productions agricoles ont été réduits par rapport aux besoins, qu'il s'agisse de l'aide aux bâtiments d'élevage ou à la modernisation des exploitations.

La nocivité des montants compensatoires est reconnue et malgré le vote d'une disposition importante par l'Assemblée nationale, sur proposition de notre groupe, aucune disposition d'urgence n'est prise pour supprimer le franc vert qui pénalise les agriculteurs français et handicape les investissements.

Les producteurs n'ont nul besoin de la nomination d'un quelconque « M. Porc », ils réclament le démantèlement total des montants compensatoires monétaires.

Certains dirigeants de Bruxelles parlent, à cet égard, d'un délai de cinq ans. Les suivez-vous ou demanderez-vous l'application de la décision prise par l'Assemblée nationale ? En effet, pendant ce temps, combien d'exploitations auront fermé leurs portes, combien de producteurs de porcs ou de moutons seront inscrits sur les listes des chômeurs ?

Une telle orientation ne relève pas de la génération spontanée, elle est conforme à la volonté politique dictée par les États-Unis, qui dominent le Marché commun, et la République fédérale d'Allemagne qui veulent, les uns et les autres, limiter, voire supprimer nos capacités d'exportations agricoles. Cela correspond aussi au vœu des sociétés multinationales qui sont intéressées par les bas prix agricoles pour augmenter leurs profits.

L'adaptation du Plan, pour être conforme aux intérêts de l'agriculture française, suppose la réorientation de la politique agricole commune dans un sens différent du chemin qui est suivi à Bruxelles, à Strasbourg et à Luxembourg.

Vous n'en prenez pas la direction, pas plus ici que là-bas, en laissant la Commission européenne négocier, au nom de la France, l'accord commercial multilatéral sous la dictée du représentant personnel de M. Carter, en accélérant l'élargissement de l'Europe et en acceptant un nouveau transfert de compétences au profit de l'Assemblée européenne.

Une telle politique correspond d'ailleurs à vos choix. L'attitude des instances de Bruxelles, en définitive, vous sert seulement de prétexte pour les faire avaliser. Vous pourriez faire jouer la règle de l'unanimité, mais vous n'y consentez jamais.

Il reste aux agriculteurs qui ont, eux, le sens des intérêts de l'agriculture, à amplifier leur action pour sauvegarder ce secteur essentiel de notre économie. Dans cette lutte, les députés communistes sont à leurs côtés. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi n° 655 portant approbation d'un rapport sur l'adaptation du VII^e Plan (rapport n° 694 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ; avis n° 711 de M. Jean Brianc, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 720 de M. André Chazalon, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 661 relatif à la modération du prix de l'eau (rapport n° 728 de M. Pierre Ribes, au nom de la commission spéciale).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.